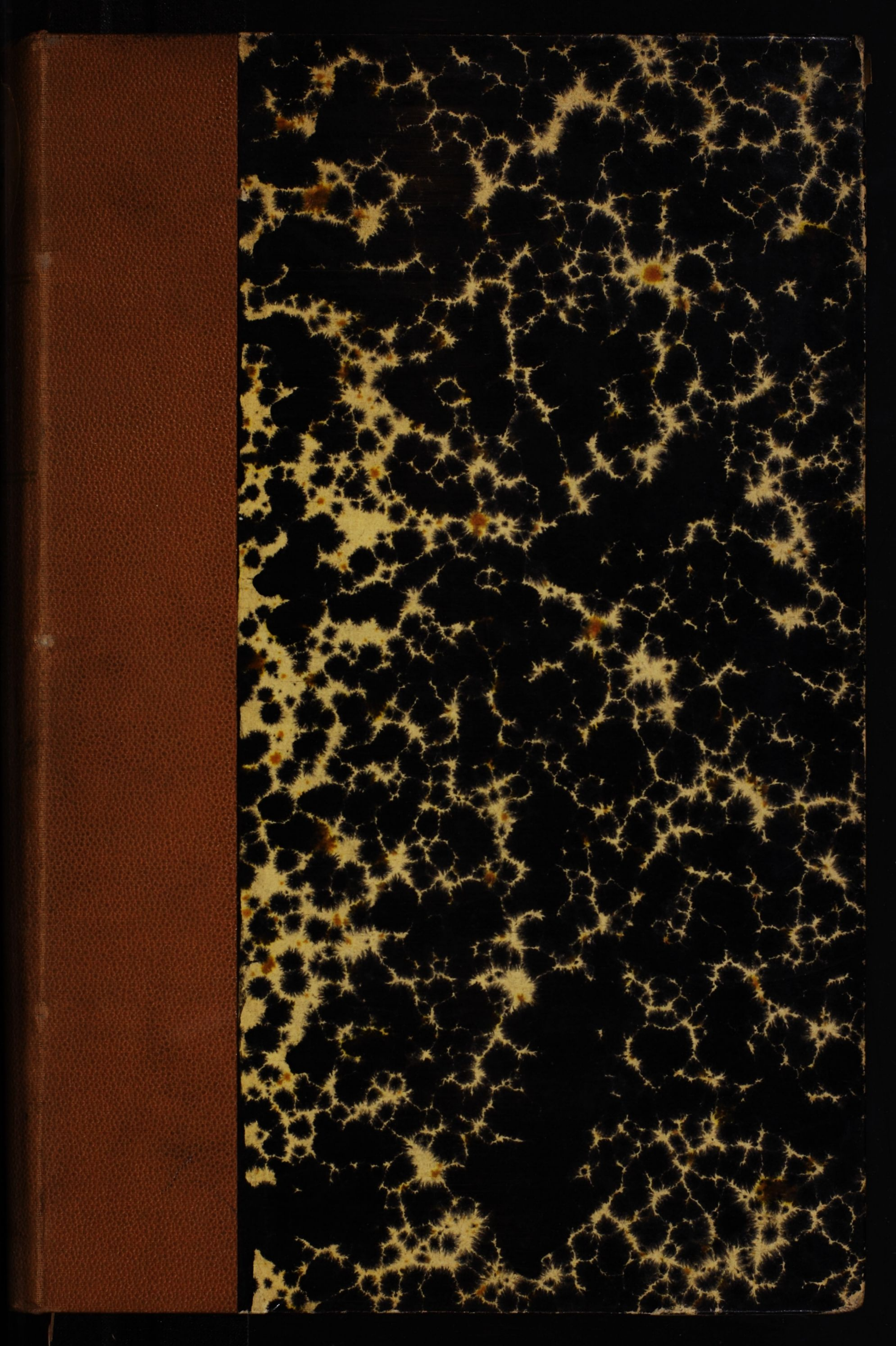
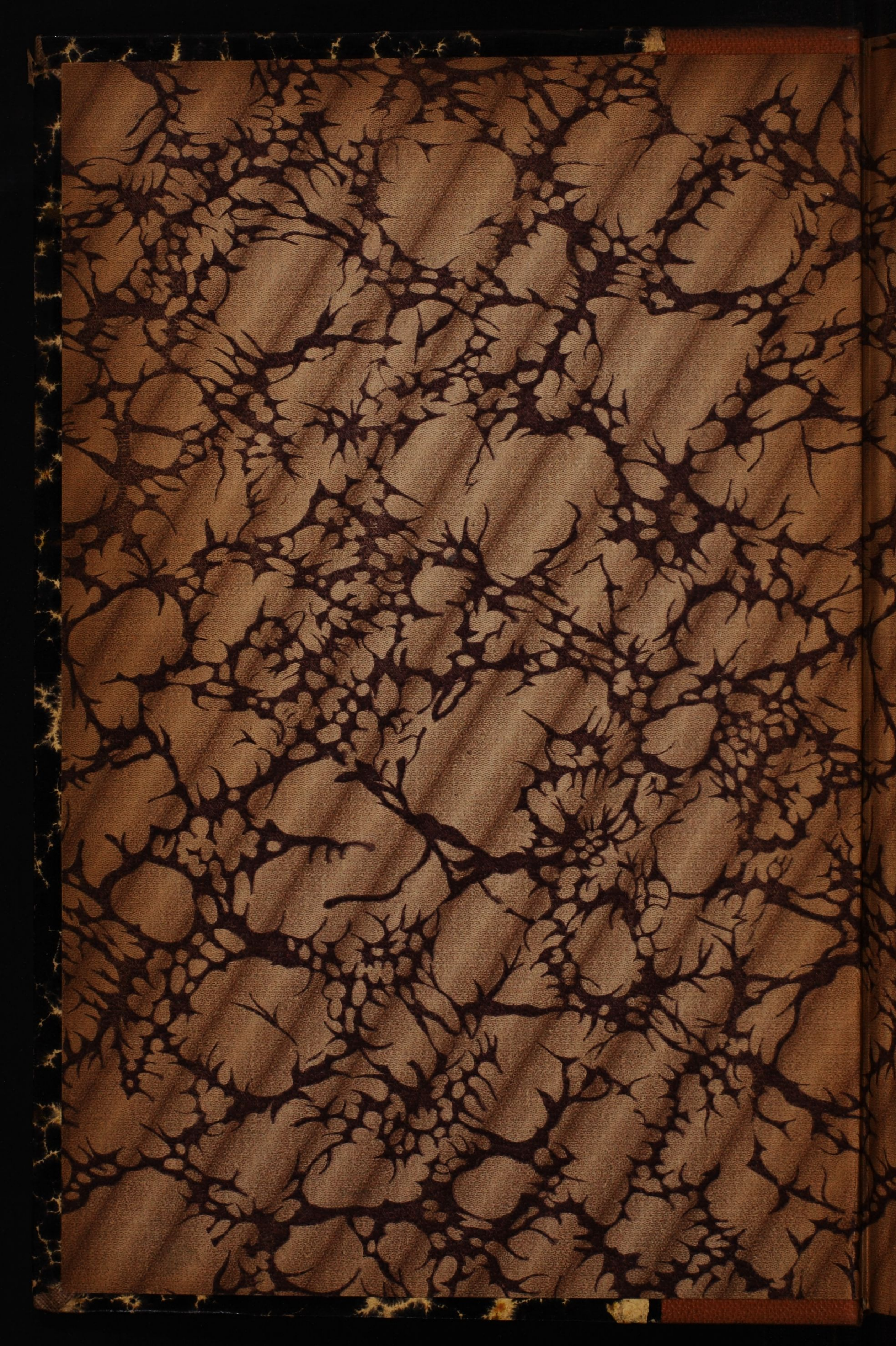
TH. JUSTE

SYLVAIN
VAN
DE WEYER
I



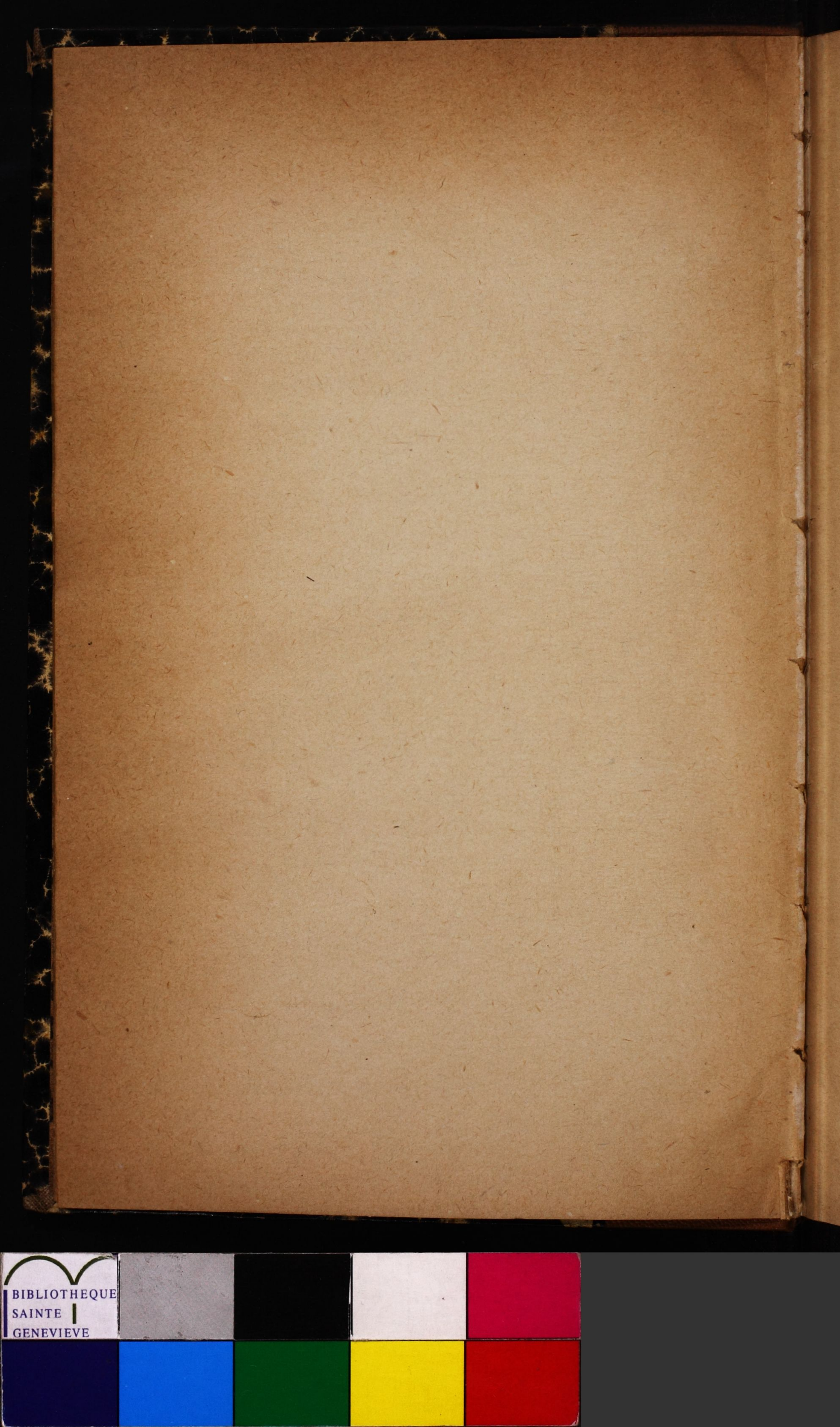









BIBLIOTHEQUE SAINTE-GENEVIEVE
D 910 937945 9


BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

SYLVAIN VAN DE WEYER.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

SYLVAIN VAN DE WEYER

MINISTRE D'ÉTAT

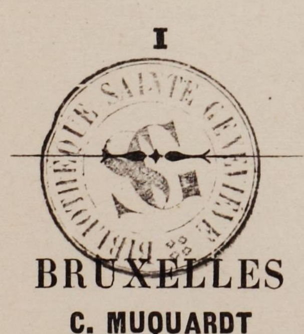
ANCIEN MEMBRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE BELGIQUE A LONDRES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

I



BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1871

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EMM. DEVROYE,
Bruxelles, 40, rue de Louvain.

TABLE.

— M. Van de Weyer, attaché à l'état-major de la garde bourgeoise, est le conseiller du commandant de cette garde. — Il fait partie de la députation envoyée à Laeken au prince d'Orange et au prince Frédéric. — Ce dernier lui remet une réponse écrite, qui est ensuite publiée à Bruxelles. — Une nouvelle députation se rend au quartier général. — Entrée du prince d'Orange à Bruxelles, le 1er septembre ; ses entretiens avec M. Van de Weyer, engagements pris de part et d'autre. — Les membres belges des états généraux sont engagés à rester à Bruxelles et à établir un gouvernement provisoire. — Institution d'une *Commission de sûreté publique ;* M. Van de Weyer, nommé membre de cette commission, rédige une proclamation exprimant le vœu que le prince d'Orange soit investi des fonctions de lieutenant général du Midi. — Assemblées de notables à l'hôtel de ville de Bruxelles ; séances orageuses ; M. Van de Weyer apaise une émeute populaire. — Déclin de la *Commission de sûreté ;* elle est accusée à tort de mollesse ; ses derniers actes. — Le peuple envahit l'hôtel de ville et se fait livrer les armes de la garde bourgeoise. — M. Van de Weyer s'efforce de tenir tête à l'orage. — Il désespère un instant de la révolution. — Il se rend à Valenciennes ; délibérations avec de Potter, A. Gendebien et d'autres patriotes sur les moyens d'organiser la résistance en province. — MM. Van de Weyer et Gendebien se décident à rentrer en Belgique. — *Appel au peuple !* — Marche des patriotes sur Bruxelles. — Le Gouvernement provisoire. — Combats de Bruxelles ; retraite des Hollandais. — Entrée triomphale de M. de Potter à Bruxelles ; appréhensions de M. Plaisant, chargé de la sûreté publique; conseils que lui donne M. Van de Weyer. — Le *Comité central.* — Tâche accomplie par le gouvernement provisoire. — Le prince d'Orange à Anvers. — Il envoie un de ses aides de camp à M. Van de Weyer avec prière de l'accompagner à Anvers ; objections de M. Van de Weyer. — Seconde tentative par l'entremise de M. Ducpetiaux qui garantit les loyales intentions de l'héritier du trône. — Un troisième envoyé, le prince Koslofski, confirme les messages précédents — Manifeste publié par le comte Félix de Mérode et M. Van de Weyer. — Tentative suprême du prince d'Orange ; réponse du gouvernement provisoire

APPENDICE.

Bien que le public ait accueilli avec une grande indulgence mes essais sur les *Fondateurs de la monarchie belge,* je ne me suis jamais dissimulé les imperfections de mon œuvre. Je la continue aujourd'hui, et avec une prédilection particulière, malgré des difficultés croissantes, parce que le but national que j'ai en vue se dessine avec plus de clarté.

On ne possédait que des notions assez vagues sur les premiers rapports de la Belgique insurgée avec l'Angleterre; on ne connaissait que très-imparfaitement aussi les éminents services rendus aux deux nations par l'homme d'État qui fait le sujet de cette nouvelle étude.

Il nous sera permis de rectifier de nombreuses erreurs et de combler des lacunes regrettables. On acquerra la preuve certaine que l'Angleterre, après avoir protégé la Belgique naissante avec une incontestable loyauté, n'a cessé de

veiller sur les destinées du nouvel État avec la plus admirable sollicitude.

Je ne méconnais point ce que nous devons à Louis-Philippe et à quelques-uns de ses ministres; mais je dis que les Belges ne savent pas assez ce qu'ils doivent à l'Angleterre.

Grâce à la confiance dont M. Van de Weyer a bien voulu m'honorer, les doutes et les préventions devront se dissiper définitivement. J'ai pu écrire, d'après des documents authentiques, la vie politique de celui qui a pris la plus grande part aux négociations dont le résultat final a été la consécration et l'affermissement de l'indépendance belge.

Les pressantes instances faites auprès de M. Van de Weyer pour avoir accès à ses archives particulières étaient toujours restées vaines. Un jour, une lettre comminatoire lui fut adressée; on le menaçait d'une notice hostile s'il persistait à refuser son article et sa *souscription*. Le spirituel diplomate se contenta de répondre : autrefois, dans la forêt de Bondy, on demandait *la bourse* OU *la vie;* vous voulez, vous, *la bourse* ET *la vie*, c'est trop.

M. Van de Weyer ne s'est départi de sa première et immuable résolution que pour faciliter une entreprise dont le but patriotique lui paraît incontestable. Avec une bienveillance dont je lui suis profondément reconnaissant, il m'a communiqué non-seulement ses correspondances littéraires, mais aussi une très-riche collection de documents inédits concernant la révolution belge de 1830. En outre, il m'a été permis de consulter une partie des correspondances politiques que M. Van de Weyer a entretenues avec le roi Léopold Ier et les principaux hommes d'État de l'Angleterre. C'est ainsi que j'ai pu faire usage

d'un grand nombre de lettres *privées* de lord Ponsonby, de lord Palmerston, de sir Robert Adair, de lord Grey, etc. J'ai eu également sous les yeux d'autres lettres portant les signatures de sir H. Bulwer, de sir John Hobhouse, de Jérémie Bentham, de lord Clarendon, etc. Toutes sont des témoignages honorables d'une grande sympathie pour la Belgique indépendante. Un scrupule a empêché M. Van de Weyer de comprendre dans ces communications les dépêches officielles qui appartiennent aux archives de la légation. Mais quelques-unes sont venues régulièrement à ma connaissance par une autre voie ; plusieurs aussi se trouvent déjà insérées dans des recueils parlementaires. Une étude approfondie de tous les documents contenus dans les archives de la légation eût été d'ailleurs superflue. En effet, je ne me proposais point de rédiger une relation officielle, mais je voulais, pour employer les expressions de Plutarque, entretenir un commerce familier avec le haut personnage auquel je donnais place dans ces récits. Récemment, l'excellent auteur de la *Vie de lord Palmerston* ne s'est également servi que de lettres *privées*, lesquelles n'existent point en duplicata dans les archives de Downing-Street.

N'ai-je eu en vue que l'habile diplomate ? Non, lecteur. J'ai désiré aussi vous faire connaître un patriote dont l'énergique volonté révèle un noble cœur ; j'ai voulu rappeler les titres littéraires d'un écrivain dont la Belgique peut à bon droit s'enorgueillir ; je me suis efforcé de laisser une image vivante de l'homme d'État qui n'est pas seulement apprécié et honoré à Windsor-Castle et à Saint-James-Palace ; j'ai dû enfin signaler les rares qualités de l'homme du monde qui, par son érudition et son esprit, était le digne émule des Hallam, des Sydney Smith et des Macaulay.

Que le lecteur, cependant, ne reste pas sous le charme des brillants écrits du lettré et des séduisants entretiens de l'homme du monde ; qu'il recueille aussi, dans les labeurs du savant et dans la patriotique carrière de l'ancien membre du gouvernement provisoire, des enseignements virils et durables

Bruxelles, 26 décembre 1870.

SYLVAIN VAN DE WEYER.

« Ce n'est pas un honneur médiocre que d'attacher sa signature à l'acte de renaissance politique d'une nation qui, pendant plusieurs siècles, a vainement lutté pour ressaisir sa nationalité. » *Lettre à lord Aberdeen.*

Parmi les monuments qui décorent la célèbre abbaye de Westminster, on peut signaler celui qui fut érigé à la mémoire de Saint-Évremond. « Vous le trouverez, — disait, au XVIIIe siècle, l'éditeur de ses Œuvres, — dans la nef proche du cloître, auprès des illustres Casaubon, Camden, Barrow et des célèbres poëtes anglais Chaucer, Spencer, Cowley. » Issu d'une noble famille de la Normandie, maréchal de camp dans les armées du roi, philosophe et polémiste, Saint-Évremond fut, en 1659, disgracié et proscrit pour avoir signalé avec ironie les services que venait de rendre le cardinal Mazarin, en signant

la paix des Pyrénées. Il chercha et trouva un asile en Angleterre. Ce fut à Londres qu'il mourut, le 20 septembre 1703, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

Pourquoi ne pas songer à Saint-Évremond, quand on lit les *Opuscules philosophiques et littéraires* de M. S. Van de Weyer? On peut même se dire, en comparant l'un et l'autre, que si le dernier avait vécu à la cour de Louis XIV, lui aussi eut indubitablement partagé le sort de tant de victimes du despotisme politique et du fanatisme religieux.

Plus heureux que Saint-Évremond, l'auteur des *Opuscules* débarque en Angleterre comme le mandataire d'un peuple insurgé, et ensuite comme le représentant du premier roi des Belges. Par sa rare intelligence, son instruction, sa droiture, il acquiert dans Londres même une des plus grandes situations qu'un homme puisse ambitionner. Pendant plus de trente ans, il fut un des conseillers les plus écoutés de Léopold Ier, et aujourd'hui encore, dans sa retraite volontaire, il est toujours honoré de la confiance de l'illustre souveraine dont le sceptre s'étend sur le vaste empire britannique.

I

Jean-Sylvain Van de Weyer naquit à Louvain, ancienne capitale du Brabant, le 19 janvier 1802. Son père, très-attaché aux vieilles libertés de la Belgique, avait été capitaine de volontaires pendant la révolution brabançonne; sa mère, qui appartenait à la famille des Goubau, était douée d'un esprit remarquable et d'un caractère élevé, selon le témoignage du célèbre Sydney Smith. Après l'annexion de la Hollande à l'empire français, M. Josse-Alexandre Van de Weyer s'établit à Amsterdam où il exerça les fonctions de commissaire spécial, tandis que son fils se destinait à la marine. Ils étaient très-bien accueillis dans la maison du comte de Celles, préfet du Zuy-

derzée, et dans la famille de M. du Villiers du Terrage, directeur général de la police. En 1811, Napoléon, lors de son entrée triomphale dans Amsterdam, passa en revue les élèves de l'école de marine; mais deux ans après, Sylvain Van de Weyer était témoin d'un autre spectacle : le soulèvement national, dont il devait un jour tracer le tableau. Cet événement mémorable éveilla en lui les premiers sentiments de patriotique indépendance.

Rentré dans sa ville natale, après la création du royaume des Pays-Bas, il fit de fortes études littéraires et philosophiques, sous la direction de M. Van Meenen, savant jurisconsulte, membre de la municipalité de Louvain durant l'ère républicaine, et rédacteur principal de l'*Observateur*, qui fut pendant longtemps, après 1815, l'unique organe du parti libéral. Le jeune disciple de M. Van Meenen, en attendant qu'il entrât lui-même dans l'arène, s'était chargé d'une partie de la correspondance administrative de l'*Observateur*. Surmontant toutes les difficultés par une intelligence précoce et un travail opiniâtre, il fut admis d'emblée, après un examen sommaire, à la faculté de droit de l'université de Louvain; on avait jugé inutile de lui faire faire sa philosophie.

Dans l'automne de 1820, il vit pour la première fois Paris. Il était chargé de remettre un travail philosophique de M. Van Meenen à M. Laromiguière, dont l'autorité scientifique était grande alors. La correspondance du jeune étudiant avec son maître, tantôt en français et tantôt en latin, révélait déjà un esprit exercé et un style solide.

« Je fus avant-hier, lui écrivait-il, le 1er novembre, chez M. Laromiguière. Il y eut entre lui et moi un *quiproquo* assez plaisant : c'était le jour où les élèves du collége qui désiraient obtenir le grade de bachelier devaient s'adresser à lui ; il crut que j'étais un de ces élèves. J'eus toute la peine du monde à le détromper, et ce ne fut qu'après de longues explications que je parvins à lui faire comprendre quel était l'objet de ma visite, qui j'étais, et de la part de qui j'étais envoyé. Mais, alors, il me reçut comme un ami qu'on revoit après une longue absence. « Depuis longtemps, me dit-il, j'attendais les observations de M. Van Meenen sur mon ouvrage. C'est un homme d'esprit que M. Van Meenen. J'ai lu de lui quelques opuscules qui étaient bien pensés, mais il en veut beaucoup à Condillac ; il est injuste à son égard ; je crois qu'il a tort sur bien des points, etc., etc. » Puis, après avoir pris lecture de votre lettre, il parcourut le manuscrit, en répondant au fur et à mesure qu'il lisait, à vos observations, et en terminant la lecture de chaque alinéa par ces mots : « C'est un homme d'esprit que M. Van Meenen [1] ! »

[1] Le jeune correspondant, doué d'une mémoire éton-

M. Van de Weyer fut reçu avec beaucoup de bonté par son compatriote, le comte Lambrechts, ancien ministre du Directoire, puis membre du Sénat de l'empire, où il s'était signalé en proposant, en 1814, le décret de déchéance de Napoléon Ier. Un ancien et fervent partisan de l'empereur, M. Arnault, l'auteur de *Germanicus,* écrivit à M. Van Meenen (20 novembre 1820) : « Le jeune homme que vous m'avez envoyé mérite tout l'intérêt que vous lui accordez. Il m'a paru judicieux, spirituel et modeste. Cela est rare, même à Paris. » M. Van de Weyer eut la bonne fortune de rencontrer Béranger chez M. Arnault. Mais quel fut l'étonnement du célèbre chansonnier bonapartiste en apprenant de l'étudiant de Louvain que la génération nouvelle en Belgique n'était animée d'aucun esprit de retour vers la France!

A cette époque, un des membres du corps enseignant de l'université faisait beaucoup de bruit : c'était M. Jean-Joseph Jacotot, de capitaine d'artillerie devenu *lecteur* dans la faculté de philosophie, mais moins renommé pour son

nante, reproduisait ensuite point par point les objections du célèbre partisan de Condillac : on avait non-seulement les paroles, mais jusqu'à l'accent de M. Laromiguière.

cours de littérature française que pour la *méthode d'enseignement universel* dont il était l'auteur. « Lorsque je l'ai connu, écrivait un ancien élève de l'université de Louvain, cet homme éminemment spirituel était affligé d'une infirmité fort désagréable; un violent *tic* nerveux l'obligeait à retenir sa tête au moyen d'un ruban. On assurait que cette infirmité provenait d'une grave blessure que Jacotot avait reçue à la guerre [1]. » Recherchant la mise en scène, l'inventeur de l'*enseignement universel* donnait ses conférences publiques le soir, dans la plus profonde obscurité; deux bougies seules éclairaient sa chaire. On eût dit un hiérophante. Parmi les auditeurs, le moins attentif et le plus crédule n'était pas M. Van de Weyer; au sortir des leçons, il se retirait chez lui et passait la nuit à résumer ce qu'il avait entendu. C'est ainsi que vit le jour le *Sommaire des leçons publiques de M. Jacotot sur les principes de l'enseignement universel, recueilli et publié par S. V. de W* [2]. Cette brochure démontrait que le disciple de M. Van Meenen n'était ni élève de Jacotot, comme on l'en accusait, ni

(1) Souvenirs manuscrits de M. A. Roussel.

(2) Louvain, 1822, in-12 de 104 pages.

partisan de sa méthode. Au surplus, pendant l'impression même du *Sommaire,* M. Van de Weyer dissipait tous les doutes. Un véritable et enthousiaste élève de Jacotot avait publié dans les journaux une lettre aigre-douce; M. Van de Weyer la reproduisit et l'accompagna de quelques notes. En voici des extraits encore dignes d'attention :

« J'ai l'honneur, disait le défenseur de M. Jacotot, de connaître particulièrement M. Sylvain Van de Weyer, jeune étudiant en droit de la plus grande espérance. Son instruction primaire s'est faite d'après les principes de l'enseignement universel; et telle est l'ingratitude des hommes qu'un éloge de l'enseignement universel lui monte la tête. » M. Van de Weyer répondit : « Le vague de ces expressions : *son instruction s'est faite,* etc., et, à la suite de cela, *mon ingratitude,* semblent insinuer que j'ai été au nombre des initiés de cet enseignement. Je me dois de déclarer que je ne suis ni n'ai jamais été élève de M. Jacotot. Que si, pendant le cours de mes études, je me suis rencontré avec lui, sans le savoir, par le plus grand hasard, et avant même qu'elle fût inventée, dans l'emploi d'une méthode qui lui a coûté tant et de si profondes méditations, c'est

un rare bonheur dont je ne dois ni gré ni grâce à personne... qu'au ciel; et, pour mon *ingratitude*, si je m'en rends coupable, j'en porterai sans doute la peine dans l'autre monde; mais personne, je pense, n'a le droit de s'en mêler dans celui-ci. » Le séide de M. Jacotot insiste néanmoins et s'écrie : « Que M. Van de Weyer publie la méthode qu'il a suivie pour faire sa grammaire, sa syntaxe, sa rhétorique, en quelques mois et sans professeurs, et tous les secrets de l'enseignement universel seront connus du public. » M. Van de Weyer réplique de nouveau : « Je n'ai fait, grâce à Dieu, ni grammaire, ni syntaxe, ni rhétorique; j'ai lu les écrivains de la bonne latinité, pour me donner, sinon l'usage, du moins l'intelligence de leur langue; et, si j'ai fait quelques progrès dans mes autres études, je les dois à un homme dont la haine pour tout ce qui est exclusif en littérature, en politique, en philosophie, m'a garanti jusqu'à présent d'un fol enthousiasme pour les méthodes soi-disant universelles, en me montrant que, de toutes les méthodes, la meilleure est celle que l'on s'est tracée à soi-même, qui est le fruit de ses propres réflexions, et que l'on suit avec persévérance dans le silence de la retraite. »

M. Jacotot lui-même intervint dans la lutte. En réponse au *Sommaire*, il publia l'exposé de sa méthode sous le titre de : *Enseignement universel*. Aussitôt M. Van de Weyer, avec le concours de M. Van Meenen, gratifia le public d'un nouvel opuscule : *Essai sur le livre de M. Jacotot, intitulé :* ENSEIGNEMENT UNIVERSEL, etc. Cette réfutation, quoique victorieuse [1], ne termina pas encore la querelle : le gouvernement intervint aussi. L'enseignement universel de M. Jacotot lui parut favorable pour imposer à une partie de la population la langue hollandaise : l'auteur de la *Méthode*, en effet, ne laissait échapper aucune occasion de rabaisser le français et d'en signaler les difficultés. M. Van de Weyer, qui avait déjà pris l'initiative d'une

[1] Le *Courrier des Pays-Bas* du 3 septembre 1823 disait de cet opuscule : « Il est difficile de manier plus finement la plaisanterie et d'employer avec moins de roideur autant de dialectique et de savoir. Le raisonnement, les vues saines, les connaissances solides que l'on regrette de ne pas trouver dans le *livre* semblent s'être réfugiés dans l'examen que nous donne l'éditeur du *Sommaire des leçons publiques de M. Jacotot*. Il a pris la chose dans sa racine, et nous ne concevons pas que l'opinion puisse encore rester indécise après la lecture de la brochure de M. Sylvain Van de Weyer. »

pétition contre l'usage forcé de la langue néerlandaise, ne se contint plus : il acheva dans une satire fort spirituelle la défaite de l'enseignement universel [1].

L'agitation des universités allemandes, qui avait suivi le supplice de Charles Sand, mis à mort en 1819 pour avoir poignardé Kotzebue, eut son contre-coup dans les Pays-Bas. En Belgique aussi, les étudiants se réunissaient pour

[1] Cette pièce était intitulée : *Les Jacotins et leur antagoniste,* satire par X X X, initié (Gand, 1823, in-8°). On y remarquait les vers suivants :

. . . .
Quoi! vous balanceriez, quand ses promptes leçons
Doivent au hollandais façonner les Wallons?
Pour la langue du Roi, c'est montrer peu de zèle.
C'est au Prince, messieurs, se montrer peu fidèle.
Oui, c'est, envers l'État, prévarication ;
Et contre nous injure et persécution....

Voici comment le malicieux poëte caractérisait la *méthode* de Jacotot :

Jacotot, d'un manant, a fait un maître ès arts,
Qui, dans Corbeek déjà, plante ses étendards :
La méthode est donc sûre, universelle, unique;
Elle sert au dessin, au chant, à la musique ;
On peut, par elle, écrire et parler sans penser ;
Improviser et peindre, avec grâce danser;
Loger tous les talents en parfaite harmonie,
Et, dans un an au plus, devenir un génie.
. . . .

s'occuper de questions politiques. A Louvain, ces assemblées étaient présidées, en 1822, par M. Van de Weyer; mais, déjà rigoureux observateur de la légalité, il fit en sorte d'y maintenir l'ordre le plus parfait. Une chanson-épigramme vint néanmoins alarmer le sénat académique, ainsi que la régence de Louvain. Le gouvernement lui-même s'en émut, et M. Van de Weyer fut appelé à Bruxelles par M. Falck, ministre de l'instruction publique. Il parvint toutefois à rassurer cet honnête et aimable homme d'État. M. Falck fut enchanté de son esprit et proposa de l'envoyer d'abord en Allemagne avec une mission scientifique, puis de le nommer professeur dans une université belge. Cette offre ne fut pas accueillie.

Le 4 août 1823, M. Van de Weyer reçut, à Louvain, le diplôme de docteur en droit, après avoir soutenu une thèse brillante. Il n'en avait pourtant pas choisi le texte dans le code Napoléon. Il avait présenté en latin, selon l'usage, une *Dissertation sur la réalité, la connaissance et la pratique naturelle du devoir*. Mais il eut toutes les peines du monde à faire accepter cette innovation par ses professeurs. Inflexible, il répondit aux observations de la Faculté que, si elle persistait dans son opinion, il publierait

immédiatement sa dissertation sous le titre de : *Thèse rejetée par la faculté de droit en l'université de Louvain.* Plus tard, il initia le public à cette querelle avec l'autorité académique. Dans un vigoureux article, que publia le *Courrier des Pays-Bas*, il stigmatisa la censure universitaire, c'est-à-dire la censure préalable que subissaient les thèses des jeunes docteurs, de la part de tous les professeurs de la faculté à laquelle ils appartenaient. Cet article respirait les sentiments les plus généreux en même temps qu'il révélait une étude déjà approfondie des questions politiques qui préoccupaient les Belges [1]. Cependant la Faculté céda;

[1] On lira avec intérêt le passage suivant : « ... C'est pitié de les voir et de les ouir ! Parlez-vous du jury ? Sujet scabreux, qui déplairait à ceux qui en ont provoqué la suppression, dont on ne dit mot dans la nouvelle organisation, et que mieux vaut pour cette cause laisser dans l'oubli. C'est d'ailleurs un fruit exotique qui ne convient point à la nature de notre sol. Touchez-vous, en passant, la responsabilité ministérielle ? A quoi bon soulever ces questions sur lesquelles notre Loi fondamentale garde elle-même un profond silence ? Examinez-vous notre déplorable système électoral ? C'est saper notre Constitution dans sa base. Abordez-vous les hautes théories du droit public ? Rêveries, spéculations creuses, fort belles sur le papier, impraticables dans le monde réel, et par conséquent dan-

M. Van de Weyer obtint l'*imprimatur* et l'autorisation de soutenir sa thèse publiquement.

C'était une réfutation très-nette des doctrines *utilitaires* de Jérémie Bentham. Le jeune moraliste s'élevait énergiquement contre « les opinions dangereuses et flétrissantes de ces écrivains qui, récemment encore, ont osé nier la réalité naturelle du devoir, foulant ainsi aux pieds cet assentiment des peuples qui, comme le dit Cicéron, est lui-même une loi de la nature. » La Faculté l'admit au doctorat *magna cum laude.* La dissertation, qui lui avait valu cette distinction, fut, la même année, publiée en français et dédiée à M. Van Meenen [1].

gereuses, souvent elles font venir de coupables pensées, par la comparaison de ce que vous supposez devoir être avec ce qui est. Et ainsi de tout sujet un peu élevé, qui prête à l'examen et à la discussion des questions vitales de l'ordre social, mais qui ferait connaître que la jeunesse chez nous commence à contracter la mauvaise habitude de combiner des idées, de jeter un regard autour d'elle, et de se croire appelée un jour à faire de ces théories d'utiles applications et à s'en servir comme d'une mesure pour apprécier ce qui se fait ou se projette..... »

[1] « Je m'acquitte d'un double devoir, disait l'auteur, en vous dédiant cet essai : de ce que je dois à la mémoire de mon frère, que vous dirigeâtes dans ses études ; de ce que je vous dois moi-même, pour les mêmes soins que vous

Doué d'un talent oratoire remarquable, le jeune lauréat entra au barreau de Bruxelles où il ne tarda point à se distinguer. Il fut loin cependant de délaisser la carrière des lettres.

Avant même de quitter Louvain, il avait publié une autre brochure ayant pour titre : *Supplément aux Œuvres de Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre.* En 1807, l'auteur des *Études de la nature*, présidant l'Institut, répondit aux discours de trois nouveaux récipiendaires de l'Académie française. Or cette réponse contenait un magnifique éloge de la philosophie, en même temps qu'une glorification de Napoléon Ier. Pour ce dernier motif, M. Aimé Martin avait omis le morceau dont il s'agit dans son édition des *Œuvres complètes de Bernardin de Saint-Pierre.* « On a pensé, disait M. Van de Weyer, que, faire hommage au roi (S. M. Louis XVIII) des ouvrages de Bernardin, c'était s'engager au sacrifice d'un discours qui contenait, vers la fin, un éloge de l'homme dont

m'avez si attentivement continués. Veuillez agréer ce faible témoignage de reconnaissance et de vénération. » *Opuscules* de S. Van de Weyer, 2e série. — On verra plus tard que Bentham, loin de garder rancune à son brillant antagoniste, noua avec lui les relations les plus cordiales.

il fallait alors oublier jusqu'au nom, de Napoléon. Faiblesse ridicule, qui n'honore pas plus celui qui s'en rend coupable, qu'elle ne flatte celui à qui l'on croit la devoir. On n'a pas réfléchi qu'indépendamment du mérite littéraire de ce discours, il y avait quelque intérêt à voir comment le bon, le sensible Bernardin de Saint-Pierre, qui appelait la paix de tous ses vœux, a loué le conquérant dont les soldats couvraient l'Europe, et dont l'ambition gigantesque semblait ne se complaire qu'à faire et à défaire les rois à son gré. » Il faut croire cependant que l'éloge de la philosophie avait plutôt séduit l'éditeur belge que l'apothéose de Napoléon.

Les connaissances bibliographiques que M. Van de Weyer, malgré sa jeunesse, avait amassées dans la fréquentation assidue des dépôts littéraires, ses goûts studieux et sa noble passion pour les livres trouvèrent une légitime récompense. La régence de Bruxelles, après l'avoir soumis à une sérieuse épreuve, le nomma bibliothécaire de la ville, et, quelque temps après, le gouvernement plaça également sous sa garde la précieuse collection des manuscrits provenant des ducs de Bourgogne [1].

[1] Il devint bibliothécaire de la ville après un concours :

Le nouveau bibliothécaire n'était pas seulement un savant bibliographe : il se distinguait aussi par sa courtoisie et par son esprit toujours prompt et vif. Les visiteurs des deux bibliothèques vantaient son aménité. Barère, entre autres, alors proscrit avec les autres juges de Louis XVI, et réfugié à Bruxelles, se plut, dans ses Mémoires, à signaler la rare complaisance de M. Van de Weyer. Un autre conventionnel, Thibaudeau, s'était pris pour lui d'une véritable affection. M. Musset-Pathay, auteur de l'*Histoire de J.-J. Rousseau,* disait que le jeune bibliothécaire de Bruxelles réunissait aux connaissances les plus variées cette affabilité plus désirée, en général, qu'obtenue des savants, et qu'on aime tant à trouver dans le chef d'un établissement consacré à la jeunesse studieuse, comme aux classes les plus éclairées de la société [1].

on l'enferma avec une trentaine d'éditions du XVe siècle, dont il dut faire la description, sans avoir sous la main aucun ouvrage auxiliaire. Il fut nommé provisoirement au mois de mars 1823, et définitivement l'année suivante. Il succédait à M. Van Hulthem, bibliomane célèbre.

[1] *Petit itinéraire de Paris à Bruxelles.* — Un journal belge s'exprimait en ces termes (7 août 1825) : « Depuis l'installation du nouveau bibliothécaire, tout a changé de

Toujours porté vers les questions philosophiques, M. Van de Weyer mit au jour, à Louvain, en 1825, une nouvelle édition des œuvres du Hollandais François Hemsterhuis, « philosophe formé à l'école de Socrate, » et dont les écrits, publiés en français dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, méritaient d'être reproduits. L'éditeur disait noblement dans sa préface :

« On est heureux de contribuer ainsi à la propagation de ces belles et pures spéculations, qui entretiennent dans l'homme, avec la connaissance de lui-même, le sentiment de sa dignité, sentiment dont l'intime conviction diminuerait, selon Platon, la masse du mal sur la terre. Il y a, en outre, dans la reproduction de pareils écrits, une satisfaction et une jouissance intérieures, semblables à celles qu'on éprouve dans l'accomplissement d'un devoir religieux ; c'est un hommage pieux à la mémoire de leur auteur ; c'est un monument durable et modeste, et tel qu'il l'eût pu désirer lui-même, posé sur sa tombe ; c'est l'expression du respect d'une génération nouvelle pour une âme noble et pure, qui s'est peinte tout entière dans ses écrits, dont ils sont comme une espèce d'émanation. Et lorsqu'il se trouve que l'écrivain respectable qu'on reproduit est un compatriote, il se joint à cette idée religieuse un léger sentiment d'orgueil, qu'on a quelque

face dans cet établissement. L'ordre, les soins, les prévenances ont fait disparaître les abus, qui en éloignaient les amis des sciences et des lettres. »

peine à réprimer, mais dont tout cœur bien placé pardonnerait la manifestation [1]... »

En 1825 aussi, M. Van de Weyer put réaliser, avec quelques-uns de ses amis, un projet qu'ils avaient conçu dès l'année précédente. La *Société des douze* fut créée [2]. Cette réunion, sur laquelle on a répandu beaucoup de fables, avait

[1] Dans un article que publia le *Journal de Bruxelles* un critique distingué (M. Baron) s'exprimait en ces termes : « La tâche de M. Van de Weyer était difficile, car Hemsterhuis n'est pas un de ces écrivains méthodiques qui ait renfermé toute sa doctrine dans un traité *ex professo*. Traitant chaque sujet d'après la méthode socratique, il l'a dispersée dans tous ses dialogues, et c'est dans chacun d'eux que M. Van de Weyer en a été recueillir les éléments épars. Son analyse est, autant que j'en ai pu juger, d'une grande fidélité ; mais je n'approuve point les scrupules qui l'ont empêché de combler les lacunes du système d'Hemsterhuis, en réunissant les idées du philosophe par un lien qui manque et qu'on pouvait peut-être supposer, etc. » — On pourra juger, par un fragment reproduit dans l'*Appendice*, le mérite de l'exposé analytique de l'éditeur d'Hemsterhuis.

[2] Ces douze étaient : MM. S. Van de Weyer ; A. Baron, docteur ès lettres ; de Potter, propriétaire ; Ph. Doncker, avocat ; Drapiez ; L.-A. Gruyer, propriétaire ; Ph. Lesbroussart, professeur à l'athénée ; J.-D. Odevaere, peintre du roi ; A. Quetelet, professeur de mathématiques, de physique et d'astronomie ; Ed. Smits, employé au ministère de l'intérieur ; F. Tielemans, avocat ; P.-F. Van Meenen.

une destination à la fois politique et littéraire; mais la littérature servait en quelque sorte de paravent à la politique. Le 25 avril 1826, les Douze publièrent un prospectus, intitulé : *Société belge pour la propagation de l'instruction et de la morale*. Il s'agissait « de répandre les lumières dans toutes les classes et surtout dans les classes inférieures, » en propageant partout, et au moindre prix possible, les ouvrages qui pourraient améliorer la situation physique, intellectuelle et morale du peuple. Mais déjà les Douze étaient attaqués de la manière la plus vive par le *Courrier de la Meuse* et par le *Courrier de la Flandre,* qui gémissaient encore de la suppression de la société catholique pour la propagation des bons livres. Un des Douze, cédant à une pression ministérielle, propose alors de placer la *Société belge* sous la protection du roi; ses collègues refusent. Le gouvernement enjoint à la *Société belge* de cesser ses travaux si elle ne veut être supprimée comme la *Société catholique.* Les Douze ne s'étaient point bornés à préparer des ouvrages populaires; ils avaient établi en Belgique un comité destiné à venir au secours des Grecs. Le *comité hellénique* ayant organisé à Bruxelles une fête grandiose, qui

eut d'ailleurs le plus fructueux succès, M. Van de Weyer, dans un discours éloquent, remercia le nombreux auditoire du vif intérêt qu'il prenait à la plus noble des causes.

Ce jeune homme, si érudit et si disert, suffisait à tout; alors même qu'on le croyait absorbé par un procès politique ou par l'étude d'une haute question de philosophie, il trouvait encore le temps d'ajouter de nouvelles perles à son écrin littéraire. Tantôt c'était une épître ou satire sur les jeunes gens du XIXe siècle, tantôt un écrit philanthropique destiné à venir en aide aux victimes de l'inondation qui avait désolé un grand nombre de districts de la Hollande. *Moyen facile et économique d'être bienfaisant, proposé aux jeunes gens*, tel était le titre de cet opuscule, qui valut à l'auteur les remercîments du roi et du prince Frédéric. Ce morceau était suivi de *Pensées diverses*. (Le moraliste avait alors vingt-trois ans.) Citons au hasard : « Il y a de la modestie à se targuer de sa naissance, de sa fortune, de ce qu'a fait le hasard ou la faveur. C'est un aveu indirect qu'on ne se sent pas la force de valoir quelque chose par soi-même. — On ne se sacrifie point pour un parti qui hésite : il faut qu'un parti prenne son parti. — Les hommes d'État sont comme

les médailles qui, pour être estimées, ont besoin d'avoir passé quelques siècles sous terre. »

Parmi les essais datant de cette époque, le plus ingénieux, ce nous semble, est celui qui a pour titre : *Il faut savoir dire non* [1]. Non-seulement il respire les sentiments les plus libéraux, mais il est écrit avec une grande pureté et une remarquable énergie. Le sujet, le voici : « On a dit : *sentir est tout l'homme;* cela est aussi faux de pensée que tranchant d'expression; mais ces tournures sont consacrées : on ne sait plus parler simplement. Je dis, moi, avec plus de vérité, mais d'un ton peut-être également tranchant, *il faut savoir dire* NON : voilà la morale, toute la morale. » La conclusion, qu'il faut citer tout entière, est un sérieux enseignement :

« Soyez inébranlable dans un *non* une fois prononcé. Cela choquera d'abord dans ce qu'on appelle le *monde,* où l'opposition est inconvenante, et où l'on excuse les mauvaises mœurs, et non le mauvais ton. Élevez-vous, dédaignez les jugements de ces hommes gâtés par les belles manières ; et vous conserverez sur eux l'inappréciable avantage d'une volonté forte dirigée par une maxime féconde et riche en applications; car, osons le dire, ce n'est

[1] *Il faut savoir dire non,* petit traité de morale et de politique (Louvain, 1826, in-12).

point d'adopter de faux principes que l'on doit accuser les hommes d'aujourd'hui, mais de vivre sans principes arrêtés, et se laisser emporter par le train des affaires ou par les vaines distractions du monde. De là cette absence de dignité, de caractère ; de là un vide, une lacune dans leur âme que rien ne saurait remplir, et à laquelle rien ne saurait suppléer, et qui les livre, faibles et lâches, à l'adoration ou à la crainte de la puissance, à l'empire de la force ou de l'or, qui est aussi une force. »

M. Van de Weyer venait de plaider et de perdre son premier procès politique. Le 4 juillet 1826, des désordres eurent lieu au théâtre royal de Bruxelles. Ils duraient encore lorsque M. Levae, rédacteur du *Belge,* qui se rendait à ce spectacle, fut violemment repoussé par les soldats qui gardaient le péristyle. M. Levae rédigea et l'éditeur du *Courrier des Pays-Bas* publia dans ce journal deux lettres où la conduite du général Vauthier, commandant de la place, était vivement censurée. Ils furent poursuivis l'un et l'autre, l'écrivain et l'éditeur, à la demande du général, traduits le 2 août devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, et, malgré les efforts de leurs défenseurs, MM. Van de Weyer et Vanderton, condamnés à des peines assez fortes.

Il ne faut pas croire cependant qu'il y eût, dès lors, rupture flagrante et définitive entre

le gouvernement et M. Van de Weyer. Un des membres du cabinet, M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, n'était pas hostile aux Belges, ses compatriotes. Appréciant toute la valeur du défenseur de M. Levae, il lui fit des avances et le disputa en quelque sorte à l'opposition. C'est ainsi qu'en 1826 M. Van de Weyer fut proposé pour la chaire de philosophie de l'université de Liége. Cette combinaison n'ayant pas abouti, le gouvernement lui assura un dédommagement. Lorsque, en 1827, il institua les cours publics du musée des sciences et des lettres de Bruxelles, M. Van de Weyer fut chargé d'y enseigner l'histoire de la philosophie (1). Non-seulement M. Van Gobbelschroy l'avait proposé au roi, mais encore il prit fait et cause pour lui contre l'administrateur de l'instruction publique. Ce dernier, M. Van Ewyck, exigeait que le nouveau professeur donnât son cours en hollandais; au lieu d'obtempérer à cette injonction, M. Van de Weyer envoya immédiatement sa démission.

(1) Parmi ses collègues se trouvaient M. Baron, pour la littérature générale; M. Quetelet, pour l'histoire des sciences, et M. Lesbroussart, auquel était confiée la chaire d'histoire générale.

M. Van Gobbelschroy décida que la prétention de l'administrateur de l'instruction publique n'était pas soutenable.

Le 18 avril, M. Van de Weyer inaugura son enseignement par un discours qui est resté célèbre. « L'établissement par une main royale, dit-il, d'une chaire de philosophie, au centre d'une brillante capitale, est pour Bruxelles un grand et nouveau bienfait. Vingt ans et plus d'incertitude sur notre existence sociale, après un long sommeil sous l'Autriche, troublé par les chants de la République et le tambour de l'Empire; le mépris et le dédain pour les études philosophiques, habilement répandus et entretenus par un pouvoir ombrageux; la lassitude des esprits produite par le spectacle d'une philosophie qui, pendant un demi-siècle, a rempli la mission qu'elle s'était donnée d'abattre et de renverser, sans rien élever sur ces ruines; l'ensemble enfin de ces circonstances, et surtout des dernières, devait nous apparaître comme autant d'obstacles qui s'opposaient à la réussite de cette nouvelle création; et j'avoue que je fus un instant frappé de crainte, d'hésitation et du sentiment de mon insuffisance et de ma faiblesse pour les surmonter, lorsqu'en outre je réfléchissais aux difficultés, déjà si grandes,

de la science elle-même. » Il définissait ensuite la philosophie, et, après avoir fait remarquer qu'elle était réduite, comme au temps où Cicéron y consacrait ses nobles loisirs, à repousser les mêmes préventions et les mêmes préjugés, il en signalait éloquemment l'injustice. Tout le discours révélait un penseur et un écrivain. Quant au plan qu'il se proposait de suivre, il l'indiquait nettement : il voulait présenter l'histoire de la philosophie *comme science*, c'est-à-dire l'histoire de la marche de l'esprit humain, par rapport aux connaissances qu'on a le plus particulièrement honorées de ce nom de philosophiques. « Je n'adopte, ajoutait-il, aucun système, je ne me fais d'aucune école, d'aucune secte ; je ne me range sous aucune bannière. Je me place, en quelque sorte, en dehors de tous les systèmes de philosophie, pour les mieux embrasser et les mieux examiner. »

Dans une touchante péroraison, M. Van de Weyer rendait un nouvel hommage au maître qui l'avait initié à la science dont il promettait de devenir un des plus brillants vulgarisateurs.

« Lorsque, dans l'antique Grèce, disait-il, un jeune homme obscur ouvrait une école de philosophie, il justifiait la hardiesse de son entreprise, et donnait à ses élèves une garantie de ses doctrines en nommant le maître qui l'avait

formé. Disciple d'un homme austère et profond, qui, dans une vie tout intellectuelle, a su joindre aux luttes du barreau et aux travaux du publiciste, les méditations du philosophe, il est doux à mon cœur de pouvoir, dans une circonstance publique et solennelle, renouveler cet antique usage, et de dire que ce que j'ai de zèle et d'amour pour la science de la sagesse, ce que je puis y avoir fait de progrès, c'est à ses leçons, à ses conseils et à son exemple que je le dois. Modeste et sévère pour lui-même, il n'a jusqu'ici laissé échapper le secret de ses profondes études que dans quelques pages brillantes de style et fécondes en hautes pensées. Mais, quand paraîtront ses doctes écrits, fruit de trente ans de méditation, le monde éclairé placera le nom de M. Van Meenen à côté de celui des Royer-Collard et des Victor Cousin, comme les restaurateurs, en France et ici, de toute saine philosophie. Que mes dernières paroles soient donc l'expression d'une reconnaissance éternelle, et de ma vénération pour ses talents et ses vertus (1). »

Ce discours fit une profonde impression. M. V. Cousin, dans le *Journal des savants*, en signala le mérite, et ce n'était que justice, puisque, selon les expressions d'un publiciste belge, le jeune professeur paraissait s'être imposé la tâche de propager les doctrines du chef de l'école éclectique (2). « Tous les regards des

(1) *Opuscules* de S. Van de Weyer, 1re série.

(2) *Voir* le *Mathieu Laensbergh* (de Liége), n° du 15 juillet 1827.

amis du pays et des études sérieuses, disait M. Cousin, se tournèrent vers le musée de Bruxelles, et un nombreux auditoire accourut aux leçons de M. Van de Weyer. Le jeune professeur n'est pas resté au-dessous de l'attente publique et de sa position ; le discours d'ouverture que nous avons sous les yeux en fait foi. » L'Angleterre devait faire également un excellent accueil à ce brillant début [1].

Reprenant un projet qu'avait conçu, en 1760, le comte de Cobenzl, ministre très-éclairé de l'impératrice Marie-Thérèse, M. Van Gobbelschroy venait d'instituer une commission chargée de publier une collection de mémoires et de chroniques relatifs à l'histoire du pays. Parmi les savants qu'il avait chargés de cette tâche utile, se trouvait M. Van de Weyer. Celui-ci, toujours sur la brèche, se constitua le défenseur du projet ministériel lorsqu'il eut été en butte aux attaques de quelques journaux hollandais. Pour repousser les agressions de la *Gazette d'Arnhem*, M. Van de Weyer inséra dans la *Gazette des Pays-Bas* une chaleureuse apologie, où il démontrait la mauvaise foi et l'absurdité

[1] *Voir* Robert Blakey, *History of the Philosophy of mind,* t. IV.

des adversaires d'une belle et vaste entreprise. Il indiquait, en ces termes, le but national qu'il s'agissait d'atteindre :

« … Trente ans et plus de guerres continuelles ne nous avaient guères laissé le loisir de nous occuper de nos *choses domestiques,* comme disaient les anciens ; une domination étrangère s'efforçait de nous en ôter le goût et de nous en arracher les moyens. Aujourd'hui, que, redevenus nous-mêmes, et vivant d'une vie qui nous est propre, nous pouvons, grâce au calme et au bonheur du présent, redescendre dans le passé, et rattacher ce que nous sommes à ce que nous étions ; aujourd'hui, que nous avons repris l'habitude de nous occuper de ce qui se passe chez nous ; que l'indifférence se réveille et l'apathie se dégourdit ; aujourd'hui, que le besoin des études historiques se répand partout, pénètre tous les esprits, et se nourrit de la connaissance des documents originaux, le gouvernement a pensé que le moment était opportun pour reprendre l'exécution d'une entreprise projetée par un gouvernement antérieur, dont il ne fait en quelque sorte ici que suivre les traditions ; il a pensé qu'il était temps enfin que la Belgique eût à son tour ce que possèdent la France et l'Allemagne, ce que préparent la Suède et l'Angleterre. Il ouvre, d'une part, un concours, fait un appel à tous les littérateurs, ordonne des recherches dans toutes les bibliothèques et les dépôts d'archives ; de l'autre, il organise une commission chargée de mettre au jour les documents inédits, consent à faire les frais d'une collection dont le zèle et la fortune de pas un particulier n'eussent entrepris l'exécution ; et c'est cette généreuse et noble coopération, qu'on eût saluée ailleurs d'un concert

unanime d'éloges et de l'expression d'une vive et sincère gratitude, que, chez nous, d'ignorants détracteurs désapprouvent, blâment, traitent d'*argent mal et follement employé*, qualifiant l'entreprise elle-même de *coûteuse niaiserie*, *inspirée sans doute par quelque étranger, ou par des jeunes gens sans expérience et sans instruction, à un ministre actif et zélé, à la vérité, mais dupe de son amour pour les sciences et les lettres, ou mu par le désir de s'en voir faire la dédicace!* ... En vérité, on serait stupéfait et indigné d'un semblable jugement, si l'on ne savait pas qu'il n'est point de mesure bonne et utile que la méchanceté n'attaque, point d'idée grande et élevée que l'envie ne cherche à ravaler et à amoindrir, point d'intention généreuse que la mauvaise foi ne dénature (¹)... »

(¹) Voir *Gazette des Pays-Bas*, n° 66 (4 septembre 1827). L'auteur de cet énergique plaidoyer, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, réfute les articles insérés dans le *Journal de la Belgique* du 8 et du 10 août et dans l'*Arnhemsche courant* du 14 août 1827. « Cette réponse aux trois articles de l'anonyme, disait M. Van de Weyer en terminant, a un peu dépassé les bornes que je m'étais proposées ; et cependant j'ai laissé glisser à dessein, et sans les relever, les expressions de mauvais goût, les plaisanteries de mauvais ton, les allusions qui veulent être méchantes et qui ne sont que plates et triviales, accompagnement obligé, semble-t-il, de tout écrit où la vérité est violée à chaque ligne, langage un peu neuf pour un journal que distinguent d'ordinaire, à ce qu'on m'assure, la mesure et le sentiment des convenances. J'ai donné à ma réponse cette étendue parce qu'il importait de réfuter toutes les assertions gra-

Quelque temps après, M. Van de Weyer fit un second voyage littéraire à Paris. Il s'y trouvait au mois de février 1828. Pendant ce nouveau séjour dans la capitale de la France, il noua des relations avec V. Cousin, Mlle Clarke, Van Praet, le célèbre bibliothécaire, Beuchot, bibliographe non moins renommé, Salfi, l'historien de la littérature italienne, Dugas-Montbel, le traducteur d'Homère, Damiron, le philosophe, Dittmer et Cavé, auteurs des *Soirées de Neuilly*, Kératry, Villemain, Jouffroy, Ampère, Benjamin Constant, Fourier, Droz, Charles Lacretelle, Féletz, le critique du *Journal des Débats*, Mignet, Daunou, Sainte-Beuve, etc. Il ne faut pas oublier le fameux Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois et ancien membre de la con-

tuites de l'anonyme, et que là où il suffit d'un mot pour dénaturer un fait, il faut des pages pour le rectifier. Je l'ai fait avec conviction, non, ainsi qu'on ne manquera pas de le dire niaisement, comme *partie intéressée* en tant que membre de cette commission, distinction que je tiens à grand honneur, mais comme *partie intéressée* en tant que *Belge*, et indigné que je suis de voir calomnier, par un de mes compatriotes, une entreprise que tout nous fait un devoir d'accueillir avec reconnaissance, et d'encourager de tous nos moyens. »

vention nationale. Il était bien changé : d'adversaire résolu de Louis XVI, il était devenu enthousiaste admirateur des Bollandistes et du pape Adrien VI [1].

Après trois ans de collaboration littéraire à la *Gazette générale des Pays-Bas*, organe officiel du gouvernement (1825-1828), M. Van de Weyer devint un des rédacteurs habituels du *Courrier des Pays-Bas*, le principal organe de l'opposition belge. Il entra dans l'arène au moment où commençait un redoutable conflit entre les Belges qui réclamaient toutes les

[1] Il écrivait à M. Van de Weyer : « ... J'aime à espérer que vos sollicitations et celles des autres amis de la religion et des lumières obtiendront de votre gouvernement des mesures pour continuer et achever la collection des Bollandistes ; je vous envoie ci-jointe une copie d'une lettre que m'avait écrite de Hollande, sur ce sujet, notre ambassadeur français, M. de Noël (ancien inspecteur général des études). Je voulais vous parler aussi de l'illustre Adrien VI, le seul pape que votre pays ait donné à l'Église. Plusieurs de ses ouvrages sont restés, dit-on, en manuscrit, et, entre autres, son travail sur les proverbes de Salomon. Serait-il dans les archives de Louvain ? Il nous manque une bonne biographie de ce pontife, quoiqu'il eût plusieurs historiens. Je recommande à votre zèle cette entreprise. Adrien VI intéresse spécialement la Hollande où il est né, et la Belgique où il a professé. »

libertés inscrites dans la loi fondamentale de 1815, et le gouvernement de Guillaume Ier qui, appuyé sur les provinces du Nord, s'opiniâtrait dans une résistance funeste. M. Van de Weyer appartint donc à cette brillante phalange de publicistes nationaux qui réclamèrent la liberté pour tous, pour les catholiques comme pour les libéraux. Et ce n'était pas seulement dans le *Courrier des Pays-Bas* qu'il se signalait par son patriotisme : comme membre du barreau de Bruxelles, il mérita aussi la gratitude de ses concitoyens.

Le 30 juin 1828, il défendit, devant la cour d'assises du Brabant, deux jeunes Français, MM. Bellet et Jador, rédacteurs d'un petit journal satirique, nommé l'*Argus*. Ils étaient poursuivis, en vertu de l'arrêté-loi du 20 avril 1815, pour avoir excité au désordre par une critique inconvenante des actes du gouvernement. Quoique obligé de plaider en hollandais, M. Van de Weyer ne resta point au-dessous de lui-même Il s'éleva d'abord avec une grande vigueur contre l'extension donnée à une mesure dictatoriale, prise en 1815, dans des circonstances extraordinaires, et maintenue par le gouvernement pour baillonner la presse. Puis, il démontra l'absurdité de la poursuite.

« ... Lorsque les journaux, dit-il, annoncèrent l'arrestation et la mise en accusation des rédacteurs de l'*Argus,* comme prévenus d'avoir tenté de répandre le trouble, la défiance, d'avoir excité à la sédition, les habitants de Bruxelles se regardèrent étonnés et s'écrièrent : qu'y a-t-il donc et de quoi s'agit-il? Il était arrivé aux articles de MM. Bellet et Jador ce qui arrive d'ordinaire à ces feuilles éphémères, qu'on lit par désœuvrement entre une tasse de café et un verre de liqueur; une heure après, ils étaient oubliés... Mais ce n'est pas de l'étonnement, c'est de la joie qu'on éprouve à deux pas de nos frontières : car les étrangers ont les regards sur nous, épient nos mouvements, prennent acte de nos fautes et s'en réjouissent. J'entends d'ici leurs clameurs, qui ont déjà frappé plus d'une fois mon oreille et contristé mon cœur. J'entends les étrangers s'écrier : la voilà donc, cette terre classique de la liberté! le voilà donc, ce royaume si solidement établi sur les larges bases des principes libéraux, sur le respect du pouvoir pour tous les droits, ce royaume cité en exemple au reste de l'Europe! Quinze vers l'ébranlent jusque dans ses fondements! Une plate plaisanterie y jette l'alarme et l'épouvante [1]! Les habitants, d'ordinaire assez froids, prennent feu à la moindre, à la plus obscure *étincelle* (car c'est le titre d'un des articles incriminés). De calmes et paisibles qu'ils sont par nature, ils deviennent tout à coup, à la lecture de

[1] Pauvre peuple, on vous pressurera, on vous pendra;
Voilà la liberté,
Biribi,
A la façon de barbari,
Mon ami.

quinze vers alexandrins, sombres, défiants, prêts à tout faire, même à se révolter!... »

Malgré les efforts de leur défenseur, MM. Bellet et Jador furent, le 1er juillet, condamnés chacun à une année d'emprisonnement et aux frais. A cette époque, un acquittement, pour délit de presse, eût été chose insolite, miraculeuse même : les écrivains ne comparaissaient pas devant le jury, mais devant des magistrats qui dépendaient du gouvernement.

M. Van de Weyer fut bientôt chargé d'une cause plus importante. Dans deux lettres que publia le *Courrier des Pays-Bas*, M. de Potter, le plus célèbre des polémistes de 1828, voulut mettre les Belges en garde contre la vaine fantasmagorie du jésuitisme, dont le ministère fsisait un épouvantail pour les libéraux, cherchant ainsi à les avoir pour lui. M. de Potter entreprit de démontrer la perfidie de cette tactique. « Opposons, disait-il, des mots à des mots. Jusqu'ici on a traqué les jésuites : bafouons, honnissons, poursuivons les ministériels! Que quiconque n'aura pas clairement démontré par ses actes qu'il n'est dévoué à aucun ministre soit mis au ban de la nation, et que l'anathème de l'antipopularité pèse sur

lui avec toutes ses suites! » Le hardi publiciste fut traduit devant la cour d'assises du Brabant méridional, toujours par application abusive de l'arrêté-loi qui avait été promulgué le 20 avril 1815, pour prévenir les tentatives des bonapartistes. Il choisit pour ses défenseurs MM. Van Meenen et Van de Weyer. Les débats, qui durèrent deux jours (19 et 20 décembre 1828), eurent un immense retentissement.

« ... Messieurs, il est de la nature du gouvernement constitutionnel (ainsi s'exprima M. Van de Weyer) d'entretenir entre les habitants une salutaire inquiétude sur leur bien-être, leurs garanties légales et leurs libertés.

« Cette vérité peut-être blesse encore les oreilles endurcies de quelques hommes demeurés stationnaires au sein de tous les progrès; elle n'en est pas moins universellement reconnue par tous les hommes libres, et par tous les gouvernements dignes de les administrer. C'est pour la consacrer que la loi fondamentale nous garantit la liberté de la presse, le droit de pétition, comme les moyens les plus propres à manifester nos craintes et nos alarmes, et le droit d'élection, c'est-à-dire la faculté de choisir, pour nos représentants, les hommes que nous jugeons les plus propres, par leur caractère et leurs principes, à assurer nos garanties et nos libertés contre les intentions perfides ou les fautes du pouvoir, toujours envahisseur de sa nature.

« L'écrivain, le publiciste, le journaliste est le représen

tant volontaire de nos craintes et de nos vœux : c'est lui qui dévoile les fautes, qui relève les erreurs, combat les abus, dénonce les actes arbitraires, non pas seulement au gouvernement, mais encore à ceux que la chose intéresse, c'est-à-dire à tous les citoyens. Or il est impossible de rien faire de semblable, sans répandre, dans le système de l'acte d'accusation, le trouble, la défiance, la désunion. Que l'on fasse donc disparaître de notre loi fondamentale les droits d'écrire et de publier sa pensée, d'élire et de pétitionner, qui sont autant de moyens de scandale, de délits et de crimes, et qui, à chaque instant, nous donnent occasion de tomber dans l'application de l'arrêté d'avril 1815.

« Permettez-moi, messieurs, une seule comparaison. Dans toutes les villes fortes, ou dans les camps retranchés, en temps de guerre, on place de distance en distance des sentinelles, qui rassurent contre les approches de l'ennemi ou avertissent de son arrivée. Que diriez-vous d'un auditeur militaire qui, devant un conseil de guerre, prétendrait que les sentinelles, en criant, à des intervalles très-rapprochés : *sentinelle, prenez garde à vous,* ont cherché à répandre dans la ville ou le camp, le trouble, l'alarme, la défiance et la désunion? Eh bien, les écrivains, les publicistes, les journalistes sont des sentinelles vigilantes placées pour prévenir ou dénoncer toute infraction, toute brèche faite à la loi fondamentale derrière laquelle nous sommes retranchés; et ils nous crient tous les jours, dans des brochures et des journaux : *citoyens, prenez garde à vous!* Que si c'est là un acte qui, par lui-même, tend, d'une manière directe et immédiate, à produire les effets prévus par l'arrêté d'avril 1815, que le ministère public l'établisse et le prouve. Il le doit ici d'autant plus rigoureusement que les expressions

trouble, défiance, alarme, querelles, sont si vagues et si larges que les actions les plus indifférentes, les plus innocentes en elles-mêmes et les plus diverses, pourraient être converties en crimes ou délits. Et telle est la généralité des termes de l'arrêté, et l'application plus générale encore qu'on en veut faire, que l'on pourrait dire au ministère public : faites mieux ; simplifiez tout d'un coup la législation pénale ; annulez le code pénal tout entier, et bornez-vous à l'arrêté d'avril 1815 ; car il serait, selon nous, tout aussi raisonnable d'appliquer cet arrêté à quelques querelles, à des rixes, à des bruits nocturnes, que de l'appliquer aux écrits de M. de Potter.

« Que prouvent, messieurs, les absurdes conséquences auxquelles nous conduit une semblable interprétation de l'arrêté d'avril 1815? C'est qu'il est appliqué à des faits qu'il n'a pour objet ni de prévoir, ni de punir ; c'est que, établi pour prévenir la *sédition,* c'est à la sédition seule ou à des actes propres à la faire naître, qu'il le faudrait appliquer, et non à tout autre acte capable même de répandre le trouble, la défiance, la désunion ; car alors tout exercice de la pensée, toute mise en pratique de la liberté d'écrire, du droit de pétition et d'élection deviendrait impossible ; il faudrait déchirer la loi fondamentale et la considérer comme une belle théorie sur laquelle la pratique ne pourrait jamais jeter un souffle de vie. Répandre le trouble, l'alarme et la désunion ne suffirait donc pas pour être justiciable d'une cour d'assises, et passible de l'arrêté d'avril ; il faut de plus le faire *séditieusement...* »

Le ministère public avait parlé avec un dédain affecté des écrivains qui participaient

aux travaux de la presse périodique : il avait vu avec peine, disait-il, un homme comme M. de Potter se joindre aux journalistes. M. Van de Weyer releva le gant avec fierté.

« Et nous, nous voyons avec peine, répondit-il, que le ministère public méconnaisse le temps où nous vivons, et son esprit, au point de chercher à déverser le mépris sur une classe d'hommes qui rendent tous les jours des services éminents à la civilisation du monde. Le ministère public ignorerait-il qu'il attaque ici, dans les journalistes, les hommes les plus distingués de tous les pays ? En Angleterre, les Sheridan, les Fox, les Brougham, les Walter Scott, les Canning, etc., sont des journalistes. En France, les Chateaubriand, les Benjamin Constant, les Fiévée, les Kératry, les Dubois, etc., sont des journalistes. En Hollande, les Donckèr-Curtius, les Vollenhoven, les Kinker, etc., sont des journalistes. En Amérique, Franklin était journaliste, et c'est à cette école que se sont formés tous les publicistes. En Belgique, les Van Meenen (je lui demande pardon de le citer en sa présence, mais qui a éclairci plus de questions sociales dans notre pays que lui ?), les Lesbroussart, les Plasschaert, les Barthélemy, les Rogier, les Van Hulst sont ou ont été des journalistes. Et si, un jour, j'avais à rendre compte à mes concitoyens de l'emploi de mon temps et de mes facultés, dans l'intérêt de mon pays, je dirais avec orgueil : « Mes premières pensées ont été consacrées à nos garanties « sociales ; et je suis journaliste depuis autant d'années. » Oui, messieurs, je tiens à honneur d'être journaliste depuis plusieurs années, et jamais le ministère public, par des

déclamations usées, ne parviendra à flétrir des hommes qui écrivent en conscience et avec courage, et défendent toutes nos libertés à leurs risques et périls ([1]). »

M. de Potter fut également condamné à dix-huit mois de prison et mille florins d'amende, comme ayant cherché à exciter parmi ses concitoyens la défiance, la division et les querelles ([2]).

Tandis qu'on protestait, en Belgique, avec une énergie croissante, contre l'imposition de

([1]) Voir *Procès de M. de Potter*, défenseurs Me Van Meenen et Me Sylvain Van de Weyer, avocats à la cour supérieure de justice de Bruxelles (1829, in-8° de 107 pages). — La fière défense des journalistes par M. Van de Weyer, en 1828, nous remet en mémoire le discours également remarquable prononcé par M. Gladstone, le 29 juin 1867, lors de la célébration du quatrième anniversaire de l'Association de la presse périodique à Londres : « ... Les services que rend le journalisme, disait-il, sont indiscutables... Un grand nombre des hommes qui ont appartenu à la presse sont arrivés aux plus hauts postes de la société, de la littérature et de l'État... »

([2]) Après que, le 20 octobre 1829, le roi eut annoncé aux États généraux la présentation d'une loi qui abolirait les dispositions de l'arrêté du 20 avril 1815, MM. Van de Weyer et Van Meenen adressèrent à la seconde Chambre une *pétition* pour faire jouir M de Potter du bénéfice de la loi, qui fut effectivement présentée le 22 décembre. Mais cette tentative demeura stérile.

la langue hollandaise, M. Ernst Münch, l'un des défenseurs en titre du gouvernement, affirma, dans un recueil périodique dont il était l'éditeur, que M. Van de Weyer, bien que l'un des rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas* et l'un des adversaires avoués de l'emploi obligatoire du néerlandais, avait lui-même écrit un livre en faveur de cette mesure. L'assertion était fausse : mais M. Van de Weyer ne se borna point à un simple démenti. L'audace de M. Münch enflamma sa verve et valut au public un précieux écrit sur la *Littérature des livres imaginaires*. L'esprit et l'ironie rehaussaient encore une érudition des plus variées et faisaient de cet opuscule un des meilleurs du genre [1].

[1] *Lettre de M. Sylvain Van de Weyer, avocat, conservateur de la bibliothèque de Bruxelles et des manuscrits du Roi, professeur de philosophie au Musée, membre de la commission chargée de la publication des chroniques inédites de l'histoire du pays, et l'un des rédacteurs du* COURRIER DES PAYS-BAS, *à M. Ernst Münch, professeur de droit canon, bibliothécaire à La Haye, rédacteur de l'ouvrage périodique intitulé :* ALETHEIA, *etc.* (*1829*). — Cf. *De la langue belgique. Lettre de Jean-François Willems, membre de l'Institut des Pays-Bas, etc., à M. Sylvain Van de Weyer* (Bruxelles, 1829, in-12 de 101 pages). Ce plaidoyer en faveur de la langue néerlandaise est loin d'égaler, sous le rapport de

M. Van de Weyer eut une polémique plus vive encore avec M. Ch. Durand, rédacteur du *Journal de Gand*. Celui-ci, attribuant au défenseur de M. de Potter un article qui n'était pas de lui, l'avait attaqué personnellement et avec une grande violence. M. Van de Weyer fit insérer, dans le *Courrier des Pays-Bas* du 12 septembre 1829, une lettre où il disait :

« … Je m'abstiendrai de relever les injures que M. Du-

l'esprit et du style, la lettre à M. Münch. Citons toutefois le passage suivant, qui nous paraît digne d'attention : « La liberté et l'indépendance de mon pays avant tout ! Je vois à nos frontières la nation française convoitant toujours le beau sol de la Belgique, tandis que nous avons parmi nous cent mille Français, *qui restent toujours Français*, à cause de la langue ! Depuis trente ans que nous nous efforçons inutilement à monter jusqu'à eux, très-peu d'entre eux se donnent la peine de descendre jusqu'à nous, de s'approprier nos mœurs, de se confondre dans la masse du peuple, d'apprendre à parler avec ceux dont ils exploitent l'industrie et dont ils mangent le pain ! Partout et en tout, nous fléchissons le genou devant leurs supériorités réelles ou imaginaires ; chez les grands du monde comme chez les hommes du pouvoir, dans les assemblées comme dans les conseils, les beaux parleurs français sont nos maîtres ! La droiture belgique, les simples vertus de nos pères, que peuvent-elles contre l'appât de leur politesse trompeuse ? »

rand prodigue aux honorables détenus des *Petits-Carmes* ([1]). Toutes les âmes honnêtes en feront justice. Elles montrent que M. Durand est tout aussi étranger à notre pays et à ses affections, qu'il l'est à tout sentiment des convenances, à toute notion de justice et d'équité. Le respect dû à la position de ces messieurs lui commandait au moins le silence : mais qu'attendre d'un homme qui ne se respecte plus lui-même ? M. Durand croit que quiconque occupe une place s'est vendu corps et âme au pouvoir ; que son intelligence ne doit plus avoir une pensée qui lui appartienne, sa conscience un mouvement qui ne lui soit imprimé, son cœur un sentiment qui ne lui soit imposé ; et il me reproche de m'être affranchi de cette loi qui lui paraît si douce. Pour moi, je crois honorer bien plus le pouvoir, en conservant ma pensée et ma conscience libres, et ma parole indépendante. M. Durand comprendrait cela, si l'esprit seul suffisait pour tout comprendre. Je tâche de remplir, à la satisfaction de l'administration urbaine et de mes concitoyens, les fonctions qui me sont confiées, sans oublier qu'il est d'autres devoirs, plus pénibles peut-être, mais tout aussi rigoureux.

« Si j'avais l'habitude de mettre des étrangers dans la confidence de mes actions, je dirais à M. Durand qu'en fait de devoirs, je n'ai pas attendu son arrivée et ses leçons pour mesurer l'étendue des miens, et les accomplir dignement. Car, lorsqu'en 1828 l'opposition prit un caractère plus sévère, je me crus obligé de déclarer à Mgr Van Gobbelschroy que, si on l'exigeait, j'étais prêt à donner ma démission de la seule place que je tinsse de la confiance du gouvernement. C'est alors que ce ministre me répondit que

([1]) MM. de Potter et Ducpetiaux.

je me méprenais sur les temps et les hommes, et qu'on n'exigeait de personne, chez nous, le sacrifice de ses emplois à celui de ses principes. J'entre avec moins de répugnance dans ces détails de la vie privée, parce qu'ils sont honorables pour un homme constitué en dignité, dont nous combattons librement d'ailleurs le système et les doctrines.

« Que si M. Durand m'envie les places que j'occupe, je lui communiquerai le secret d'en obtenir ; c'est de s'en rendre digne, et de mériter l'estime de ceux qui les confèrent, estime dont je me flatte d'être encore en possession, et que je ferai en sorte de conserver toujours.

« Voilà tout ce que j'ai à répondre à M. Durand. Comme la plupart de nos adversaires, il foule aux pieds toutes les convenances ; il fait plus que les autres, il oublie, avec l'ancienne légèreté de son pays, les services qu'on lui a rendus. Les lui rappeler serait perdre le nouvel avantage qu'il me donne sur lui. Cet oubli, d'ailleurs, est peut-être une conséquence forcée de sa position. Et puis, quand on fait le métier de scribe à gages, on doit être mal avec soi-même ; et alors, toutes les passions honteuses se réveillent ; l'humeur s'aigrit ; le cœur se gâte ; un reste de conscience murmure et gronde ; et, dans cette lutte qui s'établit, dans les profondeurs de l'âme, entre les besoins et l'honneur, l'esprit s'échappe souvent en paroles inconsidérées. Triste condition ! Si c'est là ce qui tourmente et agite M. Durand, je le plains sincèrement. Mais, quand je songe que c'est volontairement qu'il s'est plongé dans cet état, j'éprouve un autre sentiment, et à la pitié pour ce qu'il souffre, succède le mépris pour ce qu'il fait. M. Durand a beau nous rappeler ses antécédents ; le passé ne justifie pas le présent : il en fait ressortir la laideur d'une manière bien plus tranchante... »

La querelle alla plus loin. M. Van de Weyer, « blessé, comme il disait, par un de ces mots qu'on n'endure que lorsque l'on est endurci aux injures, » se rendit à Gand pour en demander la rétractation. Il était accompagné du pacifique et loyal M. Lesbroussart, un des plus savants littérateurs de cette époque. Dans une lettre, adressée à ses collaborateurs, M. Van de Weyer, racontant la scène violente qui fut la suite de sa démarche à Gand, rendit hautement justice à la suprême honnêteté de M. Lesbroussart. Il assumait toute la responsabilité d'un fait qui l'exposait aux représailles de ses ennemis.

« Mais, même pour moi, (poursuivait-il), y a-t-il lieu de blâmer ? J'ai beau m'examiner là-dessus, m'interroger, me sonder, prêter l'oreille à la voix de ma conscience, je n'entends pas même le plus léger murmure. Il y a plus : je m'approuve hautement, et n'ai nul regret même à ce que j'ai fait. Oui, messieurs, j'aime que vous le sachiez, et n'en fais mystère à personne ; quel que soit l'éclat scandaleux donné à cette affaire, quelles qu'en puissent être les conséquences, je ne me repens point de mon action, et, dans des circonstances semblables, je recommencerais encore, s'il le fallait, et de la même manière, fortune, avenir, bonheur, existence même en dépendissent-ils. Tous ces biens se peuvent perdre, et leur conservation ne dépend pas de nous ; mais l'honneur, messieurs, l'honneur est en nos mains ; nous en sommes maîtres et souverains ; et partout

et toujours, nous pouvons, nous devons le conserver pur et intact, au milieu des débris des autres biens fragiles et périssables.

« Or, placé entre deux tribunaux, celui de la loi, qui peut punir une voie de fait, et celui de l'opinion, qui flétrit à tout jamais l'homme qui subit un affront et dévore un outrage, le choix entre les deux condamnations auxquelles il faudrait se soumettre n'est pour moi pas douteux, bien convaincu que je suis que les arrêts du premier juge n'ont aucune force aux yeux des hommes, s'ils ne sont pas sanctionnés par le second. Or, c'est surtout chez nous, c'est dans le système actuel de notre état social, où l'on doit avoir soif d'estime et de considération publique, que l'homme d'honneur ne doit pas balancer.

« Ces sentiments, messieurs, énoncés par un homme qui fait d'une science pure, élevée, inaccessible aux préjugés de l'humaine faiblesse, sa douce et chère étude, et qui cherche, autant qu'il est en lui, à plier ses actions à ses lois sévères et rigoureuses; ces sentiments, dis-je, auraient peut-être lieu de surprendre dans sa bouche, si nous n'étions pas tous pénétrés de cette vérité, que nous ne nous faisons pas à notre guise la société au sein de laquelle nous vivons; que nous la subissons, au contraire, avec ses vérités, ses erreurs et ses préjugés, et qu'il est telles circonstances impérieuses où l'homme le plus affranchi du joug de ces préjugés, et qui travaillerait même avec toute l'ardeur de son âme à en diminuer l'empire, y sacrifiera lui-même dans ses actions, et mettra en pratique ce que sa raison blâme en théorie. Par où j'entends seulement qu'aussi longtemps que les lois seront en contradiction avec les mœurs, et n'auront pas déraciné certains préjugés

dominants, nous agirons comme nous agissons (¹)... »

M. Van de Weyer avait encore d'autres préoccupations. Il était, à cette époque, l'âme des *Associations constitutionnelles* qui avaient été organisées immédiatement après le procès de M. de Potter. Ces associations patriotiques avaient pour but de travailler à ce que les états provinciaux s'occupassent des *griefs nationaux*, soit à l'occasion de pétitions qui leur auraient été présentées, soit sur la proposition d'un ou de plusieurs de leurs membres. Elles devaient aussi dresser des listes de candidats parmi lesquels les assemblées provinciales choisiraient les membres des états généraux. Enfin, elles correspondaient entre elles par l'intermédiaire de l'association de Bruxelles et de M. Van de Weyer (²). Bientôt leur influence devint manifeste : ce furent les associations constitutionnelles qui préparèrent les réclamations adressées au roi par les états de Liége, de Namur et du Hainaut pour le redressement des

(¹) On verra seize années plus tard comment l'ancien rédacteur du *Journal de Gand* essaya de se rapprocher de M. Van de Weyer.

(²) MM. de Theux, d'Oultremont, de Sécus, H. Vilain XIIII, etc., faisaient partie de cette ligue constitutionnelle.

griefs. L'association de Bruxelles récompensa les efforts patriotiques de M. Van de Weyer en le plaçant au nombre des candidats pour les états généraux.

En même temps qu'il organisait les *Associations constitutionnelles*, M. Van de Weyer se proposait de créer une *Société de bibliophiles* dont il aurait été le secrétaire. M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur, en avait accepté la présidence, et les fonctions de trésorier étaient remplies par M. J. de Wellens, référendaire, attaché au cabinet du roi. Ce projet avait l'avantage de mettre M. Van de Weyer en communication plus directe avec le ministre. Il ne se fit pas faute de profiter de cette circonstance pour signaler les détestables services que rendaient au gouvernement les écrivains étrangers que celui-ci employait, et pour insister sur la légitimité des griefs dont se plaignait l'opposition belge. M. Van Gobbelschroy lui dit un jour : « Je voudrais que le roi pût vous entendre. » M. Van de Weyer répondit : « Je suis tout prêt à faire le même exposé à Sa Majesté, soit en audience particulière, soit par écrit. » Le lendemain, il remit à M. Van Gobbelschroy un résumé de leur conversation pour être placé sous les yeux du roi. Malheureusement, Guil-

laume Ier prêtait plutôt l'oreille aux dangereuses suggestions de M. Van Maanen, l'impopulaire ministre de la justice, qu'aux sages conseils de M. Van Gobbelschroy.

Les patriotes belges ne se découragèrent pas. M. Van de Weyer aussi redoubla d'efforts, et, en s'imposant des travaux qui, par leur multiplicité, étaient quelquefois au-dessus de ses forces, en se dévouant avec le plus pur désintéressement à ses convictions, en sacrifiant tout à la cause qu'il défendait, il devait grandir encore dans l'estime de ses concitoyens en même temps qu'il donnait un caractère plus énergique à l'opposition (1). Un incident mémorable allait le servir.

Du fond de la prison des Petits-Carmes, où

(1) Vers cette époque, M. de Potter le dépeignait en ces termes :

« Van de Weyer, le seul qui ait de la tête, a des affaires pour vingt têtes et plus, de sorte qu'il ne suffit à aucune, et que, lorsqu'il a fait plus qu'homme ne devrait faire, il se trouve encore n'avoir rien fait du tout, si ce n'est s'être tué lentement, en excitant sans cesse ses facultés intellectuelles au moyen d'aphrodisiaques moraux qui le ruinent, au moyen, par exemple, du café le plus fort, pris continuellement à des doses fortes. » De Potter à Tielemans, 1er janvier 1830 (*Procès contre de Potter et consorts,* t. Ier, p. 175).

il était détenu, M. de Potter continuait la guerre qu'il avait déclarée au gouvernement. Dans sa *Lettre de Démophile au roi*, il combattit énergiquement le célèbre message royal du 11 décembre 1829. Le 1er février suivant, il proposa, dans le *Courrier des Pays-Bas*, un projet de *confédération* contre le despotisme ministériel et de *souscription nationale* pour indemniser les fonctionnaires qui auraient été destitués pour cause honorable, et les autres citoyens qui auraient opposé au gouvernement une résistance légale et qui auraient succombé. De nouvelles poursuites furent alors ordonnées contre l'audacieux publiciste, et le ministère public saisit la correspondance que M. de Potter entretenait de Bruxelles avec M. Tielemans, référendaire au ministère des affaires étrangères, à la Haye. Ce dernier fut enveloppé dans le procès. On poursuivait en même temps M. Ad. Bartels, rédacteur du *Catholique*, l'imprimeur du *Courrier des Pays-Bas*, l'imprimeur du *Belge* et l'imprimeur du *Catholique*. Le 23 mars, M. de Potter adressait à M. Van de Weyer, qui était redevenu son défenseur avec MM. Van Meenen et Alex. Gendebien, une lettre dans laquelle il signalait le véritable caractère de la correspondance qui avait été saisie, et prémunissait le public contre

l'abus qui pourrait en être fait. M. Van de Weyer n'hésita pas un moment : il fit précéder la lettre de M. de Potter d'un avant-propos, où il s'élevait avec indignation contre la publicité donnée à une correspondance privée et intime [1]. La lutte commencée, le 16 avril, devant

[1] *Lettre de M. de Potter à M. S. Van de Weyer, précédée d'un avant-propos de l'éditeur* (Bruxelles, mars 1830, VIII-15 pages). « Cette lettre, dit M. de Potter, et l'avant-propos dont M. Van de Weyer la fit précéder, avaient détruit, même avant que le gouvernement eût livré mes papiers aux curieux, tout l'effet qu'il en attendait. » *Souvenirs personnels,* 2e édit., I, p. 84. — Dans l'avant-propos mentionné ci-dessus, M. Van de Weyer s'exprimait en ces termes :

« ... Je ne lui cachai aucun des bruits répandus avec profusion sur sa personne et sa conduite publique et privée, pas plus que je ne lui dissimulai la nécessité de les faire cesser par de prompts éclaircissements. Je les eusse donnés moi-même, ces éclaircissements, tant je souffrais de ces rudes attaques portées au caractère de mon ami, de mon client, si l'on m'avait laissé le temps de lire cette volumineuse correspondance, sur laquelle chacun des défenseurs n'a pu jeter qu'un coup d'œil rapide et furtif, et dont personne de nous ne connaît encore aujourd'hui ni l'ensemble, ni les détails. Il y a des hommes avec qui la sincérité n'a pas besoin de précautions oratoires, et M. de Potter est de ce nombre. Dire qu'il fut insensible à ce nouveau coup, ce serait le calomnier. Qui respecte, comme lui, l'opinion

les assises du Brabant méridional, dura quinze jours. « La défense, dit M. de Potter lui-même, fut grave et éloquente de la part de tous les avocats. MM. Van Meenen et Gendebien parlèrent pour moi avec un rare talent; M. Van de Weyer, qui s'était réservé la justification de la *correspondance*, en rendant ses explications aussi lucides que piquantes, produisit le plus d'effet sur le public. Connaissant bien mes intentions, il ne chercha point à m'excuser : il accusa avec moi et d'après moi, en citant mes paroles, les actes de corruption et de despotisme au moyen desquels le gouvernement hollandais voulait absorber la Belgique. Il prouva par mes lettres mêmes, qui avaient servi au ministère public pour me taxer d'être un factieux, un brouillon, un ambitieux, que je n'avais jamais été d'une autre faction que de celle des amis de la patrie, de ses institutions et de la liberté (1). »

M. de Potter était réellement enthousiaste de

publique et en a reçu d'éclatants hommages, souffre de la voir exposée à s'égarer dans ses jugements. Que fallait-il cependant pour qu'elle revînt d'un arrêt qu'elle avait peut-être porté avec trop de précipitation ? De la part de celui qu'on attaquait quelques mots non de justification, mais d'explication ; de la part du public, quelques jours de réflexion. »

(1) *Souvenirs personnels*, I, p. 77.

son jeune et brillant défenseur. Il lui écrivait de sa prison le 22 avril : « ... Mon ami, vous avez été sublime. Raison, force, logique, clarté, sentiment, éloquence, vous avez tout réuni au plus haut degré. Il faut que vous soyez bien mon ami, pour que je ne vous envie pas un si beau talent ! Mon ami, les invectives du ministère public m'avaient laissé froid ; j'avais fini par m'endormir. Vous m'avez fortement remué, profondément ému. Mon âme a sans cesse répondu à la vôtre. Je vous admire beaucoup ; mais je vous aime encore plus. »

Ces débats émouvants se terminèrent par un arrêt de huit années de bannissement pour M. de Potter, de sept années pour MM. Tielemans et Bartels et de cinq pour M. de Nève, l'imprimeur du *Catholique*.

Le ministère public aurait voulu mêler les *Associations constitutionnelles* à ce grand procès. Une lettre de convocation, écrite par M. Van de Weyer, avait été saisie et avait donné lieu à une vive discussion. De son côté, M. Van de Weyer, pour arrêter les poursuites contre de Potter et effrayer le gouvernement, avait proposé que tous les membres des *Associations constitutionnelles* se déclarassent *affiliés* à la souscription proposée par M. de Potter, et, par

conséquent, ses complices. Mais l'énergie de cette proposition jeta l'effroi parmi les membres aristocratiques : le banc des accusés les effrayait. Il est vrai que, dans l'opinion de M. Van de Weyer, le gouvernement eût reculé.

Un autre incident avait marqué le dernier procès. Au moment où il prenait la parole à la cour d'assises pour défendre le principal accusé, M. Van de Weyer apprenait, par une lettre officielle, qu'il n'était plus conservateur des manuscrits de Bourgogne. Mesquine vengeance contre un patriote dont la conduite avait toujours été franche et digne, et qui venait de donner récemment encore une nouvelle preuve de sa loyauté.

Quelques jours avant la comparution de M. de Potter devant les assises, le *Courrier des Pays-Bas* avait publié un article violent sur la conduite privée du prince d'Orange. N'approuvant point cette âpreté, M. Van de Weyer se retira de la rédaction du journal. Le 17 avril, le *Courrier* insérait la note suivante : « La résolution prise par M. Van de Weyer de ne plus participer à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas*, a donné lieu à plus d'une explication hasardée. Nous renfermant dans ce qui nous concerne, nous déclarons que M. Van de Weyer s'est retiré volontairement et que nous n'avons

aucun motif de soupçonner son indépendance.»

Le mois de juillet, si funeste aux Bourbons de la branche aînée, fut marqué dans les Pays-Bas par de nombreux procès de presse. M. Van de Weyer, cité lui-même devant le juge d'instruction, défendit, devant le tribunal de Gand, M. Beaucarne, éditeur du *Catholique*. « ... La liberté de la presse, dit-il dans sa plaidoirie, paraît être, aux yeux des organes du ministère public, l'effroyable bête de l'Apocalypse, contre laquelle ils viennent tour à tour décocher une de leurs flèches... » Comme le procureur du roi l'interrompait fréquemment et le nommait *Monsieur Van de Weyer*, celui-ci lui répondit : « Le ministère public devrait savoir que je suis ici *maître Van de Weyer*. Je le lui apprends, et, en signe d'indépendance, *je me couvre.* »

Durant les absorbantes préoccupations qui résultaient pour lui des procès politiques auxquels il était mêlé, M. Van de Weyer cependant n'avait jamais déserté les sciences et les lettres. Ce fut lui qui prit l'initiative de la création d'un cabinet de médailles et d'antiquités nationales à Bruxelles; ce fut lui encore qui, avec son compatriote, M. Claes, un écrivain également remarquable, fonda la première *Revue belge*.

Familiarisé avec plusieurs langues étran-

gères, il traduisit de l'italien un Exposé de la situation des institutions de bienfaisance dans le royaume des Pays-Bays, et publia, de concert avec M. Van Meenen, un Exposé historique des finances de ce royaume, traduit de l'allemand.

Pourquoi rappelons-nous toutes ces particularités? C'est qu'il y a dans ce labeur si courageux et si persévérant un utile enseignement pour la jeunesse. La haute position qui attend M. Van de Weyer, la devra-t-il uniquement au triomphe d'une révolution? Détrompez-vous. Un mouvement populaire peut, certes, élever et couronner la médiocrité; mais pour ne pas être bientôt précipité des sommets glissants de l'Olympe politique, il faut que, par de longs travaux préparatoires, par une sérieuse et solide instruction, on puisse défier l'envie et braver tous les périls. On ne s'improvise pas homme d'État. Ainsi que le disait Jean de Marnix, l'auteur des *Maximes* : « Si tant est qu'il y a science en toute chose jusques à la conduite d'un chariot et gouvernement d'une barquette : comment n'y en aurait-il aucune pour la conduite et gouvernement d'un corps civil? » C'est cette science si difficile que M. Van de Weyer s'était déjà efforcé d'acquérir.

II

Dans la soirée du 25 août, Bruxelles donna le signal du soulèvement contre la suprématie hollandaise. Les demeures des fonctionnaires les plus impopulaires furent saccagées et, la répression ayant été presque nulle, on finit par s'attaquer aux insignes même de la royauté qui furent partout abattus ou détruits. M. Van de Weyer, qui se trouvait à Louvain, arriva en poste à Bruxelles, et son premier soin fut de réunir une cinquantaine d'hommes, afin de protéger la bibliothèque de la ville et les manuscrits de Bourgogne.

Pour rétablir l'ordre, une garde bourgeoise s'organisa le 27, sous le commandement du baron Emmanuel Vanderlinden d'Hoogvorst.

Le lendemain, à sept heures du soir, les principaux notables, au nombre d'environ cinquante, se réunirent dans l'ancienne salle des États, à l'hôtel de ville, où se trouvait également tout l'état-major de la garde bourgeoise. L'assemblée choisit pour président le vénérable baron de Sécus, membre des états généraux, et pour secrétaire, M. Van de Weyer. En présence de l'agitation des esprits et dans la prévision des graves événements qui devaient en résulter, M. Van de Weyer, dès le 14 ou le 15 août, dans une réunion au *Courrier des Pays-Bas,* avait insisté, avec M. Alex. Gendebien, pour une organisation immédiate des patriotes.

Les notables, assemblés le 28, à l'hôtel de ville, décidèrent qu'une députation serait envoyée au roi et désignèrent cinq délégués, parmi lesquels M. Van de Weyer [1], pour rédiger, séance tenante, l'adresse où les griefs des Belges seraient exposés. « Le mécontentement, disaient les signataires, a des racines profondes; partout on sent les conséquences du système funeste suivi par des ministres qui méconnaissent et

(1) Les autres étaient MM. Félix de Mérode, baron Joseph d'Hoogvorst, A. Gendebien et Rouppe, ancien maire de Bruxelles.

nos vœux et nos besoins. » Le mot de *séparation* des provinces du nord et des provinces du midi n'était pas encore prononcé. Il y eut, toutefois, des discours d'une extrême violence, et M. Van de Weyer fut obligé de tirer un des orateurs par le pan de l'habit, en lui disant : « 89, oui ; 93, non. »

Le 30 août, M. Van de Weyer était nommé membre du conseil, attaché à l'état-major de la garde bourgeoise. Ce n'était pas pour lui un titre purement honorifique : il fut véritablement, en ces jours orageux, l'inspirateur, le conseiller, l'organe du commandant de la garde.

Le prince d'Orange et le prince Frédéric des Pays-Bas venaient d'arriver à Vilvorde, où se trouvaient déjà réunis six mille hommes des troupes royales. Une tentative armée contre Bruxelles paraissait imminente, lorsque, dans la matinée du 31, un aide de camp du prince d'Orange vint inviter le commandant des bourgeois à se rendre, sans retard, à Laeken. M. d'Hoogvorst partit, accompagné de M. Van de Weyer et de quatre autres délégués [1]. Ils étaient chargés d'exprimer le vœu que les

[1] MM. Vandersmissen, Hotton, comte Van der Burch et Rouppe.

princes entrassent en ville, sous la seule escorte des députés de la bourgeoisie, pour se convaincre du bon esprit de celle-ci et des dispositions également loyales de la garde choisie dans ses rangs. Leurs efforts ayant échoué, ils firent afficher, vers six heures du soir, une proclamation où il était dit :

« Leurs Altesses Royales ont attaché à leur entrée dans Bruxelles des conditions auxquelles le commandant en chef et les autres membres du conseil qui l'accompagnaient ne se sont pas crus autorisés à accéder, sans avoir consulté préalablement le vœu général par la voie d'une publication qu'ont demandée les princes eux-mêmes. En conséquence, le commandant se croît obligé, en acquit de ce qu'il doit à ses concitoyens, de publier la pièce suivante, revêtue des signatures des deux princes (1) : « Vous pouvez dire à la « brave bourgeoisie de Bruxelles que les princes sont à la « porte de cette résidence royale et ouvrent leurs bras à « tous ceux qui veulent venir à eux. Ils sont disposés à « entrer dans la ville, entourés de cette même bourgeoisie « et suivis de la force militaire, destinée à la soulager dans « le pénible service de surveillance que cette bourgeoisie a « rempli jusqu'à ce moment, dès que des couleurs et des « drapeaux qui ne sont pas légaux auront été déposés, et « que les insignes qu'une multitude égarée avait fait disparaître pourront être replacés. »

(1) Cette pièce, écrite par le prince Frédéric, avait été remise à M. Van de Weyer.

Le blâme infligé aux couleurs brabançonnes et l'appel peu déguisé à la force militaire excitèrent l'indignation et la colère du peuple. Les boutiques se fermèrent; les bourgeois prirent les armes; des barricades s'élevèrent de tous côtés. Une nouvelle députation se rendit, vers sept heures, au quartier général de Vilvorde : le prince d'Orange, après avoir encore hésité, prit enfin la détermination de se confier à la bourgeoisie de Bruxelles. Une seconde proclamation annonça donc aux habitants que le lendemain, 1er septembre, le prince héréditaire entrerait dans la ville avec son état-major seulement, et sans troupes.

Fidèle à sa promesse, le héros des Quatre-Bras, accompagné de six officiers supérieurs, qui entouraient son cheval, se présenta au pont de Laeken et s'avança vers la ville. Accueilli silencieusement par la bourgeoisie en armes, parfois insulté par la populace, souvent arrêté par les barricades, il parvient, enfin, devant l'hôtel de ville. Il y trouve les membres de la régence tellement émus qu'ils ne peuvent retenir leurs larmes; le peuple s'indigne; la confusion devient extrême. Le prince part au galop et se dirige vers son palais, suivi de tous ceux qui l'entouraient. M. Van de Weyer, qui

avait été renversé au coin de l'hôtel de ville, ne parvint qu'à grand' peine à rejoindre l'héritier du trône [1]. Dès que celui-ci fut dans son palais, il se sentit sur un autre terrain et fit aux officiers présents de la garde bourgeoise une allocution pleine de hauteur et de colère. M. Van de Weyer s'avança dans le cercle qui s'était formé autour du prince et répondit avec respect, mais avec fermeté, par un chaleureux exposé des justes griefs des Belges [2]. Dans la soirée, le prince d'Orange envoie deux fois M. Van Gobbelschroy, un des ministres, à M. Van de Weyer, pour l'inviter à revenir au

[1] Libry-Bagnano écrivait un peu plus tard, dans son libelle intitulé *les Belges au tribunal de l'Europe,* p. 65 : « Le féroce Van de Weyer avait tout disposé pour attirer le prince dans l'hôtel de ville, et tout y était prêt aussi pour empêcher l'auguste victime d'en sortir jamais..... » Si le prince d'Orange avait cru à ce noir complot ou s'il avait eu le moindre soupçon, certes il n'eût pas rapproché de sa personne le conseiller de M. d'Hoogvorst.

[2] Le matin même M. Van de Weyer traçait pour M. Van Meenen les lignes suivantes : « Voici ce que je me propose de dire aujourd'hui au prince ; c'est le résumé de l'opinion publique : *des faits et plus de phrases*..... Le moment est arrivé de dire toute la vérité : tout ce que je crains c'est que les antichambres ne se remplissent et que l'air de la cour ne soit fatal à des têtes assez faibles d'ailleurs... »

palais ; mais la fatigue de la journée l'empêche de se rendre à ce désir.

L'héritier du trône ne pouvait plus se dissimuler que l'avenir du royaume et de la dynastie était véritablement en jeu. Aussi s'empressa-t-il de nommer une commission chargée de lui proposer les mesures nécessaires pour consolider la tranquillité, et, à la demande de M. d'Hoogvorst, M. Van de Weyer y fut adjoint. La sagesse et l'énergie de ses conseils firent une grande impression sur le prince d'Orange. Le 3, il le manda dans son cabinet et eut avec lui un entretien décisif. M. Van de Weyer combattit vivement le projet de son départ pour la Haye, lui signala tous les dangers de cette résolution et le supplia de se placer à la tête des Belges. Le prince répondit qu'il avait peur d'exciter le mécontentement du roi, qui le soupçonnait déjà d'ambition personnelle. Il pria ensuite M. Van de Weyer de mettre par écrit ce qui venait de se passer entre eux. Il promit, au surplus, de revenir dans quinze jours, s'il obtenait l'assentiment de son père, et M. Van de Weyer, de son côté, s'engagea à arrêter le mouvement révolutionnaire, pendant ces quinze jours ; il devait être dégagé de sa parole si le prince ne revenait pas.

Après le départ de l'héritier du trône, M. Van de Weyer, comme membre du conseil de l'état-major de la garde bourgeoise, signa (3 septembre) la proclamation dans laquelle les chefs et officiers de cette garde s'engagèrent, sur l'honneur, à ne pas souffrir de changement de dynastie et à protéger la ville et spécialement les palais. Le prince d'Orange avait formellement promis d'être, près de son père, l'interprète du vœu unanimement exprimé pour la séparation des deux parties du royaume, sous les rapports législatif, administratif et financier.

Le 7 septembre, le conseil de la garde bourgeoise apprend qu'un courrier est arrivé de la Haye. Après avoir interrogé le messager, le conseil délibère sur la question de savoir si ses dépêches lui seront retirées ou bien si elles seront remises au gouverneur, à qui elles sont destinées. Il arrête, sur la proposition de M. Van de Weyer, que deux membres accompagneront le courrier chez le gouverneur, et y prendront connaissance des dépêches. M. Van de Weyer et l'un de ses collègues se rendent, en conséquence, au gouvernement provincial, et trouvent, dans le portefeuille du courrier, la proclamation signée par le roi, à la Haye, le 5 septembre. Cet appel aux Belges était loin d'être

une accession au vœu de séparation, dont le prince d'Orange avait dû se rendre l'interprète. Le conseil de la garde bourgeoise, après avoir pris connaissance de cette pièce, décida que le gouverneur serait invité à en différer la publication, à cause du mauvais effet qu'elle produirait. En même temps, il émettait l'avis que les membres des états généraux, réunis à Bruxelles, devaient prendre un parti décisif et établir un gouvernement provisoire. Des commissaires sont nommés pour se mettre en rapport avec les députés, assemblés chez M. de Sécus. Convoqués à la Haye, pour le 13, ceux-ci avaient pris, le 3, la résolution d'attendre à Bruxelles même le résultat des efforts de l'héritier du trône. Réunis, maintenant, en plus grand nombre, ils se ravisèrent, malgré les énergiques observations de MM. Gendebien et Van de Weyer, soutenant que ce serait « tuer la révolution et tous ceux qui en avaient pris l'initiative. »

Le 8, les notables, de nouveau assemblés à l'hôtel de ville, demandèrent l'institution d'une *commission de sûreté publique,* qui devait être chargée, notamment, d'assurer le maintien de la dynastie et, en même temps, de conserver le principe de la séparation du nord et du midi. Trente-deux députés des huit sections de

Bruxelles s'étant réunis, sous la présidence de M. d'Hoogvorst, aux membres des états généraux, encore présents dans cette ville, à l'état-major de la garde et à plusieurs notables, M. Van de Weyer exposa les motifs de la convocation et proposa à l'assemblée de choisir seize candidats parmi lesquels la régence en désignerait huit, pour constituer la *commission de sûreté*. Cette proposition ayant été adoptée, il fut un des seize candidats proposés, et, le lendemain, la régence le choisit également comme un des huit membres de la commission. Les diverses autorités ayant successivement disparu dans la tourmente révolutionnaire, et la régence, elle-même, devant bientôt disparaître à son tour, la *commission de sûreté* devint le seul pouvoir encore reconnu et obéi. Elle était chargée d'une lourde tâche : elle devait tout à la fois maintenir l'ordre et conserver la direction du mouvement national. Les sentiments qui prédominaient encore dans la bourgeoisie de Bruxelles étaient clairement exprimés dans la proclamation suivante, qui fut rédigée par M. Van de Weyer, copiée, distribuée de la main à la main, envoyée à la Haye, expédiée par la poste au prince d'Orange, mais non imprimée :

« Concitoyens, on vous a donné connaissance de la proclamation du roi, et, malgré la promesse de soumettre à la délibération des états généraux la question de la séparation du nord et du midi, cette proclamation n'a pas satisfait vos concitoyens. En conséquence, une députation, composée de plusieurs notables des états généraux et de quelques notables de la ville, s'est rendue chez le prince Frédéric et un courrier est expédié au roi à l'effet de déclarer qu'il y a urgence de se décider pertinemment sur cette question et d'envoyer dans nos provinces S. A. R. le prince d'Orange en qualité de lieutenant général du Midi... »

En ouvrant, à la Haye, le 13 septembre, la session extraordinaire des états généraux, convoqués pour délibérer sur une révision de la loi fondamentale de 1815, et la séparation des contrées unies par cette loi, Guillaume Ier prononça un discours qui fut loin de rassurer et de satisfaire les patriotes belges. Aussi, dans la matinée du 15, les délégués des sections de Bruxelles, la *commission de sûreté,* l'état-major de la garde bourgeoise et plusieurs habitants notables s'assemblèrent-ils de nouveau à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. d'Hoogvorst. Cette réunion avait pour but de délibérer sur une adresse destinée à faire connaître nettement aux députés des provinces méridionales la situation du pays et les sentiments pénibles qu'avait excités le discours du trône. Des pro-

positions étrangères à l'objet en discussion rendirent bientôt les débats très-orageux, et il fallut lever la séance. Une nouvelle réunion eut lieu dans la soirée, plus nombreuse que celle du matin, et devant une foule inquiète et impatiente. M. Van de Weyer, qui présidait, exprima de nouveau la ferme résolution de n'admettre aucune proposition étrangère et tumultueuse. Il donna ensuite lecture d'un projet modifié en plusieurs points, et l'assemblée l'adopta, à l'unanimité. « ... Que les démonstrations hostiles dont nous sommes menacés, disaient les signataires, cessent ; que les troupes venues du nord et qui nous environnent se retirent dans leurs garnisons. La tranquillité se rétablira et les apparences de guerre civile, que le gouvernement craint de voir éclater, se dissiperont d'elles-mêmes. Tels sont les vœux que nous désirons voir porter au pied du trône. Si vous ne pouviez obtenir ces garanties indispensables dans la crise actuelle, nous osons croire que vous refuserez hautement de légaliser, par votre présence à la Haye, les vues et les actes hostiles qui consommeraient la ruine de notre patrie. » MM. d'Hoogvorst et Van de Weyer descendirent ensuite sur la Grand'Place, pour haranguer les groupes, qui attendaient avec une menaçante

impatience la résolution de l'assemblée. Un énergumène s'écrie : Ce ne sont pas des paroles qu'il nous faut; c'est du sang. — Du sens commun, répondit M. Van de Weyer. Des éclats de rire et des applaudissements mirent fin à l'émeute.

La *commission de sûreté* voyait cependant décliner son influence. Aux yeux des fougueux patriotes, elle n'était plus qu'une sorte de Gironde, qui se perdait par son modérantisme. La *réunion centrale*, destinée d'abord à l'aiguillonner, tendait à la remplacer et à hériter de son prestige [1].

La commission de sûreté finit par perdre toute autorité sur le peuple, après qu'elle eut, le 19, improuvé, avec raison toutefois, des agressions qui auraient pu amener des représailles immédiates, de la part des troupes cantonnées à Vilvorde, et publié une proclamation qui ne répondait plus à l'exaltation croissante des masses populaires. Et pourtant, ce comité, que l'on accusait de mollesse et de modérantisme, avait, au moment même où il se déclarait dissous, décidé qu'il appellerait à Bruxelles, pour délibérer avec lui, des représentants des chefs-

[1] La *Réunion centrale,* fondée le 15-16 septembre, eut M. Ch. Rogier pour son premier président.

lieux des diverses provinces de la partie méridionale du royaume.

Ces états généraux belges n'ayant pu se réunir, MM. Van de Weyer et Gendebien convoquèrent à l'hôtel de ville un certain nombre de patriotes et décidèrent, le 18, de ne pas attaquer les troupes royales, mais de repousser la force par la force, si le prince Fréderic exécutait les menaces qui arrivaient de Hollande, et de faire appel à toute la Belgique. M. Gendebien avait quitté Bruxelles immédiatement après cette délibération, pour aller, disait-il, chercher M. de Potter, à Lille, et le ramener comme un drapeau [1].

Le 20, le peuple envahit l'hôtel de ville, expulsa définitivement la commission de sûreté, et se fit livrer les armes de la garde bourgeoise.

M. Van de Weyer, qui avait tenu tête à l'orage,

[1] A ces détails, que nous empruntons aux *Aperçus de M. A. Gendebien sur la révolution de* 1830, le narrateur ajoute : « Après la séance, Van de Weyer et moi conduisîmes Félix de Mérode dans l'embrasure d'une des croisées du salon dit du *conseil* où s'était tenue l'assemblée. Nous constituâmes un gouvernement provisoire à nous trois. Dans la prévision d'événements qui pouvaient nous séparer, il fut convenu que deux réunis signeraient pour trois, c'est-à-dire seraient autorisés à faire intervenir la signature de l'absent. »

resta à l'hôtel de ville avec un membre de l'ancienne commission et un officier d'état-major, jusqu'à cinq heures du matin.

Les troupes royales cernaient Bruxelles, et l'on ne savait si le peuple affronterait une lutte inégale et suprême. M. Van de Weyer, comme bien d'autres, désespéra un instant de la révolution à la vue de la garde civique découragée et désarmée [1]. Le 22, au soir, il arrivait à Valenciennes, où vinrent aussi Chazal, Fleury-Duray, Niellon, etc. Ils y trouvèrent MM. de Potter et Gendebien. « M. Van de Weyer nous annonça, a écrit M. de Potter, que définitivement tout était perdu. » Une délibération sur les moyens d'organiser la résistance en province eut lieu à l'hôtel de la poste aux chevaux, et elle se prolongea jusque vers une heure du matin. A la pointe du jour, arriva un patriote parti de Bruxelles, à cheval, la veille au soir; il annonça l'attaque de la ville par les Hollandais, et l'énergique résistance du peuple. Cette affirmation d'un témoin fit disparaître toutes les incer-

(1) Selon M. A. Gendebien, « on a mauvaise grâce d'insulter, de calomnier ceux qui eurent un moment de défaillance fort excusable en présence de l'effroyable anarchie qui a précédé les combats de Bruxelles. »

titudes. Il fut résolu, à l'unanimité, moins M. de Potter, selon M. Gendebien ([1]), qu'il était nécessaire et opportun d'entrer immédiatement en Belgique. Tandis que M. de Potter reprenait la route de Lille, les autres réfugiés se dirigèrent vers Péruwelz et de là sur Leuze. Niellon raconte, dans ses *Mémoires*, que M. Van de Weyer, blessé au pied, était monté sur le cheval que Gendebien lui avait offert, et qu'il cheminait, le pistolet au poing, à la tête de ce singulier corps d'armée. Le 24, de bon matin, ils partirent de Leuze, passèrent sans encombre près de la forteresse d'Ath, et se dirigèrent vers Enghien, distribuant partout un énergiqne *appel au peuple.*

« *Appel au peuple!* Aux armes, braves Belges, les Hollandais ont osé attaquer Bruxelles; le peuple les a écrasés. De nouvelles troupes peuvent tenter une seconde attaque; nous vous conjurons, au nom de la patrie, de l'honneur et de la liberté, de voler au secours des braves Bruxellois. — Le 24 septembre 1830. Comte Félix de Mérode, S. Van de Weyer, A. Gendebien ([2]). »

Les patriotes étaient bien accueillis de la

([1]) La version de M. de Potter est différente. Voir *Souvenirs personnels* (2e édition), I, p. 12.

([2]) Les deux derniers avaient, selon la convention faite entre eux, apposé la signature de M. de Mérode, quoique celui-ci fût absent.

population et voyaient leurs rangs se grossir par l'adjonction de nombreux volontaires. A Enghien, M. Van de Weyer harangua le peuple, moitié en flamand, moitié en français; il recommanda le calme et le bon ordre et fit comprendre que le désordre compromettrait la révolution. A sept heures du soir, les réfugiés de Valenciennes, avec les volontaires qui les avaient suivis, et des munitions considérables, arrivèrent à Bruxelles. Le 25, MM. Van de Weyer et Gendebien se rendirent à l'hôtel de ville où siégeaient, depuis la veille, MM. d'Hoogvorst, Ch. Rogier et Jolly [1].

Le gouvernement provisoire était dès lors constitué, quoique son organisation définitive ne fût proclamée que le lendemain. Pendant la soirée du 25, M. Van de Weyer parcourut, avec M. Gendebien, les postes des volontaires, depuis la place Royale jusqu'à la porte du Canal; ils ne trouvèrent pas vingt-cinq hommes sous les armes. Rentré à l'hôtel de ville, M. Van de Weyer envoya des messagers pour que le tocsin fût sonné dans toutes les églises, comme si la

[1] Voir *Aperçus de la part qu'a prise A. Gendebien à la révolution belge de 1830,* dans le journal hebdomadaire *La Liberté.* Cf. *Mémoires* du général NIELLON, p. 31 et suiv.

population tout entière allait se jeter sur l'ennemi. Après de nouveaux combats, les troupes royales, désespérant de s'emparer de Bruxelles, se retirèrent vers Malines et Anvers, durant la nuit du 26 au 27.

M. de Potter, qui s'était acheminé vers Bruxelles, y fut triomphalement accueilli, le 27, par le peuple, encore enivré de sa récente victoire. Lui-même, étourdi par les acclamations de la foule, n'avait pas conservé tout son sang-froid. M. Plaisant, chargé de la sûreté publique, accourut tout effaré au gouvernement provisoire disant que, d'après le langage de M. de Potter, il craignait que celui-ci ne se fît conduire au palais royal et ne s'y établît en dictateur. M. Van de Weyer lui fit cette question : Avez-vous un appartement disponible chez vous ? — Oui, tout mon second. — Retournez. Offrez-le lui. Il acceptera. Il n'y a point de dictateur au second étage. — Ce n'est pas que M. Van de Weyer fût hostile à M. de Potter; mais il ne voulait point livrer le sort de la Belgique à une seule personne.

Il avait été le premier, comme il devait le rappeler un jour [1], à revêtir la blouse na-

[1] Congrès (séance du 3 juillet 1831).

tionale. Il ne recula point devant l'immense responsabilité qu'il assumait en s'associant au pouvoir révolutionnaire. Il resta dans le gouvernement provisoire, définitivement constitué le 26, et, le surlendemain, il fut un des quatre membres délégués pour exercer, sous la dénomination de *comité central*, le pouvoir exécutif dans toute sa plénitude [1]. Quelle tâche!

Les hommes courageux qui entreprenaient de constituer l'indépendance du peuple belge, étaient sans finances, sans armée, n'ayant pour toute défense que quelques bandes de volontaires. « Le gouvernement provisoire, disait plus tard un de ses membres [2], s'est installé à l'hôtel de ville, ayant pour tout mobilier, une

(1) Le gouvernement provisoire comprit, le 26 septembre : MM. E. Vanderlinden-d'Hoogvorst, Charles Rogier, comte Félix de Mérode, A. Gendebien, Sylvain Van de Weyer, Jolly, ancien officier du génie, Joseph Vanderlinden, trésorier ; baron E. de Coppin et J. Nicolaï, secrétaires. Le 28, il s'adjoignit M. de Potter. Le même jour il créa un comité central formé de MM. de Potter, Ch. Rogier, S. Van de Weyer et Félix de Mérode ; M. A. Gendebien y fut adjoint le 10 octobre.

(2) M. A. Gendebien (Congrès, séance du 12 janvier 1831). *Discussions*, t. II, p. 106.

table de bois blanc, prise dans un corps de garde, et deux bouteilles vides, surmontées chacune d'une chandelle. Cela est vrai, c'est ainsi. Nos ressources, la caisse municipale renfermait dix florins trente-six cents, et c'est avec ces moyens que nous n'avons pas désespéré de la victoire, que nous avons commencé à organiser en entier l'armée, l'ordre judiciaire, l'administration civile, l'administration des finances. » — « Il faut savoir, disait un autre membre [1], comment se passaient les choses au gouvernement provisoire, pendant toute cette époque d'activité et de bizarreries révolutionnaires. Il faut savoir comment se conquéraient les forteresses, du salon de l'hôtel de ville. Il fallait voir signer à la fois, et dans la même heure, la destitution d'un gouverneur, la nomination d'un commissaire du gouvernement, un redressement de griefs, un projet de loi financier, et parmi les pièces innombrables, qui nous passaient sous les yeux, s'il se présentait une sommation à telle ville de se rendre, à telle place forte de tomber, on signait, comme on eût fait d'un bon pour pain ou eau-de-vie; car tel

(1) M. Ch. Rogier (Congrès, séance du 7 juillet 1831), *Discussions*, t. III, p. 509.

était alors, dans mon sens, mais seulement alors, le seul moyen de faire triompher la révolution ; c'était de la faire aller vite, avec audace, avec témérité même, sans la laisser regarder derrière elle... » — « Un gouvernement provisoire, disait enfin M. Van de Weyer lui-même [1], s'établit le 25 septembre, au milieu du bruit des bombes et de la mitraille, sans finances, sans archives, sans employés, ayant, pour gouverner un pays en insurrection, en pleine guerre, des plumes, de l'encre et quelques feuilles de papier; mais un courage que le dévouement à la patrie peut seul donner. Eh bien, cinq jours après son établissement, son autorité est reconnue dans la plupart des villes de la Belgique ; le 1er octobre, il forme une nouvelle magistrature, et la justice reprend son cours naturel et régulier; il rend la liberté à la presse, établit le droit d'association, abolit les loteries, annule les arrêtés attentatoires à la liberté individuelle, établit une direction uniforme à l'intérieur, organise une armée, se crée des ressources financières en rétablissant la perception régulière de tous les impôts; et, plein de confiance dans la sagesse du peuple, il

(1) *Lettre sur la révolution belge,* etc. (juin 1831).

décrète la convocation d'un congrès national, établit le mode d'élection le plus populaire dont la Belgique ait jamais joui; et partout, les élections se font avec une régularité, un ordre, un ensemble qui frappèrent d'admiration les ennemis mêmes des libertés nationales... »

Les membres du gouvernement provisoire donnaient l'exemple d'une patriotique abnégation, et le désintéressement dont ils prenaient l'initiative s'étendait à leurs proches. Le père de M. Van de Weyer, mort juge d'instruction au tribunal de première instance de Bruxelles, déclara dans le *Journal officiel* que, tant que son fils serait au pouvoir, il n'accepterait pas d'avancement dans la magistrature.

Le roi des Pays-Bas, après l'issue fatale des combats de Bruxelles, essaya de regagner les Belges par des concessions. Il délégua le prince d'Orange pour gouverner temporairement, au nom du souverain, toutes les parties des provinces méridionales, dans lesquelles l'autorité légale était encore reconnue. Arrivé à Anvers, le 5 octobre, le prince publie immédiatement une proclamation dans laquelle il fait connaître que, ayant porté au pied du trône les vœux pour une séparation, qui lui avaient été manifestés à

Bruxelles, le 1er septembre, ces vœux avaient été accueillis. Le même jour, il envoyait un de ses aides de camp à M. Van de Weyer, avec prière de l'accompagner à Anvers, où l'héritier du trône organisait une administration exclusivement belge. M. Van de Weyer écrivit à ses collègues du gouvernement provisoire un billet pour leur annoncer qu'il accepterait une entrevue particulière avec le prince d'Orange. Mais, se ravisant tout à coup, il demande à l'aide de camp : Le prince commande-t-il la citadelle et les troupes? — Non, répond l'officier, en hésitant. — Retournez, je vous prie, vers le prince ; dites-lui que j'étais sur le point de me rendre à son invitation, mais que j'ai une horreur instinctive de toutes les citadelles et des troupes qui ne sont point commandées par Son Altesse Royale.

Le lendemain, de nouvelles tentatives furent faites. L'intermédiaire était M. Ducpetiaux : traîtreusement arrêté lorsque, pour prévenir l'effusion du sang, il s'était rendu, le 22 septembre, comme parlementaire, au quartier général du prince Frédéric, conduit à Anvers et mis au secret, il venait de devoir sa délivrance au prince d'Orange. Il lui en était reconnaissant et se portait garant des loyales intentions de l'hé-

ritier du trône [1]. Un troisième envoyé, le prince Koslofski, vint confirmer toutes les assurances déjà données sur les dispositions bienveillantes et droites du prince héréditaire. MM. Van de Weyer et de Mérode, qui avaient été particulièrement l'objet de ses obsessions, crurent, pour prévenir toute interprétation calom-

[1] Il s'adressait à M. Van de Weyer, dans les termes suivants :

« Anvers, 6 octobre 1830.

« Le porteur de la présente, M. B......., est chargé par le prince d'Orange d'entrer en arrangement avec le gouvernement provisoire ; il est porteur d'un projet de proclamation qui pourra servir de base aux conférences ultérieures. Ce projet dit assez que les intentions et la mission du prince sont d'une nature toute bienveillante et qu'il n'attend que les propositions que vous lui ferez, de votre côté, pour accéder à tout ce qui sera juste et raisonnable dans l'intérêt du pays. J'ai eu hier soir un entretien avec lui, et j'ai pu me convaincre par moi-même que sa douleur de ce qui s'est passé à Bruxelles, et son désir de tout concilier sont sincères. Il ne paraît pas cependant que les pouvoirs du prince soient illimités ; c'est à cette seule cause, je crois, qu'il faut attribuer certains actes qui n'émanent pas directement de lui, mais qui seront bien certainement annulés à la suite des conférences. Je puis vous donner, d'ailleurs, la garantie que le prince est entièrement disposé à faire rétrograder les troupes hollandaises. »

nieuse, devoir rendre compte au peuple de ce qui s'était passé. Ils publièrent la pièce suivante :

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

COMMUNICATION A NOS CONCITOYENS.

Une personne, envoyée par S. A. R. le prince d'Orange, a désiré s'adresser à nous, pour prendre des renseignements sur l'état de l'opinion et les moyens de concilier les intérêts de Son Altesse Royale avec ceux de la nation belge.

Nous avons déclaré à cette personne que nous n'avions aucun caractère pour traiter avec le prince de l'état futur de la Belgique; que ce droit n'appartient qu'au Congrès national qui, seul, peut décider de l'avenir du pays ; et qu'à moins de recevoir un mandat spécial de la part du peuple, nous ne pouvions nous rendre à Anvers, ainsi que le prince en avait manifesté le désir,

Nous avons aussi exprimé à cette personne l'opinion qu'une conduite éminemment large et libérale, que la retraite des troupes au delà du Moerdyk, le retour de nos prisonniers et d'autres actes populaires pourraient peut-être affaiblir l'indignation publique et détourner une solidarité qui plane sur tous les membres de la maison de Nassau. Nous avons ajouté que tous les actes qui émanent du roi sont considérés comme nuls et non avenus, et que le bien même que pourrait faire Son Altesse Royale serait sans effet si l'on y voyait la main du roi.

Publicité pleine et entière de toutes nos actions, c'est ce que nous devons à nos concitoyens.

Bruxelles, le 7 octobre 1830.

Comte Félix de Mérode, S. Van de Weyer.

Le 16, le prince d'Orange, faisant une tentative suprême, publiait la proclamation célèbre, dans laquelle il approuvait la révolution. « Belges, disait-il,... je vous reconnais comme nation indépendante. C'est vous dire que dans les provinces mêmes où j'exerce un grand pouvoir, je ne m'opposerai en rien à vos droits de citoyen : choisissez librement, et par le même mode que vos compatriotes des autres provinces, des députés pour le Congrès national qui se prépare, et allez y débattre les intérêts de la patrie. Je me mets ainsi, dans les provinces que je gouverne, à la tête d'un mouvement qui vous mène vers un état de choses nouveau et stable, dont la nationalité fera la force... » La réponse du gouvernement provisoire ne se fit pas attendre. « Une proclamation, signée *Guillaume, prince d'Orange,* et publiée à Anvers, le 16 de ce mois, vient d'être envoyée au gouvernement provisoire. L'indépendance de la Belgique, déjà posée en fait par la victoire du peuple, et qui n'a plus besoin de ratification, y est formellement reconnue. Mais il y est parlé de provinces *où le prince exerce un grand pouvoir!* de provinces même que le prince gouverne! Le gouvernement provisoire, auquel le peuple belge a confié ses destinées, jusqu'à ce

qu'il ait lui-même déterminé, par l'organe de ses représentants, de quelle manière à l'avenir il se gouvernera, proteste contre ces assertions. Les villes d'Anvers, de Maestricht et la citadelle de Termonde, momentanément occupées par l'ennemi, obéiront au gouvernement provisoire seul, aussitôt que la force des choses les aura rendues à elles-mêmes : elles ne peuvent reconnaître de gouvernement et de pouvoir que ceux qui, en ce moment, régissent la patrie tout entière... »

Le prince, il faut le reconnaître, était venu à Anvers, animé des meilleures intentions, mais sans aucun des pouvoirs qui lui étaient indispensables. Il échoua complétement dans une mission, qu'il avait espéré rendre glorieuse pour la maison de Nassau. Accusé, en Hollande, d'avoir manifesté de trop vives sympathies pour les *rebelles*, suspect aux Belges qui ne le trouvaient pas assez révolutionnaire, désavoué dans un message royal, adressé aux états généraux, l'héritier du trône des Pays-Bas s'embarqua pour Londres, le 25 octobre, « pour attendre ailleurs, disait-il, l'issue du mouvement politique de la Belgique. » Il avait de tristes pressentiments. Et, en effet, le bombardement de la ville d'Anvers, ordonné le 27, par le général

Chassé, commandant de la citadelle, allait rendre impossible une réconciliation entre les Belges et la maison de Nassau.

Pendant le bombardement, M. Van de Weyer, en permanence au siége du gouvernement provisoire, correspondait avec celui de ses collègues qui avait été délégué dans la ville en feu. En ces jours terribles, on ne remarque aucune défaillance : partout de la persévérance, de l'énergie, de l'héroïsme (1).

(1) M. Van de Weyer écrivait à M. Rogier, le 28 octobre : « Mon cher ami, à la première nouvelle que nous avons reçue de l'effroyable dévastation d'Anvers, nous avons envoyé un renfort d'hommes et de munitions. La compagnie luxembourgeoise est en route. Nous faisons ce matin un appel à tous les militaires qui sont dans nos murs. L'artillerie de Mellinet étant impuissante contre la citadelle, nous avons ordonné à M. de Ghistel de vous expédier six obusiers et douze caissons. Il a exécuté cet ordre avec la plus grande célérité. Des courriers ont été envoyés à Mons et à Tournai, pour hâter l'arrivée de nouvelles batteries et de l'infanterie. On a fabriqué des cartouches pendant toute la nuit. M. le général Nypels est reparti dans le courant de la journée, après votre rapport du matin. Si nous recevons aujourd'hui une seconde demande d'hommes, nous enverrons dans les communes où nous ferons sonner le tocsin. Dites-nous *positivement* si cela est nécessaire. Nous ignorons la force effective de l'armée nationale. Il nous arrivera, dit-

Déjà le gouvernement provisoire, pour consolider l'indépendance belge, avait cherché à se concilier le puissant appui de la France et de l'Angleterre.

M. Gendebien qui, avec l'assentiment de ses collègues, se trouvait officieusement à Paris, au commencement du mois d'octobre, entretenait une intéressante correspondance avec M. Van de Weyer, dont mieux que personne il appréciait les grandes qualités. Bientôt il demande instamment des pouvoirs pour traiter avec le gouvernement français. « Un moyen, disait-il, qui me paraît propre à nous constituer solidement, à obtenir l'appui, même armé, de la France, c'est de demander au roi de France et même à la nation française en même temps un de ses fils, particulièrement le duc de Nemours, pour gouverneur général, en garantissant l'hérédité de mâle en mâle. » Le comité central, connaissant les tendances trop exclusives de M. Gendebien vers l'alliance française, ne se

on, quinze cents fusils aujourd'hui; ils seront sans retard distribués au bataillon Borremans. Profitez de toutes les occasions pour nous donner de vos nouvelles. Nous restons au comité en permanence. Le porteur vous remettra le cachet du gouvernement provisoire que vous avez si glorieusement installé à Anvers. Je vous serre la main. »

hâtait pas cependant de lui envoyer des pouvoirs : il voulait qu'il écoutât et qu'il rendît compte, sans engager le gouvernement provisoire et le pays. De là, des récriminations qu'expliquaient l'impatience et le caractère fougueux de M. Gendebien. Il tenait, néanmoins, à conserver les meilleures relations avec M. Van de Weyer et, comme il disait, à unir son sort avec le sien [1]. De retour à Bruxelles, le 10 octobre, M. Gendebien fut adjoint au comité central du

[1] A une longue missive datée du 5 octobre, il joignait un billet qui peignait bien l'homme et l'époque : l'homme, dont le cœur était bon, mais dont la méfiance et la susceptibilité étaient incurables ; l'époque, où s'agitaient les questions les plus périlleuses :

« Mon cher Van de Weyer,

« Nous avons toujours marché du même pas ensemble ; nous sommes solidaires : unissons pour l'avenir notre sort comme nous l'avons fait pour le passé. Unissons-nous contre les ambitions, les vanités, les amours-propres des égoïstes et des cœurs froids et secs ; évitons surtout les brouilles ; mais soyons fermes contre toutes les spéculations personnelles. Tout à vous, à la vie à la mort.

« A. Gendebien. »

« De Potter voudrait-il, par hasard, se faire gouverneur général ? »

(Phrase bâtonnée dans la lettre.)

gouvernement provisoire. Le 16, il retourna à Paris, afin de pressentir de nouveau les intentions du gouvernement français sur la candidature éventuelle du duc de Nemours au trône de la Belgique. Revenu à Bruxelles, il adresse, le 26 octobre, au gouvernement provisoire, une lettre où il se plaint vivement que tous ses efforts pour accélérer la marche « niaisement lente » de l'administration de la guerre sont restés sans résultats. Il ne veut laisser plus longtemps sur lui l'accablante responsabilité d'une incurie qui compromet les fruits de la révolution. Il se retire donc du comité central et du comité de justice. « Je demande, ajoute-t-il, pour seule récompense de mes efforts, de mes sacrifices, que ma démission soit conservée comme une protestation contre ce qui se fait et comme pièce justifiable au jour où l'on demandera compte du temps perdu. » M. Van de Weyer intervint habilement et adressa à son collègue la lettre suivante qui prépara une utile réconciliation : « On me communique à l'instant, mon cher ami, la lettre que vous avez écrite hier au comité central. Vos deux fils se battent, et vous avez des palpitations : vous souffrez au moral et au physique, et cet état influe puissamment sur vos déterminations, que

vous ne prenez ni avec calme ni avec réflexion. Je me propose de vous aller voir aujourd'hui, de causer sérieusement avec vous, et de vous démontrer que, s'il y a eu, depuis deux jours, un peu d'aigreur dans nos délibérations, elle ne vient point de nous. Je vous aime et vous apprécie trop pour n'être pas convaincu que vous saurez entendre le langage de la raison, du patriotisme et de l'amitié. Je vous serre la main. »

M. Van de Weyer se préparait alors à remplir, lui aussi, une très-importante mission. Un Anglais considéré, le Dr Bowring, qui se trouvait à Bruxelles, n'avait pas caché au gouvernement provisoire, que la révolution belge était méconnue, calomniée au delà du détroit. Le gouvernement décida que M. Van de Weyer, à qui la langue anglaise était d'ailleurs familière, se rendrait à Londres pour faire connaître le véritable état des choses. Il quitta Bruxelles, le 1er novembre, avec des lettres de recommandation de sir Henri Bulwer, qui était déjà entré dans la carrière où il devait acquérir une si brillante renommée. Attaché à l'ambassade d'Angleterre, à la Haye, il avait été chargé par lord Aberdeen de parcourir la Belgique, afin de fournir au Foreign-Office des renseignements

véridiques sur les provinces soulevées. Dès lors, il professait pour les Belges les vives sympathies que, quarante années plus tard, il devait leur témoigner dans une nouvelle et terrible crise. Dès cette époque aussi, il se liait avec le jeune diplomate qu'il devait retrouver un jour à Londres, « et qui, disait-il longtemps après, unissait d'une manière remarquable l'habileté à la modestie et savait montrer de l'ardeur sans témérité [1]. »

[1]. Sir H. Bulwer devait s'assurer, en 1830, si le soulèvement de Bruxelles serait appuyé par les provinces. « Gand s'insurgea, dit-il, lorsque je me trouvais sur le marché, et le commissionnaire de l'hôtel fut atteint d'un coup de feu à mes côtés. Je me rendis à Bruxelles, où les troupes, sous le commandement du prince Frédéric, occupaient les hauteurs ; des barricades avaient été élevées dans la ville, et les bourgeois étaient en armes. Je parcourus la province : les routes étaient couvertes de paysans marchant sous la conduite de leurs curés pour appuyer l'insurrection qui devint bientôt révolution. Les insurgés prirent possession d'Ath, comme je traversais cette forteresse. Nulle part, on ne pouvait compter sur les troupes ; car un des stratagèmes les plus ingénieux du roi des Pays-Bas avait été de mêler, dans chaque régiment, Belges et Hollandais, de sorte que le colonel ne pût jamais savoir, la crise éclatant, si ses ordres seraient exécutés. C'est pourquoi mon opinion sur le résultat immédiat du conflit fut bientôt formée lorsque, après

Accompagné du D[r] Bowring, M. Van de

beaucoup d'aventures, j'acquis, par hasard, une pleine connaissance, non-seulement de tout ce qu'accomplissait alors le parti national, mais aussi de tout ce qui serait fait prochainement. Je sus quels officiers étaient gagnés, quels régiments devaient se joindre aux insurgents, et quelles forteresses allaient être surmontées du drapeau belge. Et comme le secret ne m'avait pas été prescrit, je retournai en Angleterre pour communiquer mes informations. Mes rapports ne concordaient pas — et cela est naturel — avec ceux de sir Charles Bagot (le ministre d'Angleterre à La Haye); et ils furent reçus froidement et non sans méfiance. Mais à peine étais-je une semaine à la campagne que je fus rappelé à Londres par le ministre des affaires étrangères. Les événements qui s'étaient accomplis depuis mon retour réalisaient si bien mes prédictions, que le mérite de mes rapports (lesquels, comme je l'ai dit, devaient au hasard une grande partie de leur exactitude) fut exagéré. Lord Aberdeen me complimenta et exprima le désir que je retournasse à Bruxelles, pour y résider et correspondre régulièrement avec lui. A un certain moment, un arrangement fut possible avec le prince d'Orange, qui n'avait jamais approuvé la politique de son père; mais cette occasion ayant été perdue, une séparation entre les deux pays devint inévitable, et M. Van de Weyer, membre du gouvernement provisoire, partit pour Londres, afin d'exposer au gouvernement anglais les sentiments du peuple belge. » *The life of Henry John Temple, viscount Palmerston, by the right hon. sir* HENRY LYTTON BULWER, *G. C. B., M. P.* (Londres, 1870), t. II, pp. 3-5.

Weyer arriva à Douvres, le 4, et c'est là qu'il eut connaissance d'un document, qui était loin d'être favorable aux Belges. « C'est avec le plus profond regret, avait dit Guillaume IV, en ouvrant la session du parlement, que j'ai été témoin de l'état des affaires dans les Pays-Bas. Je déplore que l'administration éclairée du roi n'ait pas préservé ses domaines de la *révolte...* » Ces paroles acerbes et les déclarations menaçantes dont elles étaient suivies répondaient aux sentiments qui prédominaient parmi les torys, alors en majorité, et même parmi un assez grand nombre de whigs, à cause de leur imparfaite connaissance des événements dont la Belgique avait été le théâtre. Encore sous l'impression du discours du trône, M. Van de Weyer prit la résolution de ne s'adresser à aucun membre du gouvernement, avant d'être assuré de recevoir un bon accueil. Dans l'intervalle, il fut présenté à plusieurs membres distingués et même illustres de la chambre des communes. Il vit Joseph Hume, Warburton, Tennyson, Buller, lord Palmerston, lord Lansdowne, Brougham, O'Connell, le colonel Thompson, Mackintosh, Bentham, lord Althorp, Maitland, les deux Grant et d'autres encore. Il fut frappé de l'ignorance qui régnait en Angleterre

parmi les hommes politiques sur les griefs des Belges et les causes de leur révolution. Dans une réunion de quatorze ou quinze membres de la chambre des pairs et de la chambre des communes, il fit un exposé complet de ces griefs et ses auditeurs prirent des notes sous sa dictée. Il eut l'occasion de réfuter les accusations calomnieuses de la presse contre le roi des Pays-Bas, et cette impartialité fit une grande impression sur la réunion.

Sir John Hobhouse, qui avait, dans la chambre des communes, annoncé une proposition d'adresse à la couronne pour recommander la non-intervention en Belgique, parla enfin de M. Van de Weyer à sir George Murray, membre du cabinet. Ce dernier ménagea une entrevue avec lord Aberdeen, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, après avoir acquis la certitude, en prenant conaissance des instructions de M. Van de Weyer, que la Belgique n'avait nul désir de s'annexer à la France. L'entrevue avec lord Aberdeen, qui eut lieu au Foreign Office, dura deux heures. Après lui avoir exposé l'état exact des faits et lui avoir énuméré les griefs nombreux des Belges, leurs droits méconnus et leurs libertés compromises, M. Van de Weyer demanda si le gouvernement anglais,

qui venait de prononcer un jugement solennel sur la révolution, avait pris, à cet égard, une résolution définitive. Lord Aberdeen répondit que l'Angleterre était résolue à faire respecter les traités qui garantissaient la paix et la stabilité de l'Europe et qu'elle n'interviendrait point si son honneur et ses intérêts n'étaient pas compromis. M. Van de Weyer objecta que déclarer que l'on voulait le maintien de la paix et de ce que l'on appelait la stabilité de l'Europe, c'était, en d'autres termes, déclarer la guerre à la révolution. « La résolution des Belges, ajouta-t-il, est bien prise : ils repousseront toute espèce d'intervention, soit diplomatique, soit par la force des armes; et, en désespoir de cause, plutôt que de la subir, ils se jetteront dans les bras d'une puissance voisine. » Lord Aberdeen répondit que les puissances agissaient d'un commun accord avec la France; et, pour prouver cet accord, il parla de la mission de M. Gendebien à Paris, et de l'offre faite par lui de la couronne de la Belgique au duc de Nemours. M. Van de Weyer, sans hésiter, communiqua à lord Aberdeen les instructions secrètes qu'il avait reçues de ses collègues, et affirma sur l'honneur que celles de M. Gendebien étaient absolument les mêmes. « Il y aurait eu, poursuivit-il, dans

l'offre dont on parle, une inconséquence flagrante dont le gouvernement provisoire ne saurait se rendre coupable. En effet, convoquer, d'un côté, le congrès national, pour donner à la Belgique une constitution dont la forme démocratique ou monarchique n'était point arrêtée, et offrir, de l'autre, la couronne au duc de Nemours, c'eût été trancher d'avance les questions de la forme du gouvernement sur laquelle le Congrès était appelé à délibérer et qu'il avait seul le droit de résoudre. »

Le lendemain de cette entrevue, M. Van de Weyer apprit d'un Belge, que le prince d'Orange avait manifesté le désir de le voir. Comme citoyen d'un pays sur lequel la maison de Nassau avait régné pendant quinze ans, M. Van de Weyer crut pouvoir condescendre à ce désir. On a vu d'ailleurs que, avant la révolution, il n'avait pas approuvé les attaques brutales dont l'héritier du trône était parfois l'objet dans la presse; et on se rappelle l'accueil distingué que le prince avait fait naguère à M. Van de Weyer à Vilvorde et à Bruxelles. Dans une longue conversation sur les derniers événements, le prince justifia sa conduite à Anvers et depuis qu'il avait quitté cette ville. Mais M. Van de Weyer ne lui cacha point tous les justes soupçons

qu'avaient fait naître son premier départ de Bruxelles, après lequel il y avait encore moyen de concilier toutes choses, son long séjour et son inaction à la Haye et son indécision à Anvers. Le prince posa nettement la question de savoir s'il avait des chances de succès au Congrès national. M. Van de Weyer répondit que, dans son opinion personnelle, lui et tous les membres de sa famille avaient à jamais perdu tout espoir d'obtenir un pouvoir quelconque en Belgique, et que telle y était la disposition des esprits, qu'il y aurait imprudence de sa part à chercher à rentrer dans les anciennes provinces méridionales. Le prince ayant demandé si leur conversation serait rendue publique, M. Van de Weyer crut devoir lui déclarer qu'il était résolu à ne rien cacher à ses concitoyens. « Nombre de personnes, ajouta-t-il en résumant cet entretien, vous tiendront, sans doute, un autre langage et exploiteront vos illusions et vos espérances. Elles vous coûteront cher et n'aboutiront à aucun résultat. Vous n'ignorez point, Monseigneur, combien votre honneur personnel a été mis en jeu dans une affaire à laquelle je ne veux pas faire plus ample allusion. » Le prince, très-ému, s'écria : — « Et vous, M. Van de Weyer, avez-vous jamais pu croire à

ces infamies ? — Si j'y avais cru, je me serais bien gardé d'y faire la moindre allusion — » Le prince saisit la main de M. Van de Weyer, la serra vivement et versa des larmes. « Je suis bien aise, dit-il, de vous avoir entendu, quelque pénible que votre opinion politique ait été pour moi. Nous nous voyons donc pour la dernière fois ? — Pour la dernière fois, Monseigneur, et j'ai le cœur tout aussi serré que Votre Altesse Royale. »

M. Van de Weyer vit aussi M. Falck, ambassadeur des Pays-Bas près la cour de Saint-James, et lui rappela l'intérêt que, ministre de l'instruction publique, il avait autrefois témoigné au jeune étudiant de l'université de Louvain ; mais il n'entra dans aucune discussion politique. M. Falck fut très-sensible à cette délicate attention.

Plusieurs fois, M. Van de Weyer s'entretint avec un des princes de la famille royale, le duc de Sussex. Lors de sa première visite, le duc lui dit en riant : « Au moment où vous entriez par cette porte, le prince d'Orange sortait par cette autre. — Monseigneur, répondit sérieusement M. Van de Weyer, personne ne regrette plus que moi, que le prince et moi, nous ne puissions plus entrer et sortir par la même porte. »

Deux jours après sa dernière entrevue avec le prince d'Orange, M. Van de Weyer fut reçu par le duc de Wellington, alors premier ministre. Plus précis et plus catégorique sur le principe de la non-intervention que lord Aberdeen, le duc déclara que l'Angleterre n'avait jamais eu l'intention d'intervenir; que le gouvernement anglais ne prétendait pas exercer d'influence sur le choix du gouvernement de la Belgique; mais qu'il espérait que la forme de ce gouvernement serait telle, qu'elle ne compromettrait pas la sûreté du reste de l'Europe. Wellington ajouta : Quant à la France, vous sentez que l'Angleterre et toutes les autres puissances s'opposeront toujours à votre réunion avec elle.

M. Van de Weyer, qui avait reçu le meilleur accueil des principaux hommes politiques de la Grande-Bretagne, emporta de Londres la certitude que l'intention des grandes puissances n'était pas d'intervenir pour replacer les Belges sous la domination de la Hollande, et que la révolution de septembre trouverait de chauds partisans parmi les membres les plus distingués de l'opposition anglaise.

Après le départ de l'envoyé du gouvernement provisoire, lord Grey, chef des whigs, avait

constitué un nouveau cabinet ; là se retrouvèrent cinq ou six des auditeurs les plus assidus de M. Van de Weyer, et, à leur tête, lord Palmerston, devenu secrétaire d'État pour les affaires étrangères [1]

Parmi les Anglais qui montrèrent le plus d'activité et de dévouement dans la défense de notre indépendance, il faut placer en première ligne : sir John Hobhouse, ami de lord Byron, homme plein de cœur et d'esprit ; Jérémie Bentham, l'illustre philosophe ; le docteur Bowring ; le colonel Thomson, qui, par son influence, amena un revirement dans la presse jusqu'alors hostile à la Belgique ; O'Connell, le grand agitateur, et le tailleur Place, dont le concours n'était pas à dédaigner. A la fois tailleur, homme politique et écrivain, il exerçait un grand ascendant dans Westminster et se montrait toujours prêt à organiser des meetings en faveur des Belges. Mais il est un homme d'État qui doit venir en tête des amis les plus chaleureux de notre indépendance ; entre tous

[1] Lord Aberdeen quitta le Foreign-Office, le 16 novembre —Né le 20 octobre 1784, lord Palmerston, après avoir occupé, depuis les temps du premier empire, de hautes fonctions, devenait pour la première fois le chef du ministère des affaires étrangères.

resplendit le nom glorieux de lord Palmerston. Ce ministre habile et énergique fut notre constant et puissant protecteur. Il prit non-seulement une part considérable à la fondation de la Belgique indépendante, mais, pendant plus de trente ans, il devait veiller sans relâche sur ses destinées.

III

Pendant le séjour de M. Van de Weyer à Londres, le Congrès national, convoqué par le gouvernement provisoire pour fixer les destinées des provinces désormais détachées de la Hollande, avait, le 10 novembre, inauguré solennellement ses travaux dans l'ancien palais des états généraux, à Bruxelles. M. Van de Weyer s'était borné à rédiger une note de quelques lignes pour se rappeler au souvenir de ses concitoyens (1) : il fut choisi à la fois par

(1) Cette note, insérée dans les journaux, était ainsi conçue : « On a élevé quelques doutes sur la question de « savoir si les membres du gouvernement provisoire pou- « vaient être appelés au Congrès national. Cette question « a été et devait être résolue affirmativement. En consé-

le district de la capitale et par l'arrondissement de Louvain. Heureux temps, temps candide, où une simple lettre suffisait pour siéger parmi les élus de la nation !

M. Van de Weyer parut pour la première fois au palais de la Nation le 16, après avoir adhéré aux déclarations par lesquelles ses collègues du gouvernement provisoire, à l'exception de M. de Potter, déposaient entre les mains du Congrès le pouvoir qu'ils avaient exercé, et acceptaient des pouvoirs nouveaux directement confiés par l'assemblée nationale. Il prit place au premier banc de gauche, entre M. Ch. Rogier et le vénérable baron de Sécus. Bientôt il se leva et improvisa un rapport sur le résultat de la mission qu'il venait de remplir à Londres [1]. L'orateur

« quence, je me présente, sans scrupule, à mes conci-
« toyens : mes titres à leur confiance, ils ne les ont pas ou-
« bliés ; je travaille tous les jours à la mériter davantage. »

(1) Ce rapport fut ensuite rédigé à la demande du Congrès et fit partie des actes imprimés par ordre de cette assemblée. — Sir Henri Bulwer, qui venait d'entrer au Parlement, adressa le 19 novembre la lettre suivante à M. Van de Weyer :

« Londres, 19 novembre 1830. J'ai beaucoup regretté, Monsieur, d'être arrivé à Londres au moment où vous veniez d'en partir ; j'aurais été bien charmé de vous y revoir.

eut un immense succès. Plus d'un quart de siècle après cette mémorable séance, M. J. Lebeau en consacrait le souvenir dans sa Lettre sur les orateurs du Congrès, et traçait de son émule un portrait qu'il faut reproduire. « M. Van de Weyer qui, disait-il, joignait l'expérience du professorat à celle du barreau et que sa connaissance approfondie de la langue anglaise avait initié à la littérature politique de nos voisins d'Outre-Manche, doué d'ailleurs

J'ai eu du moins le plaisir d'apprendre que vous aviez réussi dans votre mission, où j'aurais voulu pouvoir vous être plus utile que je ne l'ai été. J'apprends aussi que le gouvernement provisoire est maintenu dans ses fonctions par le Congrès, sur quoi je vous fais mon sincère compliment.

« On ne sait pas encore quel parti prendra notre nouveau ministère; il est probable qu'il fera pour les Belges tout ce que les circonstances permettront.

« M. Hobhouse, qui devait faire une motion au sujet de la Belgique, ayant changé de résolution, à cause du changement de ministère, je n'ai pu parler à ce sujet, comme j'en avais l'intention et comme je m'y étais préparé. Mais, si l'occasion s'offre encore, je ne manquerai pas d'être fidèle à ma première idée.

« J'espère avoir encore un jour l'occasion de continuer avec vous les relations auxquelles j'attache un grand prix.

« Recevez, etc.

« H. Lytton Bulwer. »

d'une rare facilité, d'une élégance de langage plus rare encore alors chez nous, prit dès ses débuts une des premières positions dans le Congrès. J'ai encore le souvenir, comme si la chose était d'hier, de l'effet qu'il produisit en exposant devant le Congrès, au retour de son premier voyage à Londres, où ses collègues du gouvernement provisoire l'avaient envoyé, les incidents de son entrevue avec les membres de la conférence et avec quelques notabilités politiques de l'Angleterre. On ne saurait imaginer rien de plus élégant, de plus exquis dans la forme, rien de plus émouvant dans l'exposé des péripéties par lesquelles avait dû passer la mission du jeune diplomate, représentant d'une révolution, délégué par un gouvernement issu des barricades, auprès de vieux diplomates dont la plupart représentaient la Sainte-Alliance. C'est le cas de dire que, pendant cette charmante causerie, on aurait entendu voler une mouche. J'ai rarement été témoin d'un pareil succès. » Les journaux constatèrent même que cette séance du Congrès belge resterait comme un des événements politiques les plus remarquables du temps [1].

[1] On lisait dans le *Courrier français*, du 21 novem-

Le 18, M. Van de Weyer prit la présidence du comité diplomatique institué par le gouvernement provisoire. Ce comité, qui tenait lieu du ministère des affaires étrangères [1], devait avoir

bre 1830 : « ... Quelle noble, quelle admirable diplomatie que celle de M. Van de Weyer, qui vient parler devant le pays avec cette franchise, cette simplicité dont on se servirait devant Dieu. Il y a quelque chose d'élevé, d'antique dans ces récits où la parole est l'interprète fidèle de la pensée, où le mystère du cabinet s'explique dans l'assemblée du peuple, où l'on ne cherche à tromper personne, parce que les intentions sont pures et bienveillantes pour tous... » Le *National* du même jour disait : « Entendez ce langage tout plein de force et de candeur de ce jeune Van de Weyer, diplomate achevé à vingt-huit ans, sans s'être jamais demandé ce que c'est que la diplomatie, et cela parce qu'il est sincère, parce qu'il est net et courageux, parce qu'il n'a rien dit dans le cabinet de Wellington qu'il n'ait pu dire avec le monde entier pour témoin. Certes, ce n'est pas là du démagogisme, ce n'est point de la bravade : c'est de la raison, c'est de la force, c'est de la vertu. Heureuse la Belgique d'être servie par des cœurs honnêtes! C'est dans le cœur aujourd'hui que sera le vrai génie politique... »

(1) Indépendamment de M. Van de Weyer, il était composé du comte de Celles, du comte d'Arschot, de M. Destriveaux et de M. Nothomb, tous membres du Congrès. M. Le Hon y fut adjoint plus tard. Le comité diplomatique fournit ainsi les futurs représentants du roi Léopold Ier à

une tâche difficile et assumer une sérieuse responsabilité au milieu des événements qui se pressaient. Après la défaite de ses troupes à Bruxelles, le roi Guillaume s'était adressé aux cinq grandes puissances, en leur qualité de signataires des traités de Paris et de Vienne qui avaient constitué le royaume des Pays-Bas. Cet appel fut écouté, et, sur la proposition du gouvernement britannique, des représentants des cinq grandes puissances se réunirent en *conférence* à Londres. Le 7 novembre au soir, deux commissaires de la conférence notifièrent au gouvernement provisoire un premier protocole par lequel une suspension d'armes était proposée aux parties belligérantes. Trois jours après, le gouvernement provisoire, agissant avec sagesse, et pour prévenir une conflagration générale, adhéra au protocole, sauf certaines réserves au sujet des limites que déjà la conférence prétendait assigner à la Belgique. Le 19, les commissaires de la conférence revinrent à Bruxelles munis d'un deuxième protocole, qui renfermait formellement la proposition d'un armistice, et d'une suspension d'armes comme

Londres, à Paris et à Berlin : nous voulons parler de MM. Van de Weyer, Le Hon et Nothomb.

mesure préliminaire. Cette proposition donna lieu à de vifs débats au sein du gouvernement provisoire. M. Van de Weyer, convaincu qu'il agissait dans l'intérêt de son pays, émit fermement l'opinion que le gouvernement devait accepter la proposition de la conférence. Une dispute violente s'éleva pour la première fois entre M. Gendebien et lui ; mais le gouvernement tout entier finit néanmoins par donner son adhésion à la suspension d'armes. C'était le 21 novembre. L'acte signé, M. Van de Weyer déposa sur la table sa démission, et il ne la retira qu'après que M. Gendebien eut fait amende honorable. Du reste, il était tellement convaincu des avantages qui résulteraient pour son pays de l'acceptation et de la franche exécution de l'armistice que, si la majorité du gouvernement avait hésité à le seconder, il eût pris le Congrès pour arbitre, certain d'avoir pour lui et l'assemblée nationale et le pays qu'elle représentait.

M. de Potter s'était retiré du gouvernement provisoire après avoir, le 10 novembre, prononcé le discours d'ouverture du Congrès. « Chargé par le peuple, disait-il, d'exécuter sa volonté, » il n'avait pas cru qu'il lui fût permis d'aspirer à siéger parmi ceux qui allaient formuler cette même volonté nationale; et les

électeurs n'avaient pas songé à porter spontanément au Palais de la Nation l'homme qui naguère encore avait une si grande popularité. Cette popularité, il l'avait brisée en demandant la république et en s'aliénant ainsi tous ceux (ils étaient innombrables alors) pour qui cette forme de gouvernement était un objet de terreur. Le 5 novembre, M. Gendebien écrivait à M. Van de Weyer : « De Potter boude. Il est déconcerté du résultat des élections. Il ne voit plus d'espoir pour la présidence... Il fera du bruit. Il sacrifiera au besoin le repos de son pays à des idées qui ne sont partagées par aucun des membres du comité central. Il menace de se retirer, puis de gouverner tout seul... Nous avons eu aujourd'hui une explication sur la république et la présidence. Il a pensé m'embarrasser, mais il a eu tort de douter de ma franchise. Je me suis expliqué *avec calme*, oui avec calme et dignité et force. Il a été déconcerté ; mais rien n'est encore décidé...» Cette lettre, malgré sa modération apparente, révélait une vive amertume : à la vérité, si M. Gendebien combattait les idées républicaines de M. de Potter et s'opposait aux visées ambitieuses qu'il lui attribuait, M. de Potter, de son côté, s'était constamment méfié des tendances trop

françaises de son antagoniste. Quoi qu'il en soit, M. de Potter avait fini par se séparer avec éclat de tous ses collègues en refusant de s'associer à l'acte par lequel ils remettaient leurs pouvoirs au Congrès et en constatant cette rupture dans une lettre adressée à l'assemblée. Le 23 novembre, il la rendit définitive par la publication de la *Lettre à mes concitoyens,* où il expliquait la conduite qu'il avait tenue au gouvernement provisoire, en face d'une « opposition irritable et puissante, » et où il vantait de nouveau les bienfaits de la république. M. de Potter eut de vives discussions avec plusieurs de ses anciens collègues, notamment avec M. de Mérode et M. Rogier. Il eut, en outre, une pénible correspondance avec M. Van de Weyer, son vieil ami, son éloquent défenseur. Nous nous serions abstenu de mentionner ce dernier incident, si M. de Potter ne l'avait rappelé dans ses *Souvenirs personnels*, en rejetant tous les torts du côté de M. Van de Weyer. M. de Potter, par l'attitude qu'il avait prise sous le gouvernement des Pays-Bas, était incontestablement un des principaux fondateurs des libertés belges; mais il n'aspirait point à l'honneur de contribuer à l'établissement du royaume de Belgique. Il avait de l'imagination et de la verve, même de l'ini-

tiative, qualité plus rare; ce qui lui manquait, c'était la conception nette et prévoyante d'un véritable homme d'État. Il voulait atteindre le but qu'il s'était assigné, sans tenir compte des obstacles ni des impossibilités. Il y avait eu aussi de grands froissements d'amour-propre et des déceptions fort rudes après de vives aspirations à la prééminence. De là, des récriminations qu'il aurait mieux valu oublier que rappeler (1).

(1) M. de Potter n'ayant donné, dans ses *Souvenirs personnels*, qu'une analyse de la lettre qui lui fut adressée le 6 décembre, par M. Van de Weyer, l'impartialité nous commande de la reproduire.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous accuser la réception du billet de M. Gruyer, que j'ai passé à l'ordre de M. Coghen.

« J'ai demandé à M. Stoney le numéro de la *Westminster Review*. J'espère le recevoir demain. Je m'empresserai de vous le renvoyer.

« Vous me réclamez, Monsieur, les 99 florins que vous avez payés pour la copie, faite au greffe, de votre correspondance pendant votre dernier procès, et que vous voulez vous faire rembourser sur le montant de la souscription ouverte pour les bannis. Je prends la liberté de vous faire observer que, souscripteur moi-même, je n'ai jamais été dépositaire de ces fonds. En conséquence, je vous prierai de vous adresser aux personnes qui ont bien voulu se charger, dans le temps, d soin de les recueillir et de vous les faire parvenir.

Le 23 novembre, M. Van de Weyer monta à la tribune du Congrès pour appuyer énergique-

« Quant aux 84 francs, avancés pour les frais d'impression de votre lettre et de mon avant-propos sur la même correspondance, vous pouvez, si vous jugez que cela soit convenable, vous les faire rembourser, soit de la même manière, ainsi que vous le demandez sans doute, soit par l'imprimeur, qui n'a pas encore rendu ses comptes. Naguère, Monsieur, je vous aurais fait sentir, avec tous les ménagements que l'amitié comporte, à quels jugements vous vous exposiez en éclamant, soit de votre avocat, soit du public, cette misérable somme dépensée pour un écrit consacré à votre défense ; et, pour vous épargner une action que je ne veux point qualifier, peut-être même aurais-je payé, sans mot dire, ces frais que vous seul devez supporter, car, vous le savez, je vous ai, pendant deux ans et plus, sacrifié mon repos, mon temps, ma santé, mon argent, et je le faisais avec joie de cœur, parce que je vous croyais ami sincère et patriote dévoué. Mais aujourd'hui que vous avez pris le soin de me désabuser, que vous vous êtes montré aussi mauvais ami que mauvais citoyen, je ne vous dois plus ni conseils, ni avertissements, et il y aurait plus que de la faiblesse de ma part à consentir à de nouveaux sacrifices. J'aurais voulu, Monsieur, vous épargner cette âpre mais franche explication, et je regretterai toujours que vous ayez pu mériter la juste sévérité de ce langage.

« J'ai l'honneur, etc. »

On trouvera la réponse de M. de Potter dans ses *Souvenirs personnels* (2e édition, t. Ier, p. 328).

ment une proposition qui agitait non-seulement la Belgique mais encore les puissances voisines : l'exclusion des Nassau de tout pouvoir dans l'organisation future du pays. « Le motif qui me fait voter pour l'exclusion de la famille des Nassau, dit-il (1), c'est que cette famille est le véritable auteur de notre révolution ; ce n'est qu'à la dernière extrémité que nous avons opposé la force et le choc des armes à la violence... Si vous laissez à cette famille le moindre espoir, vous perpétuerez la révolution. » L'orateur réfutait ensuite l'objection qu'il aurait été plus convenable à la dignité du Congrès de ne pas discuter une question aussi périlleuse. « Il y avait à la fois dignité et devoir, poursuivit-il, de proclamer cette exclusion; comment pourrait-on autrement traiter de la couronne de la Belgique? »

Le lendemain, vers dix heures du matin, les membres du comité diplomatique, convoqués extraordinairement, se réunirent avec les membres du gouvernement provisoire et le président du Congrès. Un envoyé du Palais royal, M. de Langsdorff, arrivé le matin même à Bruxelles, fut reçu par cette commission; il

(1) *Discussions du Congrès*, t. Ier, p. 284.

était accompagné de M. Bresson, un des commissaires de la Conférence [1]. M. de Langsdorff déclara de bouche que l'exclusion des Nassau pouvait troubler la paix de l'Europe et compromettre un État voisin ; il exprimait en conséquence le vœu que cette proposition fût retirée. Le gouvernement provisoire et le comité diplomatique, à l'unanimité, repoussèrent l'intervention qu'on voulait leur imposer. Vers midi devait s'ouvrir la séance du Congrès. M. Van de Weyer fit convoquer un comité secret, répéta verbalement la communication de l'agent français, et conjura ses collègues de passer outre et de ne point se soumettre aux exigences du cabinet du Palais-Royal dont les motifs étaient inexplicables. L'ordre du jour fut voté, la séance publique reprise et l'exclusion des Nassau prononcée par cent soixante et une voix contre vingt-huit.

Absorbé par les travaux que les circonstances imposaient au comité diplomatique, M. Van de Weyer ne put prendre une part très-active aux

(1) La conférence était représentée à Bruxelles par deux commissaires : M. Bresson, secrétaire de la légation de France, et M. Cartwright, secrétaire de la légation anglaise. A celui-ci succéda un diplomate célèbre, lord Ponsonby.

mémorables débats du Congrès sur la constitution qui devait remplacer la loi fondamentale de 1815.

L'œuvre la plus importante du comité diplomatique était incontestablement l'affermissement de l'indépendance belge. On espérait la consolider en obtenant, de l'entente de la France et de l'Angleterre, un chef pour le nouveau royaume que le Congrès avait constitué. A défaut du duc de Nemours, le comité, d'accord avec le gouvernement provisoire, indiquait le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Avant tout, M. Van de Weyer voulut pressentir lord Ponsonby, qui était arrivé à Bruxelles en qualité de commissaire de la conférence. Il lui dit que le comité diplomatique espérait obtenir le concours de la France et de l'Angleterre, si l'on parvenait à conclure un mariage entre des membres des deux familles régnantes. Il ajouta qu'il se proposait de se rendre bientôt à Paris et de là à Londres, pour tâcher de réaliser ce plan. Lord Ponsonby répondit qu'il donnerait lieu à de graves objections et qu'il obtiendrait difficilement l'agrément des deux cours; que, du reste, il fallait tenir compte aussi des intérêts et des vues des Puissances autres que la France et l'Angleterre. Ce qui importait par-dessus tout,

ajouta-t-il, c'était de trouver un candidat qui fût assuré de l'adhésion de toutes les puissances. Or, ce candidat, c'était indubitablement le prince d'Orange : lui seul pouvait amener entre la Hollande et la Belgique un rapprochement profitable à celle-ci, les deux pays conservant leur autonomie ; ouvrir un vaste débouché aux produits belges et rendre la paix durable. M. Van de Weyer répliqua que le prince d'Orange et tous les membres de la maison de Nassau devaient être écartés pour jamais de la question. Essayer d'élever l'un ou l'autre sur le trône belge aurait pour résultat d'accroître la puissance du parti français, et d'anéantir enfin l'indépendance nationale. Faisant allusion au duc de Nemours, lord Ponsonby dit que l'histoire ne fournissait pas d'exemple d'un pays gouverné par un prince d'origine française et qui n'aurait pas eu à subir directement ou indirectement la tyrannie de l'influence française. M. Van de Weyer convint que la remarque de lord Ponsonby était fondée et ajouta qu'ils pourraient encore reprendre ce sujet.

L'Angleterre, cependant, ne prétendait pas imposer le prince d'Orange aux Belges : mais elle aurait désiré qu'il fût élu par le libre assentiment de la nation. Employer la contrainte eût

été contraire aux principes traditionnels du gouvernement britannique. Telles étaient les instructions de lord Grey et de lord Palmerston, fidèles au principe de non-intervention. Mais lord Ponsonby avouait hautement, trop hautement, ses prédilections. Un jour même il dit à M. Van de Weyer, lequel soutenait que le peuple ne voulait point d'orangisme : « Le peuple, le peuple! Savez-vous qu'avant huit jours je pourrais vous faire pendre à ce premier arbre du Parc par ce même peuple sur lequel vous vous appuyez? » — « Oui, repartit M. Van de Weyer, je crois qu'avec du temps et beaucoup d'argent vous pourriez réussir; mais moi je pourrais vous faire pendre dans cinq minutes et gratis. Ne jouons pas ce jeu. » Tous deux partirent d'un éclat de rire et se serrèrent la main.

Lord Ponsonby considérait M. Van de Weyer comme le citoyen qui, à cette époque, avait le plus d'influence et de crédit en Belgique. Il le savait généralement estimé comme homme privé et comme homme public. Il disait à lord Palmerston que M. Van de Weyer, instruit et courageux, maître de lui-même au milieu des plus violentes émeutes, était animé d'une noble ambition : il aspirait à s'élever, oui, mais c'était

en contribuant de tout son pouvoir à fonder le bonheur de son pays [1].

M. Van de Weyer se rendit à Paris avec M. Gendebien. Il était muni de lettres du comte de Celles, préfet du Zuyderzée sous l'empire, membre du Congrès et du comité diplomatique en 1830, après avoir été, sous le gouvernement des Pays-Bas, membre des états généraux et ambassadeur à Rome. M. de Celles avait un grand crédit au Palais-Royal : il avait épousé Mlle de Valence, petite-fille de Mme de Genlis, dont la tante, Mme de Montesson, avait été mariée morganatiquement au grand-père de Louis-Philippe [2]. Les envoyés belges ne furent pas

(1) Lord Ponsonby à lord Palmerston : « ... It may be proper to observe that M. Van de Weyer is without doubt at this moment the man who enjoys the greatest share of influence and credit in this country. He is generally esteemed as a private and a public man. He has *very considerable* knowledge in science and literature, and he has shewn himself to have courage in the field, and great calmness and self possession in sudden emergencies of *popular* irritation and the attendant danger. — I cannot but believe him to be really animated by a noble ambition to elevate himself, by contributing to the good of his country. I think he is no partizan of any faction. »

(2) Le comte de Celles écrivait dans les termes suivants à un membre de sa famille : « 16 décembre 1830. C'est mon

reçus avec un grand empressement par les membres du gouvernement. Mais laissons parler M. Gendebien : « M. Van de Weyer et moi partîmes dans la nuit du 16 au 17 décembre. Nous arrivâmes à Paris pendant le procès des ministres de Charles X. Les esprits étaient très-agités, l'irritation du peuple allait jusqu'à la violence. Il demandait la tête des ministres, menaçant de l'abattre, si la Chambre des pairs ne la faisait pas tomber. Le ministère était inquiet; Sébastiani, sans cesse harcelé par les représentants des puissances, était plus inquiet, plus agité que ses collègues. C'est dans ce mo-

collègue et ami M. Van de Weyer qui vous remettra cette petite lettre. Vous serez content de lui : il est sage et ferme tout à la fois dans son patriotisme. On n'a pas de meilleures formes, et c'est un diplomate franc et sûr. Je suis lié d'opinion avec lui et depuis notre amitié s'est formée solidement. Il vous parlera du passé avec connaissance de cause, comme acteur; du présent avec les pouvoirs requis; de l'avenir d'une manière ouverte, et son avis ne sera pas sans influence une fois adopté. » Il disait dans une autre lettre à M. Louis Gérard, aide de camp du duc d'Orléans : « C'est un homme sage, ferme et excellent patriote; d'ailleurs fort instruit, d'un caractère doux et très-honorable. Je suis persuadé qu'il plaira à S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans et qu'elle trouvera dans un entretien avec mon collègue un moyen de bien apprécier notre glorieuse révolution... »

ment si troublé qu'il nous donna une première audience. Il était très-préoccupé et ne paraissait nullement disposé à aborder l'objet de notre mission..... A notre seconde entrevue, nous trouvâmes M. Sébastiani plus calme, le procès des ministres était terminé; on avait sauvé leur tête de la fureur du peuple. L'accueil fut assez froid, la conversation languissante. M. Sébastiani était évidemment décidé à éviter toute explication sérieuse. M. Van de Weyer aborda courtoisement le sujet de notre mission qu'il développa d'une manière à la fois candide et convaincue, comme si elle ne pouvait soulever aucune objection importante. M. Sébastiani l'écouta avec une attention à la fois sérieuse et bienveillante, puis il répondit : « ... Je suis très-partisan de l'alliance de la France avec l'Angleterre, je suis loin de repousser la triple alliance avec la Belgique; mais la chose est prématurée et ne pourra se faire que lorsque le provisoire sera remplacé par un gouvernement sur la stabilité duquel on puisse compter. Je n'aurais pas d'objection à faire que l'Angleterre ne manquerait pas d'en faire de très-sérieuses... Quant à l'alliance de famille, entre l'Angleterre et la France, pour donner une dynastie à la Belgique, la question est plus délicate, elle se complique

de l'intervention du père de famille et aussi des sympathies et des répugnances d'une mère qui est très-peu disposée à sacrifier ses enfants à la politique. Il faudra du temps, beaucoup de temps pour mûrir et résoudre les très-graves questions que soulève votre mission (1). »

Ces réponses froides et dilatoires exaspéraient M. Gendebien, dont la colère s'accrut encore lorsque le ministre des affaires étrangères de Louis-Philippe jeta en avant la candidature d'un des fils du prince d'Orange! M. Gendebien écrivit au gouvernement provisoire une lettre véhémente dans laquelle il proposait de décréter la réunion à la France pour compromettre le gouvernement de Louis-Philippe et le contraindre de déférer aux vœux des Belges (2).

(1) *Révélations historiques sur la révolution belge de 1830,* dans *la Liberté* (1867).

(2) M. Gendebien au gouvernement provisoire : « Paris, 24 décembre 1830... M. de Sébastiani m'a dit *confidentiellement* qu'on allait nous proposer un des fils du prince d'Orange, à notre choix, lequel serait élevé dans la religion catholique, etc. J'ai dit que le Congrès ne consentirait pas à se déshonorer et que la nation le repousserait, que la seule chance pour lui serait une guerre civile qui laisserait des ressentiments qui feraient toujours obstacle à l'établissement de cette dynastie. Si c'est là le bien que nous avons

M. Van de Weyer, qui avait laissé son collègue à Paris, était plus calme; du moins, le 26, rendant compte au Congrès de ses conférences avec Sébastiani, il tint un langage vraiment diplomatique. Voilant adroitement sa pensée et voulant prendre publiquement acte des dernières paroles du ministre français, il parla de « la politique franche et généreuse » du cabinet du Palais-Royal, « de la vive sympathie de la France pour la situation de la Belgique. » Et, afin d'entretenir la confiance du Congrès, il dit encore : « Il y a aujourd'hui quatre mois que la Belgique a commencé sa glorieuse révolution; et après un si court espace de temps, elle se voit, à la suite de l'adhésion du gouvernement provisoire au pro-

à attendre de la France ou plutôt de son gouvernement, qu'il aille à tous les diables! dût-il sauter avec nous. Il faut employer les grands moyens, le compromettre et le forcer de prendre fait et cause pour nous, ou s'il le faut, avec nous. La réunion à la France n'a rien de déshonorant; l'abandon du Luxembourg ou d'une partie du Limbourg nous perd en nous flétrissant d'un reproche mérité de lâcheté. Je suis persuadé qu'en nous réunissant à la France, nous obtiendrions un des fils du roi pour gouverneur général. Voilà une cour pour les nobles qui n'ont de patrie que les antichambres et pour les boutiquiers qui tiennent à être patentés de par le roi... »

tocole du 17 novembre, admise dans la grande famille européenne comme puissance indépendante. Un pareil résultat n'a pas besoin de commentaires... Reste, pour la Belgique, une question d'un immense intérêt, sur laquelle beaucoup de suppositions étranges ont déjà été faites : je veux parler du choix du prince ; à cet égard, le Congrès national sent qu'il n'appartient ni au gouvernement provisoire, ni au comité diplomatique de prendre l'initiative ; mais ce que l'un et l'autre peuvent et doivent faire, c'est de se mettre en mesure d'éclairer plus tard la détermination du Congrès, qui saura par son choix concilier tout à la fois les intérêts de l'Europe avec les intérêts, la dignité et l'indépendance de la Belgique (1). »

Il ne fallait point trop compter cependant sur M. de Sébastiani. Lord Palmerston, après avoir, en janvier 1829, dîné avec lui chez le comte de Flahaut, le signalait comme un personnage qui ne manquait pas de fatuité. Il avait cherché à convaincre le futur chef du Foreign-Office qu'il était indispensable pour la France de reculer sa frontière jusqu'au Rhin (2). Devenu

(1) *Discussions du Congrès*, I, p. 648.

(2) *The life of lord Palmerston* t. Ier, p. 322.

ministre, il eût volontiers réalisé ce rêve. Lorsque M. Gendebien discuta avec lui la question d'alliance du prince Léopold de Saxe-Cobourg avec une fille de France, il se montra plus que froid et réservé. « Il est convenu, écrivit M. Gendebien, que la France n'y trouverait pas grande sécurité. Il ne paraît pas goûter cette intronisation [1]. »

Le 17 décembre, sir John Hobhouse avait mandé à M. Van de Weyer qu'il fallait envoyer immédiatement un représentant à Londres, afin de combattre les efforts qui se faisaient en faveur du prince d'Orange. D'après les partisans des Nassau, la restauration de cette maison serait la meilleure garantie pour la paix et la plus puissante digue contre l'influence française.

Déjà le gouvernement provisoire avait décidé que M. Van de Weyer retournerait en Angleterre avec le vicomte H. Vilain XIIII, tous deux en qualité de commissaires près de la conférence, à l'effet de s'entendre avec les plénipotentiaires des cinq cours sur les intérêts de la Belgique. Ils devaient aussi sonder le gouvernement anglais au sujet des candidatures éventuelles du

[1] M. Gendebien au gouvernement provisoire, Paris, 25 décembre 1830.

duc de Nemours et du prince de Saxe-Cobourg. Lord Ponsonby avait d'avance prévenu lord Grey, son beau-frère, en faveur de M. Van de Weyer. Il le dépeignait de nouveau comme le membre le plus influent du Congrès, ayant le sincère désir de faire, sans céder à l'esprit de parti, ce qui lui paraîtrait le plus utile pour son pays. Il vantait ses connaissances dans les sciences et la littérature. Il signalait le courage qu'il avait montré dans les dernières luttes, plus sérieuses, disait-il, que les combats de Paris. Il rappelait que M. Van de Weyer, dans tous les temps, s'était montré le soutien de l'ordre intérieur, et que personne n'avait tant contribué à le maintenir par la grande influence qu'il exerçait sur le peuple, lequel le respectait. Après avoir été le défenseur de M. de Potter, M. Van de Weyer, ajoutait-il, avait rompu toutes relations politiques avec lui à cause de ses vues dangereuses et absurdes. Lord Grey trouverait plaisir dans sa société. « Il est très-agréable, disait lord Ponsonby, lorsqu'on le met à l'aise, et, d'autre part, excellent orateur en public. Ce n'est pas un partisan de la France, mais un vrai Belge. Il a un défaut pourtant : c'est d'être un peu trop attaché à la théorie ; déjà, il est vrai, la pratique des affaires

a atténué ce défaut dont triomphera une plus grande expérience[1]. »

MM. Van de Weyer et Vilain XIIII arrivèrent à Londres le 1er janvier 1831. Le surlendemain le premier écrivait au comte de Celles : « ...Tout ce que nous avons pu recueillir depuis deux jours se résume dans ces quelques mots : L'Angleterre veut que la Belgique soit non-seulement indépendante, mais forte, mais heureuse. C'est à ses yeux le seul moyen d'empêcher qu'elle devienne française. En partant de là, il y aura moyen d'amener nos affaires à bonne fin, même pour le Luxembourg. Mais aussi je suis plus convaincu que jamais que la question du chef de l'État est la première qu'il faille aborder et décider. Tout est là... » M. Van de Weyer était persuadé que même la délicate question du Luxembourg se simplifierait et se résoudrait en une indemnité pécuniaire. Il le croyait, « à moins, ajoutait-il, que la France, intéressée peut-être à ce que la Belgique ne devienne pas forte, et à ce que le gouvernement n'acquière pas ce caractère de stabilité qui lui ferait ombrage, ne veuille pas que la Belgique récupère

(1) On trouvera dans l'Appendice le texte de la lettre de lord Ponsonby à lord Grey.

le Luxembourg. » — « Je puis me tromper, disait-il encore, mais il doit y avoir quelque chose de semblable, une *pensée de derrière*, comme parlait Pascal, qui fait que la France ne nous est pas favorable dans cette affaire. Ce serait pour nous une raison de plus pour la traîner en longueur. »

Le jeune et déjà habile diplomate avait bien deviné la politique des Sébastiani et des Talleyrand. — N'y a-t-il pas moyen, avait dit celui-ci à lord Palmerston, de faire un arrangement par lequel le Luxembourg serait donné à la France ? Lord Palmerston, très-étonné, repartit qu'un tel arrangement lui paraissait impossible et que personne ne voudrait l'approuver. Peu après, Talleyrand demanda Philippeville et Marienbourg à la condition que la France userait de son influence pour assurer l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, comme roi des Belges. Palmerston, dont la surprise augmentait, prit avec lui-même la résolution de se méfier un peu plus encore des arrière-pensées de la France[1].

En réalité, le choix du chef de l'État était pour

(1) Lord Palmerston au vicomte Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris, 7 janvier 1831 (*The life of lord Palmerston*, t. II, p. 28.)

la Belgique la question qui primait toutes les autres; mais elle offrait des difficultés presque inextricables. Les renseignements les plus étranges, souvent les plus contradictoires, affluaient à *Gould's hotel* (1), où M. Van de Weyer était descendu. C'était M. de Celles qui lui écrivait, à la date du 31 décembre : « ....Il nous faut le duc de Nemours avec notre indépendance ou nous sommes forcés par la nécessité de souscrire aux vœux qui se manifestent pour la réunion (2). — Votre sagesse nous fera arriver à un bon résultat. Il y a de la répugnance pour un prince de Cobourg ou autre étranger (3). Le Congrès nous presse instamment, et nous ne pouvons plus le laisser dans l'incertitude sur notre avenir.... » Trois jours après, c'était

(1) Jermyn Street, Saint-James.

(2) Ces vœux pour la réunion étaient manifestement exagérés ici. Lord Ponsonby, témoin oculaire comme le comte de Celles, disait au contraire (3 janvier 1831) : « *The opinion of the country is not for France* (L'opinion du pays n'est point pour la France). » Il attendait impatiemment le retour de M. Van de Weyer. « ... Van de Weyer, disait-il encore, is our greatest loss here... »

(3) En réalité, c'était la presse orangiste et la presse française qui dès lors s'élevaient avec une grande violence contre le choix éventuel du prince de Saxe-Cobourg.

M. Gendebien qui à Paris traçait pour M. Van de Weyer les lignes suivantes : « Le roi consulté a fait répondre que la France ne pouvait accéder aux vœux des Belges ni pour la réunion, ni pour l'élévation au trône d'un prince de France... Cette réponse est confidentielle ; mais elle pourra, ainsi qu'on en est convenu de part et d'autre, prendre un caractère officiel, si l'état des esprits exige qu'on fasse une communication officielle au Congrès... » Puis, le lendemain, le comte de Celles, tout en gardant sa prédilection pour le duc de Nemours, recommandait la candidature du prince Othon de Bavière, et voulait la placer sous l'équivoque patronage du prince de Talleyrand.

Très-bien accueilli par lord Grey, M. Van de Weyer avait trouvé le premier ministre dans de bonnes dispositions pour la Belgique, mais ne cachant point sa préférence pour le prince d'Orange. Il demanda même à M. Van de Weyer s'il n'y avait pas moyen de lui rendre la Belgique, et M. Van de Weyer lui répondit : Oui, avec une seconde révolution. Le président du comité diplomatique eut de plus longs entretiens avec lord Palmerston. On avait fait savoir à celui-ci que M. Van de Weyer avait pour mission de faire agréer par l'Angleterre le duc de Nemours,

à la condition qu'il épouserait une fille du duc de Cambridge, et, à défaut de cette combinaison, de proposer le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui épouserait une des filles du roi Louis-Philippe. Quant au duc de Nemours, lord Palmerston objectait d'abord qu'il était Français et ensuite qu'il était mineur, tandis qu'il fallait une main ferme pour gouverner le nouvel État. D'autre part, il doutait de l'acceptation du prince Léopold et croyait que la qualité de protestant pourrait être un obstacle. Mais cette objection, qui paraissait grave, disparut dans une conversation avec l'internonce Cappacini. Le représentant du pape dit au chef du Foreign-Office qu'il ne considérait pas comme indispensable le choix d'un prince catholique et qu'un protestant libéral se croirait peut-être forcé d'être plus indulgent à l'égard du culte de la majorité, qu'en conséquence le protestantisme du souverain pourrait n'être pas désavantageux aux institutions religieuses du pays. L'internonce faisait évidemment allusion au prince Léopold.

Lord Palmerston, après avoir hésité, finit par émettre l'avis que, après tout, le meilleur choix serait le prince Léopold, marié à une princesse française, et il prédisait que tel serait le dénoûment de la crise. Mais ni le gouverne-

ment anglais, ni ses agents ne devaient manifester aucune prédilection pour aucun plan en particulier. Toutefois, on devait savoir au dehors que l'Angleterre s'opposerait à toutes les combinaisons qui auraient une signification ou trop française ou simplement bonapartiste [1].

Le 4 janvier, lord Palmerston déclara nettement que les alliés ne reconnaîtraient jamais le duc de Nemours. — Mais, répondit M. Van de Weyer, qu'adviendra-t-il si le Congrès le choisit? — Ce serait alors un point à débattre entre l'Angleterre et la France. Nous inviterions la France à refuser son assentiment, et une guerre entre elle et le reste de l'Europe pourrait être la conséquence d'un refus.

Quelques jours après cet entretien, de nouvelles informations arrivèrent de Belgique, et elles laissaient supposer que les chances du prince d'Orange augmentaient. Aussitôt les membres de la conférence (y compris Talleyrand) s'empressèrent de reconnaître de nouveau que c'était l'arrangement le plus propre à terminer les difficultés. Cette même conférence

(1) C'était une allusion à la candidature du fils d'Eugène Beauharnais, duc de Leuchtenberg, dont on commençait à parler.

était loin aussi de se montrer favorable au système de limites adopté par le gouvernement belge. Le 10 janvier, M. Van de Weyer, non pas découragé, mais harcelé par les impatients de la Belgique, écrivait à M. Rogier, son collègue au gouvernement provisoire :

« Je conçois, mon cher ami, toute l'inquiétude du gouvernement et de la nation. Mais qu'y faire? On ne rebâtit pas en un jour un État nouveau sur les ruines d'un royaume que cinq puissances ont créé. Vous verrez, par mon rapport au comité diplomatique, où en sont ici les affaires. — Elles marchent donc bien mal à Bruxelles? Si l'on veut que nous y revenions, que l'on nous rappelle officiellement. Il est plus que probable que le Congrès vous en évitera la peine, en nommant d'autres commissaires, car il suffit peut-être que le gouvernement nous ait envoyés pour que le Congrès nous remplace. Mais cela ne nous suffit point; il faut qu'on nous rappelle. Je prévois que tout en ira moins bien. Nous sommes au courant, orientés, et maîtres d'une idée que nous suivons dans ses développements. Il faudra dix jours aux nouveaux venus pour en être où nous en sommes. Au reste, nous sommes bien loin de tenir à rester. Je sens le besoin d'être au milieu de vous. Mais, si pour donner de la force au gouvernement, il faut cesser d'en faire partie, et concentrer le pouvoir dans une seule personne, je suis prêt, dès à présent, à donner ma démission. Aucun de nous ne tient au pouvoir. Je donne donc mon consentement à tout ce qui se fera, convaincu que nous voulons tous le bonheur de notre pays. Il y a longtemps que je pense qu'il nous faut un chef. Que l'on se hâte donc... »

Le même jour, M. Van de Weyer adresse une autre lettre au vice-président du comité diplomatique. Il résumait dans les termes suivants l'entretien qu'il avait eu la veille avec lord Palmerston : « Nous avons tâché de savoir confidentiellement ce que l'on pensait du choix du prince. Othon paraît destiné à la Grèce. Une régence, d'ailleurs, serait vue de mauvais œil, comme n'offrant pas de gages suffisants de sécurité. Léopold réunirait plus de suffrages, même ceux de la France. Le prince d'Orange a toujours la Russie pour appui. L'Angleterre n'y tient point (?). Il faudrait que son élection (celle du prince Léopold bien entendu) fût subordonnée à l'acceptation des conditions territoriales. — Le prince d'Orange part ce soir pour la Haye. »

Lorsque MM. Van de Weyer et Vilain XIIII quittèrent Londres le 25, lord Palmerston supposait, quoiqu'ils n'en eussent rien divulgué, qu'ils allaient voter pour le duc de Leuchtenberg. Du reste, il chargeait lord Ponsonby de leur dire qu'il les avait trouvés remarquablement aimables et raisonnables en traitant avec eux.

Le 28, M. Van de Weyer rendit compte au Congrès des résultats de cette seconde mission en Angleterre. Il se borna, comme les conve-

nances l'exigeaient, à des renseignements sur ses rapports *officiels* avec lord Palmerston, sans révéler ce qui avait pu se dire dans des entretiens officieux et privés.

« Pas une seule parole, dit-il en terminant, ne sortira de ma bouche, ni de celle de mon collègue, relativement au choix du souverain. Le Congrès pensera, je l'espère, que si nous n'avons pas cru pouvoir traiter les questions définitives dont je viens de parler, nous avons dû, à plus forte raison, nous abstenir de parler du choix du souverain : cette question, comme les autres, ne peut être décidée que par le Congrès ; ainsi tout ce qui a été dit à cet égard, soit de nos rapports avec le prince d'Orange, soit de nos démarches pour le prince Othon (de Bavière), tous ces bruits, dis-je, sont dénués de fondement. Si nous sommes revenus de Londres, mon collègue et moi, c'est d'abord pour communiquer au Congrès ce qui se passe relativement au partage de la dette, ensuite pour remplir un devoir qui nous est imposé comme membres du Congrès et comme citoyens ; mais, je dois le dire, nous venons participer à ce grand œuvre, libres de toute influence étrangère, et nous ne prendrons pas nos inspirations dans des communications diplomatiques : voilà ce dont je prie le Congrès d'être bien convaincu [1]. »

Après avoir, le 29 janvier, sur la proposition de M. Van de Weyer, voté une protestation énergique contre le protocole du 20, par lequel

[1] *Discussions du Congrès*, t. II, p. 287.

la conférence de Londres fixait les limites de la Belgique indépendante, le Congrès aborda la brûlante question du choix du chef de l'État. Dans une correspondance avec Madame Adélaïde d'Orléans, le prince de Talleyrand avait insisté pour que Louis-Philippe soutînt hardiment la candidature du duc de Nemours. Mais, prévoyant l'opposition des autres puissances, le gouvernement français commença par appuyer le prince Charles de Capoue, neveu de la reine Marie-Amélie [1]. Le comte de Flahaut arriva à Londres le 23 janvier, afin de recommander expressément cette candidature au cabinet de Saint-James [2]. Celui-ci, comme nous l'avons dit, penchait encore pour le prince d'Orange : mais, s'il ne pouvait réussir à lui rendre la Belgique,

(1) Le comte de Celles, qui s'était rendu à Paris, écrivait à M. Van de Weyer : « Paris, 19 janvier 1831. Je crois qu'il ne faut ni Allemand ni Anglais pour chef de l'État belge. Un Français seul peut y réussir ; mais on peut y arriver par la Bavière ou Naples. C'est là le système de transition obligée ; ici on se dessine mieux à présent et il y a de l'espoir. »

(2) Le comte de Flahaut, né en 1785 et mort à Paris le 31 août 1870 grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, avait été aide de camp de Murat et général de division à Waterloo, sous le premier empire ; sous le second, il fut ambassadeur à Vienne et à Londres.

lord Grey, d'accord avec le roi Guillaume IV, eût préféré au jeune prince napolitain le prince Charles de Bavière [1].

Quant au Congrès de Bruxelles, une fraction importante voulait déférer la couronne au duc Auguste de Leuchtenberg, et celui-ci aurait triomphé, si le cabinet du Palais-Royal, redoutant le voisinage d'un prince étroitement allié aux Bonaparte, n'avait mis tout en œuvre pour empêcher son élection. Louis-Philippe, après avoir d'abord décliné à plusieurs reprises les ouvertures qui lui étaient faites en faveur du duc de Nemours, prit enfin la résolution de l'opposer au duc de Leuchtenberg. Le marquis

[1] Le comte Grey à sir H. Taylor, 24 janvier, et sir H. Taylor à lord Grey, 25 janvier 1831. Voir *The Correspondence of the late earl Grey with his Majesty King William IV and with sir Herbert Taylor from nov. 1830 to june 1832*. Edited by Henry earl Grey (London, John Murray, 1867), t. Ier, p. 81. — Sir H. Taylor était le secrétaire de Guillaume IV.

Le cabinet du Palais-Royal s'opposait à Charles de Bavière, à cause de son hostilité personnelle à l'égard de la France, de ses principes ultra-libéraux et de son mariage ou de sa liaison avec une actrice. Palmerston mandait à ce sujet au vicomte Granville : « What the private and personal character of Charles of Bavaria may be I know not... » *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 32.

de Lawoëstine fut envoyé à Bruxelles, afin de joindre ses efforts à ceux de M. Bresson, commissaire de la conférence de Londres pour la France [1]. Tous deux, revenant sur les précédentes déclarations faites par le roi des Français et le comte Sébastiani à M. Gendebien, donnèrent l'assurance que le duc de Nemours accepterait, s'il était élu [2]. Sur la foi de cet

[1] M. de Celles mandait à M. Van de Weyer, le 19 janvier : « M. de Lawoëstine (Anatole) part pour Bruxelles en mission secrète. Ce sera la boussole à suivre pour nos amis, et c'est un pas en avant de la part du cabinet français. »

Le général, marquis de Lawoëstine, commandant de la garde nationale de Paris le 2 décembre 1851, est mort gouverneur des Invalides, le 24 avril 1870, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

[2] M. Charles White, qui avait été secrétaire de lord Ponsonby, s'exprime en ces termes : « Pleinement convaincu que l'élection du duc de Nemours était entièrement opposée aux vues de la conférence, dont lui et M. Bresson étaient les envoyés spéciaux, lord Ponsonby était justement surpris et indigné que son collègue prêtât tout son appui à une combinaison qu'il considérait comme dangereuse et anti-européenne. Son étonnement augmenta quand il apprit que M. Bresson *avait assuré ceux qui lui demandaient conseil, que l'acceptation immédiate n'était pas douteuse*, quoiqu'il fût évident que cette acceptation était de tout point incompatible avec la paix de l'Europe, et une violation directe de

engagement et des informations transmises par le comte de Celles, le confident du Palais-Royal, le gouvernement provisoire et le comité diplomatique se rallièrent à la candidature du duc de Nemours [1].

tous les engagements pris antérieurement. Telles étaient, en effet, les assurances données par M. Bresson jusque peu d'heures encore avant la réponse définitive de Louis-Philippe. » En ce qui concerne M. de Lawoëstine, M. White dit : « Sans donner des promesses officielles d'acceptation, M. de Lawoëstine exprimait, dans des conversations particulières, sa conviction que l'élection, *une fois faite*, la France ne voudrait pas entendre parler d'un refus, et, de cette manière, il ramena plusieurs personnes, qui auparavant étaient indécises dans leur choix... » *Révolution belge de 1830,* par Ch. White (traduction française), t. II, pp. 335 et 339.

[1] M. de Celles écrivait au comte d'Arschot, le 28 janvier : « Si Leuchtenberg triomphe, nous serons morcelés, et jamais Leuchtenberg ne régnera, à moins d'une suite longue de révolutions chez nous, ici et en Allemagne : tel est mon avis. Si Nemours est choisi, il y aura un peu de diplomatie, *pas de guerre,* et la révolution belge est terminée en six mois. L'Angleterre transigera en désirant que la ville d'Anvers soit de la *Hanse,* comme Hambourg, peut-être garnison anglaise à l'embouchure de l'Escaut. »

Il était tout aussi explicite dans une autre lettre du 31 : « ... Si l'on a élu le duc de Nemours, toute cette conférence de Londres n'est rien. *Mais il faut conférer ici.* Voilà le point

Adversaire de Leuchtenberg et porté pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg, si la candidature de ce dernier avait obtenu dès lors l'assentiment formel de l'Angleterre et de la France, M. Van de Weyer, impatient, comme ses collègues du gouvernement, de voir clore la révolution, se rallia comme eux à la candidature du duc de Nemours et la défendit énergiquement au Congrès. Le 2 février, il disait à l'assemblée:

« ... Remarquez, Messieurs, que le choix du duc de Nemours est, pour la France, le meilleur moyen de donner aux quatre puissances la preuve qu'elle ne veut pas la guerre et que la Belgique ne sera pas envahie. Ne perdez pas de vue la déclaration formelle et officielle de la France, qui verrait dans le choix du duc de Leuchtenberg un acte d'hostilité; d'un autre côté, vous connaissez l'opinion dominante en France, qui veut que la France reprenne ses limites du Rhin. Eh bien! le gouvernement français calmera les partisans de cette opinion, en consentant à nous accorder le duc de Nemours; et sa nomination fera tomber le parti qui pousse à la guerre. L'amour-propre de la France sera satisfait en voyant le duc de Nemours roi des Belges, et ce

culminant de tout, et il y a longtemps que je savais que Paris nous importait plus que Londres. Il faut prendre conseil, le suivre, ne pas répondre aux Anglais et surtout ne pas vouloir guerroyer ou argumenter à part soi. — Tout est ici dans l'élection faite. *Si ce n'était pas Nemours*, nous sommes perdus. »

choix, je l'ai prouvé, rassurera aussi les puissances. Sans cela, Messieurs, il est certain que le parti belliqueux, augmentant d'intensité, entraînera le roi de France à la guerre, et vous êtes persuadés comme moi, Messieurs, que la Belgique a tout à y perdre... A mes yeux, le seul moyen de conserver à la Belgique son indépendance et sa nationalité est de faire un choix que le roi de France et que la France elle-même puissent accepter, et non un choix que nous sommes déjà certains que la France repousse; l'élection du duc de Leuchtenberg considérée par la France comme un acte d'hostilité, sa politique sera de faire tomber le roi que vous aurez élu [1] ... »

Répondant ensuite à une interpellation de M. Lebeau, le président du comité diplomatique ajouta : « Je n'ai pas dit que j'étais certain de l'acceptation; car, pour tenir un pareil langage, il aurait fallu que j'en eusse la preuve officielle, et, dans ce cas, j'aurais cru pouvoir et devoir trancher la question. En mettant sous vos yeux la pièce probante, je vous aurais dit: Messieurs, je viens de recevoir la preuve de l'acceptation du duc de Nemours; je puis donc annoncer au Congrès que son choix ne sera pas fait en vain. Il m'est impossible de parler ainsi; mais je n'ai pas moins la conviction que la couronne sera acceptée par le duc de Nemours. Les éléments

[1] *Discussions du Congrès*, t. II, p. 397.

de cette conviction, je les puise *ailleurs* que dans des communications officielles; et il me semble que les motifs que j'ai développés suffisent pour la justifier [1]... » Il réitéra cette déclaration le lendemain dans une réponse à des questions plus précises encore qui lui avaient été adressées par M. Van Meenen, partisan, comme M. Lebeau, du duc de Leuchtenberg.

Quelques moments plus tard, le duc de Nemours était élu roi des Belges, au second tour de scrutin, par quatre-vingt-dix-sept voix sur cent quatre-vingt-douze votants [2].

(1) *Discussions du Congrès,* t. II, p. 400.

(2) M. de Gerlache, qui était alors vice-président du Congrès, raconte ce qui suit : « Un peu avant le vote, un bruit soudain courut dans l'assemblée que le comité diplomatique avait reçu des lettres *confidentielles* de notre envoyé à Paris (M. de Celles), qui se disait convaincu que Louis-Philippe accepterait la couronne pour son fils, s'il était élu. Voilà dans quelles circonstances on mit aux voix la question du chef de l'État. » Ces lettres confidentielles et inédites, on vient de les lire. — Dans une autre missive du 1er février, M. de Celles allait jusqu'à dire que le protocole du 20 janvier, contre lequel le Congrès avait protesté, *ne sera rien*! Il ajoutait : « Croyez-moi donc enfin et ne faisons rien, sans consulter notre amie, notre seule amie. Sans cela nous ferons mal. J'attends demain l'élection du duc de Nemours... »

Mais le cabinet de Saint-James n'était pas resté inactif; la fermeté de lord Palmerston, bien secondé d'ailleurs par tous ses collègues et fortement appuyé par le souverain, allait produire un revirement mortel pour la candidature du prince français [1].

Le 1er février, Talleyrand ayant pressenti le chef du Foreign-Office sur l'élection éventuelle du duc de Nemours, lord Palmerston répondit nettement qu'il la regarderait comme l'union de la Belgique à la France et que celle-ci aurait dès lors à considérer *toutes* les conséquences auxquelles l'exposerait nécessairement une telle violation de ses engagements. Il fut en effet résolu par le gouvernement britannique de requérir la France de refuser l'acceptation sous peine d'une guerre, et cette détermination fut immédiatement communiquée au cabinet du Palais-Royal par le comte de Flahaut. Le 4 février, à six heures du soir, le vicomte Granville annonçait à lord Palmerston le désistement du gouvernement français : M. de Sébastiani était venu en personne l'informer que le télégraphe avait apporté la nouvelle de l'élection du duc de

[1] Sir H. Taylor à lord Grey, 8 février 1831. *Correspondence of the late earl Grey*, etc., t. Ier, p. 116.

Nemours, puis, d'un ton amical, quoique contraint, il avait confirmé le refus de Louis-Philippe [1]. Quelques jours après, on eut indirectement connaissance à Bruxelles du protocole par lequel la conférence, dans sa séance du 7 février, prenait acte de la résolution, déjà antérieurement annoncée par le roi Louis-Philippe, de refuser la souveraineté de la Belgique pour le duc de Nemours, si elle lui était offerte par le Congrès de Bruxelles, et prononçait en même temps l'exclusion du duc de Leuchtenberg.

Vivement interpellé dans la séance du Congrès du 10, M. Van de Weyer déclara qu'il ne reculait devant aucune responsabilité quelconque; et que, fort d'un dévouement de six mois, fort de la pureté de ses intentions, il saurait repousser d'odieuses attaques [2].

La députation du Congrès, chargée de faire connaître solennellement au roi Louis-Philippe le vote de cette assemblée, était arrivée à Paris le 6, et elle attendit onze jours, jusqu'au 17, avant que le roi des Français, dans une audience mémorable, laissât tomber ces paroles: « Je

(1) *The life of lord Palmerston*, t. II, pp. 32 et suiv.
(2) *Discussions du Congrès*, t. II, p. 497.

n'accepte pas pour mon fils la couronne que vous êtes chargés de lui offrir. »

Pendant que la députation du Congrès se morfondait à Paris, la Belgique était livrée à toutes les angoisses de l'incertitude. Cette situation, qui présageait une catastrophe, était énergiquement dépeinte dans la lettre suivante que M. Van de Weyer adressait à M. Ch. de Brouckere, un des membres de la députation :

« Nous attendons votre retour avec la plus vive impatience. L'inquiétude est générale. Le refus de la France aura les plus funestes conséquences. Notre position est affreuse. Nous tiendrons tête à l'orage, mais comment faire face aux dépenses ? Nos caisses sont vides. L'armée, dont quelques chefs sont peu sûrs, ne peut se passer de solde. Les contributions ne se payeront pas si la Belgique reste sans roi. Il nous faut donc un emprunt à tout prix. Agissez en conséquence aux conditions les plus avantageuses, et sauf la ratification du Congrès. L'orangisme fait des progrès ; on sème l'or à pleines mains ; on parle d'une reprise d'hostilités. Les fonds sont tombés à 39. Adieu. »

Adversaires et partisans du duc de Nemours voulaient rendre M. Van de Weyer, en sa qualité de président du comité diplomatique, responsable de la déception éprouvée par le Congrès, et qu'il devait regretter plus que personne. Tant qu'il crut servir par son silence les intérêts du pays, il dédaigna de répondre à ses détrac-

teurs; mais plus tard, le grand jour de la publicité étant arrivé, il déchira le voile: « Pendant quatre mois entiers, comme président du comité diplomatique, dit-il en ce moment solennel [1], il m'a fallu supporter les calomnies, les épigrammes et les mauvaises plaisanteries... Les intérêts de mon pays ont toujours été mon unique mobile; le moment, et je ne l'ai point cherché, se présente : je puis m'expliquer, me justifier. Lors de l'élection de M. le duc de Nemours, c'est moi qui ai reçu les lettres confidentielles, c'est moi qui les ai communiquées, et ce n'est pas sur la foi seule de ces lettres que l'élection a été faite. *C'est sur la déclaration de deux envoyés de France, que M. le duc de Nemours accepterait*, que le Congrès a pris sa décision. J'ai eu foi dans les assurances de M. le marquis de Lawoëstine ; et, si j'ai gardé le silence, si je n'ai point repoussé les accusations que l'on a faussement fait peser sur moi, c'est que je n'ai pas voulu qu'elles retombassent sur *une tête couronnée.* »

Pour se justifier, M. de Celles avait écrit à M. Van de Weyer : « Si l'élection eût été agréée

(1) Congrès. Séance du 1er juin. *Discussions*, t. III, p. 211.

l'Italie demandait *Joinville* comme nous *Nemours,* et puis où s'arrêter?... » Il disait encore (1er mars 1831) : « Il est absurde de prétendre que nous pouvons diriger à notre gré la diplomatie de Londres et de Paris et qu'il y avait autre parti à prendre que celui de l'élection du 3 février. On n'a été ni trompeur ni trompé. Il a fallu subir la loi de nécessité où les partisans de l'étranger, les antagonistes de la France nous plaçaient. »

Après le refus de Louis-Philippe, un homme fort distingué proposa à M. Van de Weyer de faire proclamer Dieu roi des Belges. « J'ai bien peur, lui répondit-il, qu'il ne serait pas reconnu par les cinq puissances, comme ne réunissant pas les qualités exigées par les protocoles. D'ailleurs, l'idée n'est pas neuve : elle est empruntée à l'histoire des républiques d'Italie. » On songea à une combinaison plus sérieuse.

Sur l'initiative de M. Van de Weyer, le gouvernement provisoire résolut de proposer immédiatement la formation d'une régence, conformément aux dispositions de la constitution votée par le Congrès le 7 février précédent. « Nous avons senti, disait M. Van de Weyer, le 19 [1],

[1] *Discussions du Congrès*, t. II, p. 547.

qu'il était du devoir du gouvernement provisoire de concentrer le pouvoir dans les mains d'un seul, et il nous importait de saisir une nouvelle occasion de prouver au Congrès et à la nation que les membres du gouvernement, investis pendant un long, un trop long espace de temps, du pouvoir suprême, sont les premiers à se montrer tout prêts à le déposer entre les mains de celui que choisira le Congrès ; qu'ils ne tiennent pas au pouvoir; que ce qu'ils veulent avant tout, même aux dépens de leur intérêt, c'est l'indépendance de la Belgique. Si donc nous nous sommes montrés jaloux de l'initiative (1), j'espère que le Congrès ne verra là aucun sentiment de susceptibilité déplacée, mais le désir de prouver que le gouvernement n'a jamais eu en vue que l'intérêt du pays. » Le 25 février, Surlet de Chokier, naguère président du Congrès national, fut solennellement installé comme régent de la Belgique.

M. de Surlet, connu pour son libéralisme et sa spirituelle bonhomie, avait eu un concurrent redoutable : c'était le comte Félix de Mérode, membre du gouvernement provisoire et fervent catholique. Mais la lutte avait été très-courtoise.

(1) On avait voulu leur en ravir l'honneur.

Tous deux avaient remis à M. Van de Weyer un billet conçu en ces termes : « Faites ce que vous trouverez bon : nous sommes d'accord. » M. Van de Weyer s'approcha de M. de Mérode et lui dit avec une gravité quelque peu malicieuse : « Bien que vous soyez mon collègue, je ne voterai point pour vous. Nous sommes menacés de la guerre, et notre industrie périclite. Vous ne connaissez malheureusement que les fabriques des églises et les canons de la messe. »

Le jour où Surlet de Chokier fut installé comme régent de la Belgique, le gouvernement provisoire, qui avait rendu de glorieux services, abdiquait le pouvoir qu'il exerçait depuis le 26 septembre 1830. Le Congrès décréta qu'il avait bien mérité de la patrie et vota pour ses membres une récompense nationale.

Le régent se hâta de former un cabinet ; et M. Van de Weyer y fut appelé en qualité de ministre des affaires étrangères. Obéissant à l'opinion publique, qui se montrait exaspérée contre M. de Celles, le nouveau ministre, malgré toute sa déférence pour ce vieil homme d'État, dut demander au régent son rappel de Paris. Irrité de ce qu'il considérait comme un acte d'ingratitude, mais irrité plutôt contre le Congrès que contre M. Van de Weyer, M. de Celles

donna sa démission de membre de l'assemblée belge et continua de résider en France [1].

Le premier ministère du régent, très-peu homogène, n'eut qu'une courte durée: la désunion se glissa bientôt dans le conseil; dès le 20 mars, il était en pleine dissolution, au moment où une conspiration orangiste essayait de saper et de détruire l'indépendance nationale.

Au commencement de février résidait à Bruxelles un ancien diplomate russe, M. le baron de Krudener. Il était l'agent actif du prince d'Orange et s'efforçait d'obtenir le concours positif de lord Ponsonby et de certains membres du Congrès. Mais lord Ponsonby, tout en avouant ses sympathies pour le prince d'Orange, ne pouvait, selon ses instructions, prendre aucune part, active et ouverte, dans les mesures qui seraient concertées pour le faire triompher. En admettant que le gouvernement anglais aurait vu avec satisfaction l'élection du prince d'Orange, il ne voulait cependant participer, ni directement ni

[1] Il s'efforça plus tard de contrecarrer l'élection du prince Léopold. « ... Ne prenez pas Léopold pour roi, écrivait-il à M. Van de Weyer. Abattez l'Orange. De la prudence, et croyez que votre seule amie vraie, c'est la France. » L'élection accomplie, il se fit naturaliser Français, et mourut à Paris le 1er novembre 1841.

indirectement, à une tentative ayant pour objet de renverser par la force le gouvernement de la Belgique et d'allumer la guerre civile. Moins scrupuleux, M. de Krudener, après avoir épuisé les moyens moraux, n'aurait point répugné, lui, à recourir à la force. En attendant le moment favorable, il engageait un membre du Congrès à proposer le retrait du décret d'exclusion contre les Nassau et à se faire soutenir par ses amis (¹). Le 16, on fait circuler une pétition par laquelle des habitants de la ville de Bruxelles prient les députés « *de révoquer l'exclusion prononcée contre la* « *famille de Nassau, en tant qu'elle regarde le*

(¹) Le 1er février, M. de Krudener écrivait à lord Ponsonby : « ... Il me paraît que la situation actuelle des affaires présente de puissants éléments moraux de succès à la cause du prince (d'Orange), qu'il faut utiliser sans se priver pour cela des dernières ressources de la force. L'opinion se rectifie et s'étend pour lui. J'exhorte ses partisans à la développer par la presse, et par les ressources de persuasion que présentent les promesses et l'argent. Il y a quelques instants que je viens d'engager fortement un membre du Congrès à rompre de nouveau la glace, en proposant de révoquer l'exclusion et à se faire soutenir par ses amis. Il est disposé à l'entreprendre. Il me paraît possible et désirable de créer en ce sens une minorité dans le Congrès, qui, sans se rebuter, persisterait et s'accroîtrait jusqu'au point convenable... »

« *prince d'Orange et ses descendants*, étant la « seule combinaison raisonnable qui puisse « concilier tous les intérêts et maintenir cette « paix générale si nécessaire pour rétablir la « tranquillité en Europe. »

Mais le jour même, M. Van de Weyer, informé des manœuvres du diplomate russe, lui fait intimer par un commissaire de police l'ordre de quitter Bruxelles dans les vingt-quatre heures. M. de Krudener obéit et charge même le commissaire, qui lui a signifié l'ordre d'expulsion, de remercier en son nom le gouvernement provisoire pour ses procédés, « attendu, disait-il, qu'il aurait pu le traiter plus rigoureusement. »

Toutefois, la conspiration orangiste étendait ses ramifications. M. Van de Weyer apprit que le comité principal se réunissait chez un personnage qui, par sa position, exerçait une immense influence sur la bourgeoisie. Il se rendit à l'hôtel de *** et somma le personnage dont il s'agit d'apposer sa signature sur une proclamation destinée à combattre les desseins des conspirateurs. Il n'y eut pas de refus. Quinze jours après, un des affiliés du complot dit à M. Van de Weyer qu'ils étaient quatorze en délibération dans l'hôtel lorsqu'il y arriva et qu'ils avaient discuté la question de savoir s'ils ne se jetteraient pas

sur lui pour l'enfermer dans la cave. — Je ne sais ce qui nous a arrêtés, ajouta-t-il. — La peur, répondit M. Van de Weyer. J'étais armé de pistolets à deux coups, et comme chacun supposait que la première balle lui était destinée, chacun a reculé.

M. Van de Weyer avait échappé à un autre danger. Comme il traversait le Parc, un volontaire très-exalté tira sur lui un coup de pistolet qui heureusement ne l'atteignit pas.

Le ministère dissous, M. Van de Weyer adressa, le 23 mars, au régent la communication suivante :

« Je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je connais les auteurs de cette intrigue, que vous avez vous-même qualifiée de basse et d'ignoble. J'avais pris la ferme résolution de leur tenir tête et de rester aux affaires jusqu'à ce qu'elles eussent reçu une fin heureuse pour mon pays C'était un devoir pénible que je m'étais imposé dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Vous aviez approuvé cette résolution. Mais, depuis, on vous a, de gaieté de cœur, plongé dans de nouvelles difficultés. Dès lors, je ne balance plus, et j'obéis avec empressement. Permettez-moi, Monsieur le Régent, de vous exprimer toute ma reconnaissance pour les témoignages nombreux de confiance et d'affection que vous m'avez accordés avec tant de bonté [1]. »

[1] Les explications données à la suite de cette crise furent

Pendant cette courte administration, M. Van de Weyer n'était pas resté inactif : le 31 mars,

très-vives. M. Van de Weyer s'exprimait ainsi le 30 mars au Congrès : « ... Après l'exposé qui vient de nous être fait par le nouveau ministre de l'intérieur, je me permettrai une observation. Il nous a dit qu'une seule pensée avait présidé à la formation du nouveau ministère ; que cette pensée était d'assurer promptement le succès de notre révolution et l'indépendance de la Belgique. Je suis surpris de voir qu'il y ait eu unanimité dans le conseil sur ce dernier point, car je dois à la vérité de dire, et je le dois comme ancien ministre, comme membre du Congrès et comme citoyen, je dois, dis-je, à la vérité de déclarer que la dislocation du ministère est due à cette pensée jetée dans le cabinet par un ministre qui en faisait partie, et qui est encore au pouvoir, qu'il ne pouvait y avoir de salut pour la Belgique sans la réunion à la France... » M. Ch. de Brouckere répondit : « ... C'est de moi que le préopinant a voulu parler ; mais, je dois le dire, il a complétement dénaturé les faits ; voici ce qui s'est passé : Quatre jours avant de donner ma démission au Régent, arrivant dans son cabinet, avec quelques-uns de mes collègues, nous fûmes interpellés sur la situation des affaires ; appelé à répondre le premier, je dis qu'il me semblait qu'il y avait conspiration flagrante pour ramener parmi nous le prince d'Orange ; j'ai ajouté que plutôt que de souffrir cette humiliation, il vaudrait mieux faire un appel à la France... » M. Van de Weyer répliqua : « ... Il s'agissait de l'indépendance de la Belgique. Il y a huit jours, le préopinant en désespérait ; aujourd'hui il est d'accord avec ses

quatre jours après sa retraite, il déposa sur le bureau du Congrès un rapport concernant la situation des relations extérieures de la Belgique jusqu'au 15. « Aux yeux de la diplomatie, disait-il, la révolution de septembre prend un caractère tout particulier, qui échappe peut-être au grand nombre. C'est la plus audacieuse des entreprises, si l'on considère que la Belgique, garottée par les traités de 1815, devait, en s'insurgeant contre la maison d'Orange et en secouant le joug de la Hollande, renverser un édifice politique élevé à si grands frais par le Congrès de Vienne, et à la conservation duquel la Sainte-Alliance attachait une si haute importance. — La révolution de juillet, qui ne consiste que dans la substitution de la branche d'Orléans à celle des Bourbons, ne fut point aussi hostile que la nôtre à la politique européenne ; elle n'avait point, comme celle de septembre, ébranlé jusque dans ses bases la société reconstituée par les traités de 1815. — C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer le mouvement social qui s'est opéré en Belgique, afin de bien

nouveaux collègues pour en assurer le maintien ; il en résulte que l'honorable membre a trouvé pour cela d'autres moyens que ceux qu'il connaissait il y a huit jours... »

apprécier tous les obstacles que nous avons à surmonter, toutes les répugnances que nous avons à vaincre dans nos relations extérieures. » Il rappelait ensuite tous les actes qui s'étaient succédé depuis le 4 novembre 1830, montrant d'un côté les empiétements successifs de la conférence de Londres, et, de l'autre, les efforts du comité diplomatique pour conserver à la médiation de la conférence son caractère primitif. Parlant de la tâche qui était spécialement dévolue au ministre des affaires étrangères, il disait que la question du choix du chef de l'État était la plus urgente, celle qu'il fallait résoudre pour faire cesser les souffrances du commerce et de l'industrie et s'opposer aux coupables manœuvres de quelques partisans de la famille déchue (1).

M. Lebeau, qui avait succédé à M. Van de Weyer, rendit un solennel hommage à la sagesse et à la prévoyance de ce dernier. « ...Les instructions que j'ai données, dit-il, sont de suivre les négociations dont mon prédécesseur a jeté les bases ; bases qui, je me plais à le dire, me semblent constituer un système de politique impartial et digne tout à la fois ; si j'amène ces négociations à une heureuse fin, les bases, je le

(1) *Discussions du Congrès*, t. IV, p. 298.

reconnais, en auront été posées par mon prédécesseur [1]. »

Loin d'entraver la marche de son successeur par une opposition systématique, M. Van de Weyer lui prêta le concours le plus loyal et le plus énergique, afin d'amener la solution des questions qui devaient clore la révolution en constituant définitivement la Belgique indépendante. Il encouragea et aida puissamment M. Lebeau dans les négociations et les débats qui tendaient à faire prévaloir la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg.

[1] *Discussions du Congrès*, t. III, p. 25.

M. Bresson, dont la mission à Bruxelles avait cessé depuis l'arrivée du général Belliard, écrivit à M. Van de Weyer, de Paris, le 21 avril 1831 : « Mon cher ami, c'est avec un bien vif regret que je vous ai vu quitter les affaires, et je vous l'aurais exprimé plus tôt si un voyage à Londres et une indisposition assez prolongée ne m'en eussent empêché. Je ne comprends pas que l'on puisse songer à faire de la diplomatie sans vous en Belgique. Vous seul aviez la clef de toutes les négociations entamées et la confiance du gouvernement français et l'estime de la conférence de Londres. Je suis ici moitié en faveur, moitié en disgrâce, attendant une destination ; mais assez peu approbateur de ce qui se fait relativement à votre beau et noble pays. L'on me trouve trop Belge et l'on ne m'écoute plus. Je crois cependant aussi bien connaître la question que ceux qui n'ont pas quitté Paris. »

Lorsque lord Ponsonby eut acquis la conviction que l'Angleterre attendrait en vain le rétablissement spontané de la maison de Nassau en Belgique, il se rallia franchement à la combinaison mise en avant par le ministère du régent, et proposa au cabinet de Saint-James de soutenir désormais la candidature du prince Léopold. Il eut quelque peine à déterminer, nous ne dirons pas lord Palmerston, mais le gouvernement britannique. Guillaume IV surtout, bien qu'il crût désirable de balancer en Belgique l'influence française, ne voulait pas que l'on pût dire que le futur roi des Belges devait son élévation à la protection égoïste de l'Angleterre. Il considérait que le crédit de l'Angleterre, son propre crédit et celui de son gouvernement étaient intéressés à maintenir le principe élevé et impartial d'après lequel la question belge avait été traitée jusqu'alors (1).

Lord Palmerston, prudent et défiant, ne croyait pas que la France se rallierait fran-

(1) Guillaume IV au comte Grey, Windsor, 10 avril 1831. *Correspondence*, etc. t. Ier, pp. 210 et suiv. — Quant à lord Palmerston, le 18 mars, il écrivait au vicomte Granville : « As to the ultimate settlement of Belgium, the more that country is drawn back to Holland, the better for itself and for Europe. » *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 56.

chement à la candidature du prince Léopold, malgré les assurances récentes de M. de Sébastiani à lord Granville. Il se méfiait aussi des sympathies exclusivement françaises du régent de la Belgique. Voulant l'éclairer, il lui fit donner des conseils encore dignes d'attention. Les intérêts de l'Angleterre, selon lord Palmerston, exigeaient que la Belgique ne fût ni unie à la France ni placée sous sa dépendance; il estimait, en outre, que les intérêts de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche étaient à cet égard les mêmes, et qu'il y avait une détermination commune de la part de ces quatre puissances pour ne permettre ni une pareille union ni une pareille dépendance. Toutes les tentatives contraires à cette détermination, qui seraient faites par le gouvernement de la Belgique, échoueraient et n'auraient pour résultat que de prolonger les souffrances de ce pays. D'ailleurs, l'union avec la France ou la suzeraineté de la France ne pouvait se concilier avec les intérêts bien entendus de la Belgique. Il était même inconcevable qu'un Belge, ayant quelque fierté, pût se prêter à de pareils projets de sujétion et d'extinction nationale. Lord Palmerston disait encore que l'Angleterre souhaitait sincèrement le bonheur et la prospérité de la Belgique et

voulait coopérer loyalement à lui assurer ces biens par tous les moyens qui ne seraient pas incompatibles avec la sûreté des autres États. Ce qui nous sourirait le plus, poursuivait-il, serait une réconciliation entre la Belgique et la Hollande, parce que, nonobstant leurs querelles et la différence de langage, de religion et d'habitudes, leurs intérêts commerciaux et essentiels ont une connexion naturelle, et qu'ainsi les deux pays réunis peuvent être plus prospères que s'ils étaient séparés. C'est pourquoi, quelque agréable que puisse nous être, à ce que l'on suppose, l'élection du prince Léopold, nous préférerions réellement un arrangement qui tendrait à unir la Belgique à la Hollande. Mais si ce projet ne peut être réalisé, le gouvernement britannique préférera le choix du prince Léopold à tout autre arrangement, parce que ce prince, non pas à cause de son alliance avec la maison royale d'Angleterre, mais à cause de son caractère personnel et de sa capacité, est le plus propre à rendre la Belgique heureuse et prospère. Le régent devrait être informé aussi que si la France avançait un doigt pour opprimer la Belgique, ce serait une guerre générale. En même temps lord Ponsonby était chargé de dire à M. Lebeau que les dispositions du gouvernement anglais à l'égard de la

Belgique étaient aussi amicales que celles de la France, — avec cette différence que l'intérêt de l'Angleterre est que la Belgique demeure indépendante, et conséquemment prospère, tandis que la France voudrait que la Belgique tombât en son pouvoir, et conséquemment qu'elle se dégoutât de son indépendance.

C'était avec raison que lord Palmerston se défiait plus que jamais des tendances de Paris. Vers cette époque même il était informé par un membre du Parlement que le maréchal Soult, à l'insu, croyait-il, de Casimir Périer, avait envoyé un agent secret en Angleterre pour proposer à celle-ci Anvers et Ostende, à condition que la France pourrait s'approprier les autres villes et provinces de la Belgique. Palmerston rejeta péremptoirement et dédaigneusement un pareil marché (1).

M. Van de Weyer était signalé en Angleterre, vers la fin du mois d'avril, comme travaillant avec une extrême énergie à l'élection du prince Léopold. Si cette combinaison devait encore échouer, il paraissait résolu, lui, M. Gendebien et d'autres députés influents, à proposer au Congrès la proclamation de la république. Il avait dit

(1) *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 66.

qu'il avait été jusqu'alors partisan de la forme monarchique, mais que tant d'obstacles venaient constamment entraver les meilleurs desseins que la Belgique serait obligée d'adopter une forme de gouvernement pour laquelle il serait inutile de consulter les désirs ou les opinions d'une autre contrée. Il croyait, disait-on, que le pays, mécontent des limites qui lui étaient assignées par la Conférence, rejetterait inexorablement le chiffre de la dette qui lui avait été arbitrairement imposé, afin de parvenir à une « transaction » avec la Hollande. Ces rumeurs pouvaient avoir quelque fondement : mais dans la crise où se trouvait de nouveau la Belgique, on avait recours à tous les moyens. M. Van de Weyer voulait donc forcer la main aux Anglais afin d'amener la prompte élection du prince Léopold.

De son côté, M. Lebeau insistait aussi pour que le prince acceptât l'offre qui lui avait été faite, sans subordonner cette acceptation à des conditions devant avoir pour résultat de l'ajourner et de rendre stériles les efforts de ses partisans. En même temps, il signalait à lord Ponsonby les efforts puissants et désespérés de la propagande française (1).

(1) M. Lebeau à lord Ponsonby, 13 mai 1831 : « On vient

Le 25 mai, M. Van de Weyer appose sa signature à la proposition par laquelle quatre-vingt-quinze membres du Congrès demandent l'élection immédiate du prince Léopold de Saxe-Cobourg comme roi des Belges.

« Messieurs, dit-il, la proposition de choisir le prince de Saxe-Cobourg pour chef de l'État est faite par un grand nombre de députés. Ces messieurs ont eu l'obligeance de me choisir pour en développer les motifs, *parce que depuis longtemps cette combinaison s'était présentée à mon esprit.* Aujourd'hui que force est de nous constituer définitivement, c'est un devoir pour chaque député de concourir à l'acte solennel qui doit enfin, après huit mois de souffrances, couronner l'œuvre de notre régénération politique... Depuis longtemps, le candidat que je propose aujourd'hui avait été

de saisir dans un estaminet quatre Français excitant au désordre ; l'un d'eux était porteur d'une somme de onze mille florins. On m'apprend à l'instant qu'on a saisi hier, entre Luxembourg et Arlon, une caisse contenant au moins 40,000 francs accompagnée de plusieurs lettres venant de l'Association de Paris. La police tient le fil de cette infâme conspiration et en publiera probablement les détails.

« . . . .

« Il y a contre les menées du parti français une indignation générale qui a beaucoup renforcé le ministère et qui augmentera beaucoup le nombre des votants en faveur du prince. Je ne compte pas sur vingt-cinq opposants. Mais si tout n'est pas prêt pour le 21, ces avantages sont perdus. »

désigné à vos suffrages par les officiers de la garde civique ; pendant quelque temps des préventions injustes ont empêché de donner suite à cette combinaison : on y revient aujourd'hui, et je crois que nous devons nous en féliciter. Cette candidature n'est pas hostile aux institutions du pays. Le prince de Saxe-Cobourg a vécu dans un pays qui vit dès longtemps sous un régime constitutionnel, il sait en apprécier les avantages, et il a sous les yeux l'exemple du roi d'Angleterre, qui vient de se placer à la tête du mouvement libéral pour doter la nation d'une réforme longtemps désirée (1) ... »

Le 4 juin, après l'élection du prince, accomplie à une grande majorité, M. Van de Weyer fut désigné par ses collègues comme l'un des députés chargés de remettre à l'élu le décret de l'assemblée souveraine. Il fit un utile emploi de ce séjour à Londres. Il écrivit en quarante-huit heures une *Lettre sur la révolution belge, son origine, ses causes et ses conséquences.* Une dame anglaise traduisit cette brochure

(1) *Discussions du Congrès*, t. III, p. 138.

Les séances du Congrès avaient été précédées de réunions préparatoires chez le gouverneur du Brabant. Là toutes les questions qui se rattachaient à l'élection du prince Léopold furent discutées avec plus de talent, dit-on, et surtout plus de franchise qu'au Congrès même. M. Van de Weyer y exprima avec plus de force encore toutes les raisons politiques qui militaient en faveur du prince.

au fur et à mesure que M. Van de Weyer la rédigeait. Il la communiqua à ses collègues de la députation, recueillit leurs critiques et leurs observations, puis la fit imprimer et distribuer à profusion.

C'était un éloquent exposé des griefs de la nation belge et une justification énergique des événements qui avaient amené la séparation du nord et du midi des Pays-Bas, justification patriotique, mais non exempte des passions de l'époque [1].

Dans un comité secret tenu par le Congrès le 30 juin, M. Van de Weyer donna des renseignements sur les dispositions du prince de Saxe-Cobourg : il dit que le prince une fois arrivé en Belgique aurait pour politique principale de se dégager de l'influence de la Conférence de Londres et de suivre en tout les intérêts du pays. Il ajouta que le prince avait les moyens de resserrer ses liens avec la France et que lui-même avait déclaré que, s'il se croyait hostile à la France, il renoncerait à la couronne.

[1] Publiée d'abord en anglais, sans nom d'auteur, et datée de Londres, 16 juin 1831, elle eut une seconde édition en français. Lord Ponsonby disait de ce travail : « That the exposition and the reasoning are admirable is the necessary consequence of its origin. »

Non moins utile, non moins précieux fut le concours de M. Van de Weyer lorsque le ministère entreprit de faire voter par le Congrès les préliminaires de paix en dix-huit articles proposés par la Conférence de Londres et dont le prince de Saxe-Cobourg faisait dépendre sa propre acceptation de la couronne. Dans ces graves et ardentes discussions dont dépendait le sort de la Belgique, M. Van de Weyer, qui s'était déjà prononcé à Londres en faveur des nouveaux préliminaires de paix, apporta des qualités qui n'appartiennent généralement qu'aux tacticiens vieillis dans les orages parlementaires. Il ne se contenta même point de défendre vigoureusement au Congrès les propositions qui devaient consolider l'indépendance de la Belgique : il eut de nouveau recours à sa plume si adroite et si pénétrante. Pour éclairer l'opinion, qui était loin d'être favorable à l'acceptation des dix-huit articles, il publia, dans la forme des pamphlets de Paul-Louis Courier : *Jean le Brabançon au bon peuple de la Belgique* (1). La conclusion doit être citée :

« Si le Congrès adopte ces propositions, le prince arrivera tout de suite, sans attendre que la Hollande les accepte, et il

(1) Bruxelles, 16 pages in-12, sans nom d'auteur.

courra toutes les chances avec nous ; nous aurons du moins un chef ; nous ne serons plus exposés à des trahisons, et nous serons débarrassés d'une foule d'intrigants étrangers qui agitent le pays et voudraient tout bouleverser pour pêcher, comme on dit, en eau trouble. Car vous savez bien qu'il nous arrive de Paris et d'ailleurs des gens à mine farouche, portant sabres, bâtons et moustaches, et qui voudraient vous donner à croire que vous ne serez heureux qu'en les écoutant, en renversant avec eux notre gouvernement et le gouvernement français pour établir une république. Mais qui est-ce qui connaît mieux nos intérêts ? Sont-ce les étrangers, qui tombent ici des nues, et dont la plupart ont eu chez eux de méchantes affaires ; ou bien les Belges, que nous avons nommés pour les discuter ? Ils cherchent à persuader aussi que notre roi n'arrivera pas ; qu'on nous trompe encore une fois. Eh bien ! je vous le répète, le prince Léopold a écrit au régent qu'il viendrait immédiatement, sans s'inquiéter de la réponse du roi de Hollande, et le régent a fait imprimer cette lettre, parce qu'elle fait honneur au prince, et montre ce qu'il est et ce qu'il désire. Faisons donc des vœux, mes chers compatriotes, pour que le Congrès accepte, nous qui voulons rester Belges ; car nous ne nous sommes pas battus pour devenir Français, n'est-ce pas? ni pour redevenir Hollandais. — Mais, dira-t-on, vous êtes donc ennemi des Français? Au contraire, mes amis, je les aime beaucoup, mais je les aime chez eux et non pas chez moi ; je les aime comme voisins, mais non pas comme *maîtres,* et je ne veux pas voir tomber sur la Belgique une nuée de gens maigres et pauvres qui s'engraisseront et s'enrichiront chez nous, en prenant toutes les places un peu lucratives ; je ne veux pas voir l'herbe croître dans les rues.

— Ce que je veux, c'est de voir le commerce renaître, les fabriques en train, le paysan heureux, et d'être Belge sous un roi que nous avons choisi et qui se battra avec nous s'il le faut. Car on ne doit pas ajouter foi non plus à ce qui a été dit, que nous n'aurions plus d'armée; nous défendrons toujours et notre territoire, et notre indépendance, et notre Constitution... »

Le 9 juillet, le Congrès adopta les dix-huit articles, et, le 21, Léopold Ier était solennellement inauguré sur la place royale à Bruxelles. M. Van de Weyer faisait partie de la commission qui avait été chargée d'organiser le cérémonial de l'inauguration et de régulariser le service provisoire du nouveau souverain.

IV

Le 24 juillet 1831, trois jours après l'inauguration de Léopold I[er], M. Van de Weyer fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique près la cour de Saint-James. Cette nomination avait été concertée et arrêtée à Londres entre lord Grey et l'élu du Congrès.

Un contemporain dépeignait en ces termes le représentant du premier roi des Belges : « A un extérieur agréable, aux manières les plus polies, il joint le plus précieux de tous les dons pour un homme d'État ou un diplomate, c'est-à-dire la puissance de commander à ses sentiments, à ses paroles et à l'expression de ses traits. Écrivain nerveux et concis, d'une élocution facile et

possédant au plus haut point la faculté de découvrir le côté faible de ses adversaires, prompt dans ses répliques, il est remarquable par l'élégance de son langage parlementaire. Il joint à ces qualités, faites pour lui assurer des succès près des classes élevées, un patriotisme dévoué, l'amour d'une sage liberté et beaucoup de présence d'esprit dans les moments difficiles [1]. »

Dans la soirée du 3 août, M. Van de Weyer reçut la nouvelle que les troupes hollandaises réunies entre l'Escaut et la Meuse se mettaient en mouvement pour envahir la Belgique. Il se rendit chez lord Palmerston et lui communiqua les pièces officielles constatant la dénonciation de la suspension d'armes par le général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers. Alors seulement le ministre anglais fut pleinement convaincu de la réalité de cette nouvelle, qui d'abord lui avait paru incroyable. En effet, M. de Zuylen de Nyevelt, arrivé récemment à Londres pour s'adjoindre à M. Falck comme plénipotentiaire de Guillaume Ier, venait de remettre à la Conférence des pleins pouvoirs l'autorisant à discuter, signer et conclure un

(1) Ch. White, *Révolution belge de 1830,* t. II.

traité définitif de séparation avec la Belgique [1].

Léopold se trouvait à Liége, sans aucun de ses ministres, lorsqu'il y reçut brusquement, le 2 août, la notification de la reprise des hostilités par les Hollandais.

M. Lebeau, qui était redevenu simple avocat général, fut appelé près du souverain et adressa, en son nom, aux ministres de Belgique à Paris et à Londres, l'invitation de réclamer l'intervention armée de la France et de l'Angleterre, garantes de l'inviolabilité du territoire belge. Le roi, de son côté, écrivit dans le même sens aux lords Grey, Palmerston et Durham. M. Van de Weyer reçut ces lettres le 5 août à deux heures du matin et n'attendit pas qu'il fît jour pour les faire parvenir à leurs destinataires [2].

La résolution du cabinet anglais avait été prompte et énergique. Dès le 3, il avait donné l'ordre à l'amiral Codrington, qui se trouvait près des îles Scilly, de se rendre avec sa flotte dans les Downs [3]. Le lendemain, M. Van de Weyer

[1] Le vicomte Palmerston à sir Charles Bagot, à la Haye, 5 août 1831. *Papers relative to the affairs of Belgium*, part. I, p. 164.

[2] M. Van de Weyer au roi des Belges, 4-5 août 1831.

[3] Mouillage qui s'étend de Douvres à North Foreland et où les flottes anglaises se réunissent en temps de guerre.

était reçu en sa qualité officielle par le roi de la Grande-Bretagne. Guillaume IV lui fit un accueil bienveillant et affectueux. Il répéta à plusieurs reprises que la Belgique n'avait pas d'ami plus vrai de son indépendance et de son bonheur que l'Angleterre qui, puissante et riche, n'avait rien à envier à personne et n'était mue, dans la politique étrangère, par aucun esprit de conquête ni de suprématie.

Guillaume IV ne dissimulait pas d'ailleurs l'irritation que lui faisait éprouver la violente détermination du roi de Hollande et voulait que l'Angleterre montrât la plus énergique attitude pour conserver l'ascendant auquel on devait le maintien de la paix depuis la révolution française [1]. Tout en étant d'accord avec le roi, lord Grey insistait auprès de M. Van de Weyer pour

[1] Il écrivait le 5 août au comte Grey : « ... England appears to His Majesty to be placed in a crisis in which it must take counsel from its own energetic and magnanimous character, and act with a determination, promptitude and vigour, which shall maintain for it that moral and political ascendancy, to which the maintenance of peace, since the last french revolution, may be justly ascribed. His Majesty highly approves of the first step which has been taken, that of ordering sir Edward Codrington's fleet to the Downs... » *Correspondence of the late earl Grey,* t. Ier, p. 316.

qu'il fît néanmoins connaître à Bruxelles la nécessité de revenir sur la détermination si malheureusement annoncée par le gouvernement belge de ne pas traiter jusqu'à ce que les dix-huit articles eussent été acceptés par la Hollande [1].

Le 13 août, tandis que les vedettes françaises se montraient déjà à Cortenberg et à Tervueren en face des avant-postes hollandais, M. Van de Weyer mandait au ministre des affaires étrangères de Belgique qu'il s'était empressé de réitérer à lord Palmerston la demande de faire arriver promptement la flotte anglaise dans l'Escaut, et que lord Palmerston avait répondu que les nouvelles venues de la Haye et les assurances écrites, soumises à la conférence par les plénipotentiaires du roi Guillaume, rendaient cette mesure inutile. En effet, le 20, les Hollandais étaient rentrés dans les limites du Brabant septentrional.

Mais une autre question préoccupait vivement le cabinet de Saint-James. Dès le 11 août, lord Palmerston, poussé d'ailleurs par les sentiments qui se faisaient jour dans le Parlement, recommandait à lord Granville de presser l'évacuation

(1) Le comte Grey au roi, 5 août 1831.

de la Belgique par les troupes françaises. Deux jours plus tard, M. Van de Weyer avertissait son gouvernement que, aux yeux du cabinet anglais, la prolongation du séjour des Français en Belgique devait être sujette aux plus graves inconvénients. Tout en admettant que les dispositions du roi Louis-Philippe étaient favorables à la paix, lord Grey, d'accord avec lord Palmerston, insistait pour que l'armée française évacuât le territoire belge dès que les Hollandais seraient rentrés dans leurs limites (1). Tel était aussi le désir énergiquement manifesté par Guillaume IV, qui voulait à la fois satisfaire le peuple anglais et enlever tout prétexte à l'explosion d'une guerre générale (2). En conséquence une dépêche officielle fut adressée à lord Granville pour qu'il représentât au gouvernement français, en termes courtois mais fermes et décisifs, la nécessité de l'évacuation de la Belgique par l'armée française, conformément aux assurances positives données à cet égard (3).

(1) Le comte Grey à sir H. Taylor, 12 et 14 août 1831.

(2) Sir H. Taylor au comte Grey, 15 août.

(3) Lord Grey au roi, 18 août, et lord Palmerston à lord Granville, 13 août. Il lui mandait : « Grey writes to you. He is peremptory on this point ; and even if the cabinet had the slightest wish to give way upon it — which they have

Un incident caractéristique avait accru les inquiétudes du cabinet de Saint-James. Le 12 août, la conférence devait se réunir au Foreign-Office. Talleyrand arriva le premier, et peu après le baron Bülow, plénipotentiaire de la Prusse, le rejoignit dans le salon rouge. Mettant aussitôt l'entretien sur la Belgique, le vieux diplomate, véritable Méphistophélès ce jour-là, dit à Bülow que ce pays ne pouvait exister tel qu'il était; que Léopold était un pauvre sire et les Belges un ramas de vagabonds indignes d'être indépendants; que l'on était entraîné dans une difficulté qui pourrait être mortelle pour le ministère français ou pour le ministère anglais; que si les troupes françaises se retiraient, c'en était fait de Périer, et que si elles ne se retiraient pas, le gouvernement anglais était renversé ; qu'il n'y avait qu'une solution : le *partage*. Si la France, la Prusse et la Hollande s'unisssaient, la chose était aisée, l'Angleterre devant être désintéressée par l'érection d'Anvers en port franc. Il parla longtemps sur ce sujet, son thème ancien et

not — public opinion in England would prevent them. It is, then, a question of war or peace... » A sir Robert Adair lord Palmerston écrivait le même jour que le refus de la France amènerait inévitablement la guerre, et que le gouvernement ne reculerait point devant cette extrémité.

favori, jusqu'à ce que l'entretien fût interrompu par l'arrivée des autres plénipotentiaires. Mais le jour même le baron Bülow révéla confidentiellement tous les détails de cette diabolique conversation à lord Palmerston, et celui-ci se hâta de les communiquer à lord Granville [1].

Tout en admettant que Talleyrand, lorsqu'il fit cette proposition insidieuse, agissait sans instruction de son gouvernement, lord Palmerston était d'avis que le séjour prolongé des troupes françaises en Belgique autorisait ces perfides visées et d'autres encore.

Il continuait d'insister avec une extrême énergie pour une prompte évacuation du territoire belge; en cas de refus, une rupture avec la France et une guerre générale lui paraissaient inévitables. En outre, soucieux de la renommée du roi Léopold, il lui faisait donner le conseil de ne pas rentrer dans sa capitale aussi longtemps qu'elle renfermerait des troupes françaises et qu'elle ne serait pas redevenue purement belge.

(1) Lord Palmerston au vicomte Granville, Foreign-Office, 12 août 1831 (Voir *The life of lord Palmerston*, t. II. p. 101). Le lendemain, lord Palmerston révélait le même fait à sir Robert Adair.

Animé par les sentiments de défiance et de fierté qui s'étaient manifestés dans la chambre des communes et dans le public, le cabinet de Saint-James exigeait donc impérieusement, et dans le plus bref délai, la sortie des Français de la Belgique, dût-il recourir aux armes pour les contraindre, s'ils refusaient.

Sir Robert Adair, nommé ministre plénipotentiaire en Belgique, et arrivé près du roi Léopold pendant que les troupes belges luttaient devant Louvain contre l'armée hollandaise, avait rendu des services signalés en ce moment périlleux. Bravant la fusillade, il s'était rendu lui-même en parlementaire auprès du prince d'Orange, lui avait annoncé l'arrivée prochaine de l'armée française et avait exigé un armistice. Plein de reconnaissance pour cet énergique dévouement, qui lui avait épargné un désastre, peut-être irréparable, le roi Léopold devait écouter favorablement les conseils d'un des vétérans les plus distingués de la diplomatie. Sir Robert Adair, se conformant à ses instructions, lui dit qu'il était inexact que l'Angleterre l'eût négligé et qu'il avait tort d'attacher plus d'importance qu'il ne fallait au langage de certains journaux et aux discours des torys dans le Parlement. Non, il ne devait pas

craindre que l'Angleterre l'abandonnât pour la Hollande; l'intérêt et l'honneur même du gouvernement britannique lui imposaient le devoir de soutenir et de défendre le trône belge. Mais, pour l'honneur aussi et la sécurité du nouveau roi, le gouvernement britannique ne devait pas tolérer le séjour désormais inutile des troupes françaises en Belgique. Avec les Français autour de lui, Léopold ressemblerait au pape au milieu des Autrichiens; il devait savoir que son plus cruel ennemi était le parti qui voulait l'union avec la France, et que rien ne pourrait accroître les forces de ce parti comme l'occupation prolongée du territoire par une armée française.

Cette armée s'éloigna enfin, mais en laissant en Belgique, d'accord avec le roi Léopold, un corps de douze mille hommes. La crainte d'une nouvelle agression de la part de la Hollande et la désorganisation des troupes belges justifiaient cette mesure. Le général Baudrand, premier aide de camp du duc d'Orléans, fut envoyé à Londres pour y faire connaître la situation des choses non-seulement en Belgique, mais aussi en France, où Louis-Philippe avait à ménager les partis belliqueux et démagogique.

Le général Baudrand ne convainquit point le

cabinet de Saint-James [1]. Celui-ci continua de demander la prompte et complète évacuation du territoire belge, disant que la présence des troupes françaises abaissait la considération du roi Léopold, ébranlait la confiance de son peuple et, répétait-il, fortifiait le seul parti que le roi eût réellement à craindre, le parti français.

Malheureusement la Belgique dut payer la rançon des vaincus. Méconnaissant le traité dit des dix-huit articles, sous la foi duquel le prince de Saxe-Cobourg avait accepté la couronne, la conférence, pour consommer la dissolution du royaume des Pays-Bas, méditait de nouvelles bases de séparation. Il ne dépendit pas de M. Van de Weyer que ce nouveau péril fût conjuré, et c'est à tort qu'un de ses anciens collègues du gouvernement provisoire, lequel désespérait déjà des destinées de la révolution, telles qu'il les avait comprises, lui écrivait: « Restauration ou partage ! Songez-y bien, soyez sur vos gardes, ne vous compromettez pas, ou plutôt ne vous laissez pas compromettre dans des

(1) Le comte Grey à sir H. Taylor, 31 août, et sir H. Taylor au comte Grey, 1er septembre 1831. Les lettres de lord Palmerston développent plus énergiquement la pensée de lord Grey.

moments de laisser-aller ou de fatigue, ou de légèreté ou de distraction. Je puis vous le dire, vous êtes quelquefois saisissable dans une de ces positions [1]. » M. Van de Weyer ne se laissa pas surprendre : il conserva toute sa clairvoyance, sa fermeté et son sang-froid [2]. Il s'agissait non-seulement de lutter contre les exigences de la majorité de la conférence, mais aussi de déjouer les perfides desseins de Talleyrand, qui continuait de prêcher la nécessité de partager la Belgique et de renvoyer le roi Léopold à Claremont, si l'on ne pouvait en faire un grand-duc de Luxembourg [3] !

La conférence avait décidé que les parties, c'est-à-dire les plénipotentiaires de Belgique et de Hollande, recevraient communication des prétentions respectives, avec invitation de faire telles observations qu'elles jugeraient convenables. M. Van de Weyer reçut les documents

(1) M. A. Gendebien à M. Van de Weyer, Jette, 30 septembre 1831.

(2) Le roi Léopold à M. Van de Weyer : « Laeken, 20 septembre 1831. C'est avec une sincère satisfaction que j'ai appris de lord Palmerston que la conférence se plaît dans ses relations avec vous. Le baron de Stockmar a également rendu justice à votre zèle et talent… »

(3) Voir *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 123.

hollandais dans la nuit du 24 septembre : le terme des réponses était fixé au surlendemain matin. Il passa quarante-huit heures à sa table de travail, sans quitter la plume d'une minute, et, dans ce court espace de temps, il rédigea une réfutation complète des prétentions de la Hollande concernant les nouvelles limites qu'elle voulait imposer à la Belgique et de ses exigences relatives au partage des dettes [1]. Le travail de M. Van de Weyer comprenait : 1° Une note aux plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie [2];

[1] *Rapport fait à la Chambre des représentants et au Sénat par le ministre des affaires étrangères sur l'état des négociations* (Bruxelles, 1831), p. XVI. *Voir* aussi *Annales parlementaires de la Belgique*. (Chambre des représentants, séance du 22 novembre 1845)

[2] Il faut signaler le passage suivant : « Le soussigné ne saurait trop insister sur un point, c'est que, par leurs propositions, les plénipotentiaires hollandais attaquent tous les éléments de prospérité industrielle et commerciale de la Belgique, et portent atteinte même aux intérêts des autres États. Ce n'est pas seulement une difficulté de territoire que l'on élève, mais une véritable question d'existence. Cette considération suffirait à elle seule pour montrer non-seulement que ces propositions sont inadmissibles pour la Belgique, mais que LL. EE. les plénipotentiaires des cinq cours, guidés, dans leur médiation bienveillante et éclairée,

2° deux mémoires sous forme d'annexes : l'un contenant des observations relatives aux limites, l'autre des considérations sur la nature de la transaction qui pourrait intervenir relativement au partage des dettes. Mais tous les efforts de M. Van de Weyer pour ramener la conférence aux stipulations du traité des dix-huit articles échouèrent et devaient échouer. Le 7 octobre il écrivait à Bruxelles :

« Les conditions arrêtées par la conférence ne sont pas aussi belles qu'on s'était plu à se les figurer. Cependant, le moment est arrivé de conclure définitivement. Que le conseil examine si, restreinte dans les limites qu'on lui impose, la Belgique aura des éléments suffisants de bonheur et de prospérité ; et puis, si le conseil se décide pour l'affirmative, qu'il le dise franchement aux Chambres, sans les bercer de nouvelles espérances : la franchise et la fermeté peuvent seules le soutenir dans la vive discussion qui s'élèvera au sein de la représentation nationale et ailleurs. Que le ministère, en présentant le projet de traité, dise que c'est à ce prix que la Belgique sera libre, indépendante et reconnue par toute l'Europe ; mais, en même temps, pour montrer qu'il n'a point cédé sans discussion, qu'il a défendu le terrain pied à pied, il déposera sur le bureau et ses instructions et les actes des agents à l'étranger. La publicité donnée à ces pièces est un devoir envers la nation et sau-

par des règles de justice et de saine politique, ne sauraient y avoir aucun égard... »

vera le ministère : il sera dès lors visible pour chacun que la conférence a décidé d'*autorité* ; que sa décision, contraire aux pièces fournies par la Belgique et au sens attaché aux dix-huit articles, est cependant unanime, et paraît irrévocablement prise ; que le rejet, c'est la guerre, sans le soutien de la France, c'est en un mot la ruine du pays. La cession de territoire est une loi que l'on *subit*. Cette loi est-elle si dure qu'on ne puisse l'accepter ? Les plus grands malheurs ne seraient-ils pas la conséquence du rejet ? Ces deux questions ainsi posées doivent être résolues sans faiblesse, sans hésitation : la moindre irrésolution serait fatale, et, dans les circonstances actuelles, c'est un devoir pour le ministère de tout dire, d'aborder sans détour et de front toutes les difficultés. C'est, à mes yeux, le seul moyen de prévenir les soupçons, d'éviter les accusations vagues qui n'auront plus de prise sur l'opinion publique, éclairée qu'elle sera par la production de tous les documents...

« Les plus grands dangers peuvent résulter du défaut d'ensemble, ou de l'absence de tout plan de conduite politique. Il faut, dans l'intérêt du pays, que les ministres soient *dès à présent* d'accord sur tous les points ; qu'ils examinent si, malgré les cessions de territoire que l'on nous imposera, et dont on peut déjà prévoir l'étendue, le traité est acceptable ; qu'ils consentent ensuite à prendre la responsabilité de le présenter et de le défendre à la Chambre ; il faut même que leur prévoyance aille plus loin, et qu'ils arrêtent ce qu'ils feront en cas de refus, s'ils provoqueront la dissolution et feront un appel au pays. Attendre, pour fixer leurs idées sur toutes ces questions, jusqu'à ce que le traité arrive, c'est placer le pays dans la plus difficile des positions, c'est compromettre le sort même de la Belgique. La crainte que l'on

ne s'endorme à cet égard dans une trompeuse sécurité, ou bien que, sans se rendre compte de la situation, l'on n'attende du hasard et dans l'inaction quelque événement, quelque secours imprévu, cette crainte me poursuit tous les jours. Une marche bien tracée, un plan bien conçu, la conviction que l'on assure le bonhenr et l'indépendance de la Belgique, la ferme résolution de tout dire, de ne rien cacher, et, soutenu que l'on sera par le pays, de faire même, s'il le faut, un appel aux électeurs. Voilà ce qu'il est à désirer que les ministres aient devant les yeux. Mais il faut pour cela qu'ils aient la certitude qu'il n'y a point pour le pays d'autre planche de salut; et cette idée, qui doit dominer toutes les autres, est la première sur laquelle il importe qu'ils concentrent toute leur attention. »

Le 15 octobre, la conférence arrête les nouvelles bases de séparation en vingt-quatre articles, et elle les impose à la Belgique et à la Hollande comme des résolutions *finales et irrévocables.* « On enlevait à la Belgique tout l'arrondissement de Ruremonde, qui n'a jamais appartenu à la Hollande, Venloo, Maestricht, avec un rayon de territoire; on ne lui accordait que la moitié du Luxembourg, et, dans la Flandre zélandaise, dont la possession lui importe plus qu'à tout autre, elle n'obtint pas un pouce de territoire[1]. »

[1] *La Hollande et la conférence*, p. 53. (*Opuscules* de M. Van de Weyer, 2e série.)

Il faut dire, d'après des témoignages non suspects, que

La chute de l'héroïque et infortunée Pologne avait profondément modifié la politique générale en relevant le prestige des puissances absolutistes. D'un autre côté, la funeste campagne du mois d'août avait fait naître en Angleterre des appréhensions sur la solidité du nouvel État belge : il répugnait maintenant à la Grande-Bretagne, sous l'empire d'une sorte de défiance, d'affaiblir la Hollande, son ancienne alliée. Quant à la France, elle ne voulait point affronter une guerre européenne pour maintenir les droits territoriaux de la Belgique, quelque intérêt qu'elle eût à rendre à celle-ci les puissantes forteresses de Luxembourg et de Maestricht [1].

M. Van de Weyer, ayant reçu le fatal protocole, refusa par une note motivée d'y apposer sa signature. Lord Palmerston lui écrivit immédiatement (15 octobre) :

Talleyrand (on le devine aisément) n'avait pas montré un zèle très-ardent pour la cause des Belges; lors même qu'il s'était donné quelque mouvement, c'était plutôt dans un intérêt français que dans l'intérêt exclusivement belge; de là, entre autres, ses efforts pour faire attribuer Arlon à la Belgique.

[1] Le vicomte Granville au vicomte Palmerston, Paris, 19 octobre 1831. *Papers relative to the affairs of Belgium*, part. I, p. 177.

« Je viens de recevoir la note dans laquelle vous nous informez que vous n'avez pas d'autorisation à signer les articles que la conférence vous a communiqués pour servir de traité de paix entre la Belgique et la Hollande. Cela étant, j'estime que vous me permettrez de vous engager de la manière la plus forte à vous rendre le plus tôt possible en Belgique afin de donner personnellement à votre gouvernement toutes les explications qu'il pourrait vous demander au sujet de ces articles.

« Je suis convaincu que votre présence à Bruxelles au moment actuel serait d'une grande utilité pour l'intérêt général. Je vous prie donc de partir le plus tôt possible. Vous ne manquerez pas, je l'espère, d'attirer l'attention de votre gouvernement sur tout ce que le traité contient d'avantageux pour les intérêts de la Belgique, et de lui faire remarquer que, si sous quelques rapports, nous n'obtenons pas pour vous tout ce que nous aurions pu souhaiter, cependant je doute qu'il y ait dans l'histoire l'exemple d'une autre nation, qui, en si peu de temps et avec si peu de sacrifices, a obtenu une indépendance reconnue et garantie par toutes les puissances dont elle se trouvait entourée (1). »

M. Van de Weyer suivit le conseil de lord Palmerston et arriva à Bruxelles le 18 octobre. Après de douloureuses hésitations et de cruelles angoisses, les ministres reconnurent la triste nécessité de se soumettre.

(1) Cette lettre, datée du Foreign-Office, était écrite en français.

Le baron de Stockmar, ce sage conseiller de Léopold Ier, n'avait pas laissé ignorer à lord Palmerston qu'il doutait que le roi des Belges pût accepter des conditions qui s'éloignaient tant des clauses sous la foi desquelles il avait accepté la couronne (1). Il lui fit même connaître que Léopold aimerait mieux abdiquer. Lord Palmerston répondit qu'il avait une trop bonne opinion de l'intelligence de ce prince pour ajouter foi à cette nouvelle. Le roi devait voir que les vingt-quatre articles étaient réellement de nature à assurer une existence heureuse et indépendante à la Belgique; et s'il renonçait à la couronne par caprice, et sans avoir une raison suffisante, il serait pour jamais un homme perdu dans l'opinion de l'Europe. Lord Palmerston écrivit lui-même trois lettres en quatre jours au roi Léopold pour le convaincre que la décision des puissances était équitable.

(1) Le roi Léopold écrivit lui-même à lord Palmerston : « Here am I who was only induced to accept the throne of Belgium on certain conditions, which the allies solemnly guaranteed to me. The king of Holland defies the allies, and attacks me in conséquence of those conditions, and now I am required to agree to things which, if they had been imposed on me originally, I should have refused .. » *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 133.

Si la Belgique refusait son assentiment, le premier acte de la France et de l'Angleterre serait sans doute la rupture des relations diplomatiques, puis viendrait l'occupation des districts attribués à la Hollande. L'Angleterre avait basé sa décision sur des conditions qui ne concernaient pas seulement les deux parties en litige, mais qui embrassaient les intérêts de l'Europe. Le royaume des Pays-Bas, créé en 1815 comme une barrière contre la France, avait été malheureusement brisé : dès lors, c'était un devoir pour le gouvernement britannique, en participant à la séparation du nord et du midi, de constituer la Hollande de manière qu'elle fût une seconde ligne de défense si la neutralité belge était en aucun temps violée par la France. Telles étaient les considérations que sir Robert Adair devait faire valoir auprès du roi Léopold. Et il lui était enjoint de ne pas dissimuler que, si les Belges résistaient, ils devaient s'attendre à être partagés. Cette idée d'un partage était positivement caressée par plus d'un des États intéressés, et il fallait que le roi Léopold se gardât de tomber dans le piége que pourraient lui tendre ceux dont les plans tendaient à ce résultat fatal. Pour le cas où le roi rencontrerait des difficultés parmi les ministres, lord Palmerston l'engageait

à s'assurer du concours de M. Van de Weyer, lequel, disait-il, comme son lieutenant, combattrait avec vaillance.

Le 21 octobre, la Chambre des représentants fut saisie d'un projet de loi autorisant le chef de l'État « à conclure et à signer le traité défi-« nitif de séparation sous telles clauses, condi-« tions et réserves que Sa Majesté pourrait « juger nécessaires ou utiles dans l'intérêt du « pays. » Mais le ministère, tout convaincu qu'il était de la nécessité de présenter les vingt-quatre articles aux Chambres, n'eut pas le courage de les défendre seul : M. Van de Weyer fut nommé commissaire du Roi. Des débats pénibles, parfois orageux, eurent lieu en comité secret, et M. Van de Weyer supportait véritablement le poids de la discussion, attendu que le banc des ministres restait presque toujours vide. Nonobstant les efforts d'une puissante opposition, la Chambre des représentants vota, le 1er novembre, le projet de loi, qui, le surlendemain, fut également adopté par le Sénat. Le roi Léopold était d'abord résolu à ne donner qu'une sanction absolument conditionnelle ; il changea ensuite d'avis ; lord Durham, qui se trouvait à Bruxelles, obtint de lui, par ses conseils pressants, que la forme de

l'acceptation des vingt-quatre articles ne remettrait pas en quelque sorte toutes les choses en suspens [1].

M. Van de Weyer fut de retour à Londres le 11 novembre, et le jour même il eut une entrevue avec lord Palmerston. Il avait pour instructions de ne pas notifier à la conférence la pleine acceptation des vingt-quatre articles par le roi Léopold, avant d'avoir obtenu l'assurance que ce souverain serait reconnu par les trois puissances qui s'étaient jusqu'alors abstenues. Lord Palmerston lui apprit que, la veille, la conférence avait décidé qu'un traité serait conclu avec le roi Léopold, lequel traité consisterait dans les vingt-quatre articles, un article garantissant à la Belgique leur exécution, et un autre encore stipulant que toutes ces clauses seraient ratifiées dans les deux mois. Tel était le seul mode par lequel les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie pouvaient, de la part de leurs cours, reconnaître le roi Léopold. Lord Palmerston pressa en conséquence M. Van de Weyer de se départir de la lettre de ses instructions ; au lieu de demander la reconnaissance

[1] Le comte Grey à sir H. Taylor, 7 novembre 1831. *Correspondence of the late earl Grey*, t. 1er, p. 409.

préalable du roi Léopold, il devait, en produisant l'acceptation des vingt-quatre articles par son souverain, exprimer le désir que ces articles fussent convertis en un traité entre les cinq puissances et la Belgique, de telle sorte que celle-ci prendrait immédiatement place parmi les États reconnus de l'Europe. Mais M. Van de Weyer hésitait; il disait que ses instructions étaient positives, et il annonçait l'intention d'en référer à son gouvernement. Lord Palmerston répliquait qu'il pourrait tout compromettre et gâter par ce nouveau délai, que les ajournements avaient été funestes à la Belgique pendant tout le cours des négociations. Il espérait donc que le ministre belge aurait assez d'énergie pour assumer la responsabilité d'une marche plus sûre et plus prompte : il irait au but qu'il devait atteindre, mais par une autre voie que celle dont faisaient mention les instructions remises à Bruxelles. On détruirait ainsi les dernières espérances du roi Guillaume, encore persuadé que les trois cours ne reconnaîtraient pas le roi Léopold jusqu'à ce que lui-même l'eût reconnu. Or, une fois la Belgique reconnue et garantie par les cinq puissances, elle serait, au point de vue de la sécurité, dans une tout autre situation, et l'obstination du roi Guillaume, quoiqu'elle

empêchât un arrangement final et complet, ne mettrait plus néanmoins l'existence du nouveau royaume dans un état précaire et dangereux. Ces raisons puissantes finirent par émouvoir et par convaincre M. Van de Weyer [1].

Après avoir vainement tenté d'obtenir des modifications au protocole, le représentant du roi Léopold demanda que, par un acte séparé, les vingt-quatre articles reçussent la forme et la sanction d'un traité définitif entre les cinq puissances et le roi des Belges « afin que la « Belgique et son souverain pussent immédia- « tement prendre place dans le cercle des gou- « vernements reconnus. » Cette demande ayant été accueillie, le traité fut signé le 15 novembre. En transmettant l'adhésion du roi des Belges, M. Van de Weyer l'accompagna de ces nobles paroles :

« Le soussigné a reçu du Roi les ordres les plus positifs pour exprimer à la conférence que Sa Majesté considère qu'il est de son devoir et de sa dignité de déclarer, de la manière la plus formelle, d'abord que Sa Majesté avait lieu d'attendre des

(1) Cet épisode, où il s'agissait de reconnaître définitivement le roi de la Belgique indépendante, a une importance capitale. Aussi nous saura-t-on gré d'insérer dans l'Appendice le texte inédit de la lettre particulière que lord Palmerston adressa le 11 novembre à sir Robert Adair.

bases beaucoup plus favorables, et, en second lieu, que jamais ces conditions de séparation n'eussent obtenu son adhésion, si la conférence n'eût pas annoncé qu'elles étaient finales et irrévocables, et que les cinq puissances étaient d'un commun accord résolues à en amener elles-mêmes l'acceptation pleine et entière et à user de tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir l'assentiment de la Belgique. Sa Majesté, désirant épargner à son peuple tous les malheurs qu'entraînerait à sa suite l'exécution forcée de ces vingt-quatre articles, et ne voulant pas exposer l'Europe à une guerre générale, céde à la loi impérieuse de la nécessité, adhère aux conditions dures et onéreuses qui sont imposées à la Belgique par la conférence de Londres. Il a fallu toutes ces considérations; il a fallu enfin une force majeure, à laquelle rien ne saurait résister, pour que Sa Majesté pût se résigner à abandonner des populations généreuses qui l'ont saluée à son avénement comme leur libérateur et leur soutien, et qui, pendant quinze mois, se sont imposé toutes les privations et ont montré un dévouement à toute épreuve pour le soutien d'une cause et d'un état dont une nécessité cruelle leur impose la loi de ne plus faire partie. Sa Majesté fait à la paix générale et au bonheur du peuple belge le sacrifice de ses affections et de ses droits les plus incontestables. »

Depuis longtemps, et à travers de pénibles difficultés, le gouvernement belge, par l'entremise du général Goblet, négociait, avec les quatre cours autres que la France, un arrangement relatif aux forteresses de 1815 qui devraient être démolies ou conservées. Les plénipoten-

tiaires des quatre cours exigèrent que M. Van de Weyer signât, comme conséquence du traité principal dit des vingt-quatre articles, une convention particulière relative aux forteresses ; il donna sa signature, mais *sub spe rati*, afin de ne point engager son gouvernement. Le 16, M. Van de Weyer fit connaître ce nouvel incident au roi Léopold ; il lui mandait :

« ... Après avoir été hier pendant six heures à la conférence, je reçus une nouvelle convocation pour le soir, et là j'appris que les trois plénipotentiaires des cours du Nord croyaient ne pouvoir signer le traité de reconnaissance qu'après avoir obtenu mon adhésion à une convention sur les forteresses ; que c'était un moyen sûr pour eux de se couvrir aux yeux de leurs souverains et d'obtenir leur ratification. Je répondis que non-seulement j'étais sans pouvoirs pour conclure un pareil acte, mais que je n'avais même aucune instruction à cet égard. Cependant, à la lecture de la pièce qu'on offrait à ma signature, je vis des choses trop utiles et trop importantes pour que je ne saisisse pas avec empressement l'occasion de les constater par écrit : d'abord une nouvelle consécration de la reconnaissance, le protocole du 17 avril portant que cette négociation ne serait entamée que lorsqu'il y aurait en Belgique un gouvernement reconnu [1]; en second lieu, la déclaration que Sa Majesté succède

[1] Il était dit dans le protocole du 17 avril 1831 : « Les « plénipotentiaires ont éventuellement arrêté qu'à l'époque « où il existerait en Belgique un gouvernement reconnu

à *tous les droits* du roi de Hollande. On avait ajouté : et *à toutes les obligations ;* mais on a bientôt senti que cette clause était inadmissible, et qu'il fallait nécessairement que ce traité fût mis en rapport avec la neutralité qui est garantie à la Belgique. — Malgré tous ces avantages, je réitérai la déclaration que j'étais sans pouvoirs. Mais, considérant qu'il importait de terminer au plus vite la principale négociation, entravée à plusieurs reprises dans sa marche par les plénipotentiaires hollandais ; considérant en outre que Votre Majesté avait donné de pleins pouvoirs pour la démolition de certaines forteresses, et me rappelant que le général Goblet avait été à peu près d'accord avec les autres plénipotentiaires, je déclarai à la conférence que, sans entendre m'engager, ni lier mon gouvernement, j'agirais, dans la position spéciale où je suis placé, comme le font d'ordinaire les plénipotenciaires sans instructions particulières, et que je consentirais à signer et à transmettre à Votre Majesté, non pas un traité, mais les *bases* d'un traité, et que je signerais uniquement *sub spe rati,* de telle sorte que si Votre Majesté ne ratifie point cet acte, les bases en question seront considérées comme nulles et non avenues. »

A peine le traité des vingt-quatre articles était-il signé, que lord Palmerston exprima l'espoir que le roi Léopold se montrerait satisfait, M. Van de Weyer ayant obtenu plus que

« par les puissances qui prennent part à la conférence de
« Londres, il serait entamé entre les quatre cours et ce
« gouvernement une négociation à l'effet de déterminer
« celles desdites forteresses qui devraient être démolies. »

ses instructions ne requéraient, quoique non précisément de la manière prescrite par celles-ci. Dans tout le cours de la négociation, il avait réellement montré, selon lord Palmerston, une grande intelligence, du tact, de la discrétion; si, comme le pensait le chef du Foreign-Office, il était destiné à diriger, lui aussi, les affaires étrangères, le roi Léopold ferait preuve de jugement par un pareil choix et gagnerait un habile ministre. Mais le roi Léopold pensa que M. Van de Weyer pourrait être encore plus utile à Londres qu'à Bruxelles. Il s'était d'ailleurs empressé de lui témoigner sa satisfaction pour « la conduite habile et digne » qu'il avait tenue dans des circonstances aussi délicates que difficiles.

V

La convention définitive relative à la démolition de certaines forteresses belges fut signée le 14 décembre 1831 par le général Goblet avec les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie. Aussitôt le cabinet des Tuileries, excité par M. de Talleyrand, accusa le gouvernement belge de dissimulation, de faiblesse et de duplicité ; Louis-Philippe lui-même, malgré les explications du roi Léopold, partageait l'irritation de ses conseillers, et le gouvernement français menaçait enfin de ne point ratifier le traité principal du 15 novembre, si le roi Léopold ratifiait la convention des forteresses. Pour calmer cette colère injuste et déraisonnable, le cabinet de

Bruxelles suggéra à la conférence l'idée d'une note explicative de nature à rassurer le gouvernement français; mais cette pièce délicate n'était pas facile à rédiger; à qui aurait-on recours? Talleyrand disait un jour à l'un des plénipotentiaires russes : « Prenez la plume, M. de Matuszewic, vous qui connaissez tous les mots neutres de la langue. » Cette fois la conférence employa la plume non moins habile de M. Van de Weyer. Il fut chargé de la rédaction définitive de la note qui devait satisfaire l'amour-propre des Français, tout en ménageant la fierté des quatre cours, et il réussit dans cette tâche ingrate (1).

(1) Il écrivit au roi des Belges, le 23 janvier 1832 : « M. de Wessemberg avait préparé un premier projet de déclaration, que lord Palmerston me confia vendredi dernier, avec prière d'en apprêter pour le lendemain la rédaction définitive, de manière qu'elle pût contenter la France. Votre Majesté trouvera cette pièce ci-jointe. (*) J'ai souligné et marqué de guillemets les phrases ajoutées par moi au projet de M. Wessemberg; elles ont reçu presque toutes l'approbation de ce dernier, celle de lord Palmerston et de M. de Matuszewic, et M. de Talleyrand, Camille Périer et de Glasson, à qui la pièce fut communiquée à plusieurs

(*) Elle est insérée, entre autres, dans l'ouvrage du général Goblet, intitulé : *Des cinq grandes puissances de l'Europe dans leurs rapports avec la Belgique*, page 227.

Le document, rédigé par M. Van de Weyer et adopté dans l'après-midi du 23 janvier 1832, obtint l'approbation de tous. Et, comme l'a écrit le général Goblet, il parut « satisfaire si complétement le cabinet de Paris que le prince de Talleyrand fut tout particulièrement chargé d'exprimer ses remercîments à M. Van de Weyer pour sa participation au succès de cette affaire. » Talleyrand reconnaissait hautement que ce succès était dû, pour la plus grande partie, à l'active et habile intervention du ministre belge. Le roi Léopold, qui, d'après le témoignage de lord Palmerston, s'était admirablement conduit dans la question des forteresses, s'empressa aussi de témoigner son contentement à M. Van de Weyer [1].

reprises, et par qui elle fut examinée, commentée, retournée dans tous les sens, m'ont exprimé hier leur complète satisfaction .. Nous nous réunissons cette après-midi *pour conclure*. Votre Majesté recevra, par le même courrier, la pièce telle qu'elle aura été signée... J'écris par la même occasion à M. Casimir Périer, et lui exprime combien nous nous estimons heureux d'être arrivés à ce résultat. »

[1] Le 3 février, il lui écrivait : « Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous exprimer toute ma satisfaction relativement aux forteresses ; l'arrangement est très-clair et le gouvernement français en paraît satisfait. »

Les torys, cependant, avaient redoublé d'efforts pour entraver la politique de lord Grey et même pour le renverser. Dans une importante lettre du 27 janvier, M. Van de Weyer rendait compte au roi Léopold des incidents qui avaient marqué la veille les séances de la Chambre des lords et la Chambre des communes. Il faut citer :

« L'opposition avait hier réuni toutes ses forces, et, en proposant une adresse au roi, portant une censure amère de la politique du cabinet, elle espérait forcer lord Grey à se retirer avant la solution de la question de réforme. L'alarme était assez grande parmi les défenseurs du ministère..... La motion de lord Aberdeen était donc un *événement :* tout le monde, le commerce, les communes, le ministère, le corps diplomatique attendaient avec inquiétude le dénoûment. Le duc de Wellington, que l'on avait cru neutre, et qui s'était exprimé il y a quelques jours, en parlant aux plénipotentiaires hollandais, dans le sens de l'adhésion aux vingt-quatre articles ; le duc de Wellington avait ramassé tout ce qui lui est revenu de forces depuis sa maladie, pour soutenir lord Aberdeen et combattre corps à corps l'athlète du ministère, lord Grey, dont la santé n'était pas dans un très-bon état. Tandis que les whigs et les torys (car le traité belge n'était qu'un prétexte) se trouvaient ainsi en présence dans la Chambre des pairs, l'opposition avait préparé, dans les communes, une attaque d'autant plus dangereuse, que les amis mêmes du ministère partageaient en grande partie, sur le fond de la question, l'opinion énoncée par des hommes

considérables de l'opposition. Il s'agissait de l'emprunt russe, et l'on prétendait qu'il avait été indûment payé depuis la séparation de la Belgique d'avec la Hollande. Tout se réunissait donc pour que la journée d'hier fût mémorable et décisive. Dès les cinq heures, j'étais à la Chambre des pairs, et j'y suis resté jusqu'à la division, qui eut lieu à une heure du matin, et donna au ministère une majorité de trente-sept voix. Je me félicite d'autant plus d'avoir été présent à la discussion, que je me suis ainsi trouvé à même d'expliquer certains faits et d'en rectifier d'autres, en causant avec quelques pairs qui quittaient de temps en temps leurs siéges pour s'entretenir avec moi ..... A la Chambre des communes, une majorité de vingt-quatre voix seulement est venue heureusement mettre de l'ensemble et de l'harmonie entre ceux qui soutiennent le ministère dans les deux Chambres. Ce résultat est, j'espère, décisif, non-seulement pour l'administration actuelle qui en reçoit une nouvelle force, et s'assure peut-être par là une majorité en faveur de la réforme, mais pour la question belge elle-même. Le roi de Hollande, en effet, ne pourra plus espérer de voir une opposition tory se prononcer en sa faveur, et les cours du Nord ne pourront plus, après cela, que suivre, et suivre sans avoir l'air d'être traînées à la remorque, l'exemple que leur donneront, le 31, la France et l'Angleterre.

« ..... Nous attendons avec pleine confiance les réponses que nous recevrons probablement demain de Paris, sur la dernière déclaration relative aux forteresses. Nous avons déjà de fortes raisons de croire que M. C. Périer a été satisfait, et qu'il a lui-même exprimé le désir de procéder, vers la fin du mois, à l'échange des ratifications. Quant aux

autres ratifications, beaucoup de petitesses, de misérables questions de personnes, les vieilles tactiques d'une diplomatie usée sont venues se joindre aux raisons politiques qui ont fait différer l'envoi de ces actes. D'abord, la jalousie de quelques cabinets envers la conférence, laquelle, en toute circonstance, a pris le devant sur eux, et, au lieu de recevoir l'impulsion, l'a au contraire constamment imprimée elle-même. En général, les ministres à portefeuille n'aiment guère que les agents à l'étranger fassent plus et mieux qu'eux. Aux yeux du prince de Metternich, la manière de procéder adoptée par les plénipotentiaires de la conférence réduit les ministres *dirigeants* au rôle secondaire et humiliant de *spectateurs responsables*. »

Talleyrand parlait toujours du jeune ministre belge dans les termes les plus flatteurs; il louait particulièrement son habileté, son sang-froid et sa fermeté [1]. Dînant, vers cette époque, en tête-à-tête avec Bentham, il s'était plu de nouveau à réitérer ces louanges; « il avait, écrivait Bentham à M. Van de Weyer, parlé de vous favorablement et respectueusement [2]. » Lord Palmerston appréciait de même les brillantes qualités de son jeune collègue et lui témoignait

(1) « ... M. Vande Weyer, of whom Talleyrand always spoke in the highest terms as to his ability, *sangfroid et fermeté...* »

(2) *Voir,* dans l'Appendice, la lettre de J. Bentham, du 10 février 1832.

dès lors une véritable affection. Parfois ils se quittaient à trois heures du matin, et le représentant de la Belgique passait le reste de la nuit à écrire des dépêches qui ne souffraient aucun retard. Il venait d'ailleurs d'obtenir un nouveau succès : le 31 janvier, la France et l'Angleterre avaient ratifié le traité du 15 novembre.

Mais M. Van de Weyer ne se contentait pas de remplir avec une haute intelligence et une admirable activité ses devoirs diplomatiques : en des conjonctures importantes, il savait redevenir publiciste et retrouver l'esprit, l'érudition, la verve qui déjà avaient rendu célèbres ses premiers écrits.

Dans le discours qu'il avait prononcé le 26 janvier pour combattre les whigs, lord Aberdeen avait pris, avec une évidente partialité, la défense du roi Guillaume, et s'était montré injuste à l'égard des Belges. M. Van de Weyer, sous le pseudonyme très-transparent de *Victor de la Marre,* entreprit de réfuter l'ancien ministre tory ; cette vaillante réponse était datée de Londres, le 20 février 1832 (1).

(1) *La Belgique et la Hollande en 1813, 1815 et 1830. Lettre à lord Aberdeen,* suivie de la traduction de son dis-

« Mylord, lui disait-il, vous vous êtes constitué, depuis quelques mois, dans la Chambre des pairs de la Grande-Bretagne, le représentant des intérêts de la Hollande, ou, plutôt, des passions du roi Guillaume. Vous avez mis, à poursuivre les ministres de questions et d'interpellations, une activité, une chaleur, une espèce d'acharnement même, qui contrastent singulièrement avec la froideur habituelle de votre style et de votre caractère, et qui montrent assez qu'en épousant une querelle étrangère, vous étiez animé par d'autres intérêts que ceux de la justice ou d'une saine politique. Aux hommes de parti tous les moyens sont bons. Aussi, pour renverser un ministère qui vous a brusquement fait quitter le portefeuille des affaires extérieures, vous n'avez reculé devant aucune considération : ni la circonstance, bien remarquable, et qui, seule, eût dû vous imposer silence, que vous étiez le premier auteur des négociations entamées entre la Belgique et la Hollande ; ni la durée de ces négociations ; ni la paix de l'Europe mise en danger ; ni le délai fixé par les puissances pour les ratifications du traité définitif ; rien n'a pu vous arrêter dans votre opposition tracassière et rancuneuse, qui enveloppe dans une haine égale et les ministres actuels du roi d'Angleterre, et les deux peuples nouvellement émancipés, les Français et les Belges. — Malgré tous les titres que vous avez acquis de la sorte à l'attention publique, en ce qui concerne surtout la question belge, j'ai longtemps balancé, après votre dernier discours, qui vous a valu les éloges de tous les journaux de votre parti, si ce serait bien à vous, Mylord,

cours à la Chambre des pairs et de notes sur ce discours, 1832. (*Opuscules* de S. Van de Weyer, 2e série.)

que j'adresserais cette lettre, ou bien à ceux qui vous avaient fourni ou de qui vous aviez emprunté tous les éléments de ce discours tant vanté. En effet, cette œuvre oratoire, où règne un ton d'assurance qui joue la conviction assez adroitement pour faire croire que votre éloquence coulait de source, cette œuvre, je ne tardai pas à m'en apercevoir, n'est qu'un tissu de pièces rapportées, une mosaïque mal agencée et composée d'extraits, de fragments des notes diplomatiques de M. Falck, des mémoires de M. van Zuylen à la conférence, des discours de M. Verstolk de Zoelen à la seconde Chambre des états généraux de Hol-Hollande, et des réponses de cette assemblée à ces communications officielles. Faits, dates, raisons, assertions, mouvements oratoires, convictions personnelles, tout leur est emprunté; et votre orgueil parlementaire s'est plié au rôle d'écho docile et fidèle de notes verbales et de pièces diplomatiques. Cependant, vous vous écriez avec fierté : *Ce que je sens fortement, je l'exprimerai avec candeur;* puis, suit un long extrait d'un mémoire hollandais, que vous prenez la peine de traduire, avec une espèce de correction, à l'usage des pairs d'Angleterre. Ainsi Mirabeau, dans ses *Lettres à Sophie,* écrit à son amante : *je vais verser mon âme dans la tienne,* et il transcrit, après ces mots, trois pages d'un roman français. Vous avez voulu, Mylord, avoir du moins un trait de ressemblance avec le grand orateur. Mais, s'il se permettait (et j'en ai quelque honte pour lui) ce genre de facétie et de plagiat en affaires d'amour, il se serait bien gardé de le transporter dans le champ de la politique..... »

Après ce brillant exorde, l'éloquent publiciste

esquissait, selon ses expressions, le résumé des événements qui avaient ramené la famille d'Orange-Nassau dans l'ancienne Hollande, en 1813. Il rappelait comment la maison d'Orange avait été placée ensuite sur un trône improvisé et si peu stable, pour employer encore ses paroles, que ce trône s'était bien vite écroulé sous le poids des fautes capitales de ceux que la diplomatie étrangère y avait fait monter.

On lit encore aujourd'hui avec beaucoup d'intérêt cette esquisse, où les faits sont groupés avec art, où les révélations curieuses abondent, où Guillaume Ier et ses principaux auxiliaires sont mis vigoureusement en relief. Mais ce tableau est-il toujours impartial ? Il nous semble que l'éminent publiciste, en le traçant, était encore trop sous l'impression des luttes ardentes qu'il soutenait naguère à Bruxelles contre la suprématie hollandaise. Et, en effet, c'est le patriote qui défend l'œuvre à laquelle il a pris une si grande part, et qui, en la défendant, trouve des paroles magnifiques. Lord Aberdeen avait dit que l'indépendance de la Belgique était l'acte du noble comte Grey lui seul. « Ah ! lui répond son contradicteur, vous répudiez là une gloire bien belle ! Croyez-moi : lorsque les partis, leurs luttes envenimées, leurs misérables

querelles seront plongés dans un profond oubli ; lorsque tout ce que l'orgueil aristocratique peut créer de plus pompeux ne sera que cendre et poussière ; alors la postérité recueillera les noms de ceux qui auront contribué à l'indépendance des peuples. *Ce n'est pas un honneur médiocre que d'attacher sa signature à l'acte de renaissance politique d'une nation qui, pendant plusieurs siècles, a vainement lutté pour ressaisir sa nationalité.* » Et il poursuivait en ces termes :

« Quelle source abondante d'émotions tristes et profondes, que la lecture des annales de ces provinces, qui ont versé tant d'or et de sang, pour conquérir un bien qui leur échappe toujours, et dont tous les efforts vont se perdre, par une espèce de fatalité, dans la domination de quelque vaste empire ! Victorieuses ou vaincues, elles furent toujours le prix du succès. Enfin, elles s'emparent, avec un noble empressement, d'une occasion heureuse d'assurer leur émancipation ; et vous, Mylord, dans vos vues étroites d'opposition systématique, froid et insensible à ce qu'il y a de généreux dans cette périlleuse entreprise, non-seulement vous n'êtes point frappé de ce grand et beau spectacle, mais vous méconnaissez tout ce qu'un homme d'État anglais, au sein des passions les plus vives, n'oublie jamais : l'intérêt de l'Angleterre et de l'équilibre européen. Vous oubliez que ne point reconnaître l'indépendance de la Belgique, c'était, dans l'état où se trouvaient les peuples, attirer, dans ces provinces, l'occupation française, et allumer une nouvelle

guerre de vingt années, où l'Angleterre eût été entraînée forcément. »

Les puissances du Nord ne s'empressaient pas de ratifier le traité du 15 novembre, et quand l'Autriche et la Prusse remplirent enfin l'obligation qu'elles avaient contractée, elles le firent conditionnellement. Lord Palmerston disait, le 3 avril, qu'il semblait y avoir quelque connexité entre l'arrivée de la ratification prussienne et la seconde lecture du bill de réforme. Il faisait recommander au roi Léopold de la modération et de la patience : s'il attaquait les Hollandais, les cinq Puissances se tourneraient indubitablement contre lui, et il serait à Claremont dans quinze jours. Toutefois, l'anxiété était grande en Belgique, et un nouvel incident vint encore l'aggraver. La ratification donnée le 4 mai, au nom de la Russie, contenait une réserve qui pouvait porter formellement atteinte aux engagements pris envers la Belgique. En même temps, une crise ministérielle éclatait en Angleterre. M. Van de Weyer devait opter entre deux maux. S'inspirant d'une haute prévoyance, il crut qu'il importait, avant tout, de mettre à l'abri des fluctuations ministérielles l'acte par lequel l'Europe reconnaissait l'indépendance de la Bel-

gique; il accepta donc la ratification russe.

Pour justifier cette détermination hardie, il écrivit le même jour (4 mai) au roi Léopold : « Je sens bien, Sire, que toutes les déclarations du monde ne valent pas une ratification pure et simple, la seule que Votre Majesté fût en droit d'attendre; mais rejeter l'acte de la Russie aurait les plus graves inconvénients : je tiens à la voir *liée* sur les quatre grands points de notre existence politique : la reconnaissance de Votre Majesté, celle de notre indépendance, de notre neutralité et du territoire assigné à la Belgique; le reste de l'édifice s'achèvera, non sans peine, mais sans difficultés fondamentales. » Il ajoutait le lendemain : « Je m'empresse de faire parvenir à Votre Majesté, par courrier extraordinaire, la ratification de la Russie, ainsi que toutes celles du traité relatif aux forteresses. Dans une conférence qui s'est prolongée jusqu'à trois heures du matin, les plénipotentiaires russes se sont replacés sur un pied d'égalité avec les autres puissances, en faisant la déclaration que Votre Majesté trouvera dans le protocole n° 58. La *contre-déclaration* que j'ai faite a été acceptée, et Votre Majesté remarquera que, dans le procès-verbal d'échange préparé par moi à

l'avance avec soin, j'ai pris la précaution de consigner cette circonstance. Votre Majesté appréciera les motifs qui m'ont déterminé à rédiger cette pièce avec une *prudence* diplomatique couronnée de succès. Ainsi se trouve neutralisée la réserve insérée dans l'acte même, et nous ne devons pas la redouter davantage que celle de l'Autriche ou de la Prusse. M. Van Zuylen, en apprenant l'échange, n'a pas été maître de sa colère, et le roi Guillaume s'est, dit-on, consolé de ce nouveau coup, en s'écriant : *Heureusement, Casimir Périer se meurt!* .... Cet échange complète et corrobore la ratification du traité du 15 novembre; et, malgré les difficultés de détail dont je ne me dissimule ni le nombre ni la gravité, le monument de l'indépendance d'un peuple dont la Providence, dans sa bonté pour lui, a confié les destinées à Votre Majesté, est maintenant assis sur des bases inébranlables. »

Déjà de violentes clameurs s'élevaient dans la presse et dans les Chambres belges. Le roi Léopold lui-même paraissait ébranlé [1]. Pour

[1] Il écrivait à M. Le Hon le 12 mai : « La ratification russe, avec les réserves qu'elle contient, a fait un très-mauvais effet ici : je dois dire que j'en ai été très-peiné,

calmer l'orage, dont la violence devenait menaçante, le ministre des affaires étrangères, M. de Muelenaere, bien qu'il fût très-mécontent de l'initiative prise par le mandataire de la Belgique à Londres, disait le 12 mai à la représentation nationale: « Le plénipotentiaire belge n'était pas autorisé à recevoir des ratifications conditionnelles; je regrette qu'il n'ait pas voulu courir les chances d'un nouveau retard en en référant au gouvernement ; il a été dominé sans doute par cette idée qu'il importait au plus tôt de mettre le traité du 15 novembre à l'abri de toutes les fluctuations ministérielles, et il a cédé probablement à des nécessités que, par sa présence sur les lieux, il était peut-être plus à même que le gouvernement d'apprécier. » La Chambre des représentants, puis le Sénat protestèrent, par des adresses, contre les réserves jointes aux ratifications des puissances du Nord [1]. Mais M. Van de Weyer sut affronter

puisque j'y voyais quelque danger pour le traité même. M. Van de Weyer a peut-être bien fait de l'accepter; mais il a agi contre ses instructions en ne demandant pas des instructions avant que d'échanger. Je l'ai appelé ici pour qu'il se justifie, puisqu'on crie beaucoup contre lui..... »

[1] Cette épineuse question des ratifications a été exposée par M. Nothomb dans son *Essai historique et politique sur*

courageusement l'orage qu'il avait prévu. Le 13, il écrivait au roi Léopold :

« ..... Supposons que j'eusse refusé la ratification russe, comme informe, ou comme imposant des conditions préalables, quelle eût été la conséquence de ce refus ? D'abord, la Russie ne serait point liée, comme elle l'est aujourd'hui, sur la reconnaissance de Votre Majesté, de l'indépendance, de la neutralité de la Belgique, bases de notre existence politique. En second lieu, les plénipotentiaires russes en auraient référé à leur cour ; et, dans l'intervalle, les autres Puissances se seraient refusées à prendre en considération

la révolution belge (3e édition, 1834), chap. XVI. Les ratifications prussienne et autrichienne réservaient les droits de la confédération germanique quant aux articles qui concernaient la cession et l'échange d'une partie du grand-duché de Luxembourg. La ratification russe était pleine et entière « sauf les modifications et amendements à apporter, dans un arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique, aux art. IX, XII et XIII. » M. Nothomb dit : « Le plénipotentiaire belge, en acceptant les ratifications de l'Autriche et de la Prusse, déclara, quant à la réserve, *qu'il s'en référait purement et simplement à la garantie donnée à la Belgique par les cinq Puissances, et fondée sur les engagements contractés par le traité du 15 novembre ;* en acceptant la ratification russe, il s'exprima à peu près dans les mêmes termes, après avoir obtenu des plénipotentiaires russes la déclaration que l'*arrangement définitif, entre la Belgique et la Hollande, dont il est question dans la réserve, devait être un arrangement de* GRÉ A GRÉ. »

nos autres demandes, et surtout celle de l'exécution..... TOUT aurait pu être remis en question. Qui sait si le duc de Wellington, adoptant le système professé pendant trois mois par M. Ancillon, n'eût pas à son tour prétendu que, pour donner force et vie au traité, il fallait la sanction des *cinq* cours, et que, sans cette unanimité, le traité n'était qu'un simple projet. C'eût été un manque de foi insigne, sans doute; on en eût appelé, en Belgique, à Dieu, au bon droit, et aux armes. Mais la guerre! C'est là précisément ce qui peut mettre en danger cette chère indépendance, fruit de deux ans de persévérance et de la protection de la Providence..... Les réserves seront ce que nous les ferons, et les modifications ne pourront jamais avoir lieu que de notre consentement... De quelque côté donc que j'examine la question, je pense que M. de Muelenaere a pris le contre-pied de tout ce qui est; et sa retraite, si elle a lieu, sera un acte de faiblesse et de pusillanimité que l'avenir ne lui pardonnera point. Qu'est-ce, à côté du salut de la Belgique, que les clameurs des journaux et une pitoyable opposition dans les Chambres? Avec du courage, de l'énergie, et la conscience d'avoir bien fait, on se place au-dessus des unes, et l'on tient vigoureusement tête à l'autre. »

Le roi Léopold, qui avait appelé et non pas rappelé M. Van de Weyer à Bruxelles, était déjà revenu à une appréciation plus judicieuse de la situation : loin de se joindre aux contempteurs de son représentant à Londres, il voulut le rassurer et l'encourager [1].

[1] Le roi Léopold à M. Van de Weyer : « Bruxelles,

Tandis que M. Van de Weyer s'embarquait pour la Belgique, lord Palmerston écrivait une longue lettre au roi Léopold pour le mettre en garde contre les injustes censures dont la conduite de son représentant à Londres était l'objet à Bruxelles ([1]). Il disait que si M. Van de

15 mai 1832. Je ne puis m'empêcher de verser quelque baume sur les plaies et bosses qu'on voudrait vous donner. Je veux vous assurer que je ne partage nullement ces criailleries : vous étiez dans une de ces positions où l'on doit un peu risquer pour faire du bien à son pays. Les attaques contre vous ici tomberont bientôt, surtout si vous pouvez, de vive voix, faire quelque impression sur vos concitoyens : cela est désirable, puisque le paroxysme a été assez fort; mais le bon sens prédominera bientôt. — Il faut que les puissances songent que l'on est impatient ici et assez naturellement : nous sommes au mois de mai; je suis venu au mois de juillet : bientôt il y aura un an. Il est temps d'en finir : car il y a le parti du mouvement qui finirait par exercer une fâcheuse influence sur les esprits. Il désire une guerre générale, il ne demande pas mieux : et une confusion générale s'en suivrait bientôt — J'ai l'intention d'envoyer le général Goblet comme votre coadjuteur pour quelque temps à Londres et ensuite à Berlin. — Je vous réitère que mes sentiments pour vous sont toujours les mêmes et que je vous rends bien justice pour le zèle et le talent que vous avez invariablement déployés dans des circonstances bien difficiles. »

([1]) Datée de Stanhope-street, 14 mai 1832, cette lettre

Weyer avait erré en acceptant la ratification russe, il n'était pas seul en faute; car il ne s'était pas fié à son propre jugement, mais il avait eu l'approbation de ceux qui avaient à cœur l'intérêt du roi des Belges. « Que nous ayons, ajoutait lord Palmerston, tort ou raison en cette circonstance, je regarde comme un devoir de dire qu'un souverain n'a pas été servi souvent avec plus de dévouement, avec plus de sagacité et plus de sagesse que Votre Majesté l'a été par M. Van de Weyer durant les difficiles négociations dont il a eu le fardeau depuis qu'il est votre plénipotentiaire. » Palmerston exprimait l'opinion que, lorsque l'acte que l'ou prétendait incriminer aurait été apprécié impartialement, on reconnaîtrait qu'il ne faisait point exception au caractère méritoire des services antérieurs du ministre belge. Enfin, il déclarait que M. Van de Weyer aurait été *inexcusable* s'il n'avait point accepté la ratification russe : quoique incomplète, elle liait la Russie aux puissances qui avaient reconnu l'indépendance et la neutralité de la Belgique. Il était d'ailleurs persuadé que

avait seize pages in-4°. Sir H. Bulwer n'en a publié qu'un extrait. Le texte intégral sous les yeux, nous avons tâché d'en donner une analyse fidèle.

M. Van de Weyer saurait tenir tête *viva voce* à ses accusateurs, et il le recommandait chaleureusement à la protection et à la faveur du roi comme un serviteur loyal et utile ([1]).

Arrivé à Bruxelles le 16 mai, M. Van de Weyer s'abstint de voir M. de Muelenaere, ainsi que les autres membres du ministère; il crut que le soin de sa dignité, après ce qui s'était passé à la Chambre, lui commandait cette conduite; mais il prépara activement un *Mémoire au Roi en son conseil.* Ce fut le 21 qu'il en donna lecture en présence du roi et de tous les ministres. Après avoir exposé les motifs qui l'avaient déterminé à procéder avec la Russie à l'échange des ratifications du traité du 15 novembre 1831, il disait:

« Traduit en quelque sorte à la barre de la représentation nationale, accusé à la face du monde, traité par ce qu'on est convenu d'appeler les organes de l'opinion

([1]) Sir Charles Bagot, ministre d'Angleterre à la Haye, sans connaître encore le jugement de lord Palmerston, était du même avis. Il écrivait à sir Robert Adair que les difficultés provenant des *réserves russes*, qui lui avaient d'abord paru insurmontables, avaient été ingénieusement aplanies. « L'idée de dénoncer M. Van de Weyer dépasse, disait-il en se servant d'une locution proverbiale, tout ce qu'Hérode aurait pu faire (*out Herods Herod*). »

publique d'agent infidèle, de mandataire coupable, qui excède ses pouvoirs et dépasse la limite de ses instructions, je pourrais en appeler à cette même opinion publique mieux éclairée, et, fort, je ne dis point de mes intentions, mais de l'ensemble de tous mes actes, faire casser un arrêt porté avec irréflexion, en mon absence, par des juges prévenus dont les erreurs n'ont été combattues ni redressées officiellement par personne; mais ce succès, je ne pourrais l'obtenir qu'aux dépens des intérêts du pays et qu'à la condition d'entrer en de certains détails dont la publication peut n'être point sans danger. A Dieu ne plaise que des considérations personnelles l'emportent sur ce que je dois à la Belgique et à Votre Majesté, et que je sacrifie jamais au désir d'une satisfaction momentanée l'avenir et le bien-être de l'État! C'est donc à Votre Majesté seule en son conseil que la prudence et la sagesse politique m'ordonnent d'en appeler d'un jugement prononcé avec trop de précipitation. »

Puis le diplomate si violemment accusé, après avoir retracé ce qui s'était passé à Londres avec le prince de Lieven, signalait les avantages incontestables de l'acceptation et montrait les conséquences funestes d'un refus. Comme il s'agissait de prendre un parti sur l'heure, il n'avait pas même été possible d'en référer au roi; la conférence était réunie; il fallait se prononcer. M. Van de Weyer finissait cette éloquente explication par les paroles suivantes:

« Je réitère l'assurance que je m'imposerai le sacrifice

du silence vis-à-vis du public. Je ne constituerai point la Belgique et l'Europe juges entre la Chambre, le ministère et moi; je déplorerai en secret la fatale précipitation que l'on a mise à discuter ces négociations diplomatiques aux Chambres et les paroles imprudentes que l'on y a proférées; mais la royale approbation de Votre Majesté viendra, j'espère, adoucir ce que j'éprouve de sentiments pénibles et douloureux. L'exposé qui précède vous convaincra, Sire, qu'au milieu des circonstances difficiles et dangereuses où se trouvait l'Europe, je n'ai consulté que les véritables intérêts de Votre Majesté, ceux de la Belgique et de son indépendance. »

M. Van de Weyer avait posé nettement la question : le conseil me désavouera-t-il, oui ou non? M. de Muelenaere reconnut alors qu'il n'y avait eu à Londres rien de mieux à faire que ce qui s'y était fait; il ajouta que l'avenir politique du pays était ainsi définitivement assuré. M. de Mérode était également de cet avis. Les autres ministres, MM. Raikem et de Theux paraissaient partager la même opinion. Toutes les difficultés semblaient donc aplanies, et il ne restait plus qu'à fixer le jour du départ de M. Van de Weyer pour Londres. Mais le lendemain MM. de Theux et Raikem s'étaient ravisés. Dans une intéressante lettre à M. de Stockmar, M. Van de Weyer a raconté cet épisode mieux que personne ne pourrait le faire :

« Voilà que ce matin (le 22 mai) M. de Theux, profitant de l'*impossibilité réelle* où se trouve le roi de composer un nouveau ministère (car tout le monde refuse), s'entend avec Raikem, change tout à fait d'avis, et, afin de conserver son portefeuille, et de n'être point attaqué à la Chambre, il opine pour que je quitte Londres et la conférence. Cependant, cette fois, M. de Muelenaere tient bon, et dit que, si j'ai agi sans instructions, je n'en ai pas moins, en acceptant la ratification russe avec toutes les précautions que j'y ai mises, *sauvé le pays;* et il ajoute qu'il ne consentira jamais à ce que cet acte soit désavoué. La retraite de MM. de Theux et Raikem entraînerait cependant celle de M. de Mérode, et le parti catholique pourrait prendre feu à cette occasion, et, par une vive opposition dans les Chambres, placer le roi dans une position plus difficile encore. Dans cet état de choses, j'ai compris ce que je devais au roi et à mon pays, et j'ai dit, ce matin, à Sa Majesté que je m'estimais heureux d'avoir, par l'acceptation de l'acte russe, assuré l'indépendance de la Belgique, et d'avoir depuis obtenu l'approbation du roi; qu'aucun sacrifice ne me coûterait pour consolider cette œuvre; que, pour ne point embarrasser la marche du gouvernement, j'étais prêt à me retirer des affaires, et à donner à l'instant même ma démission; enfin, qu'il me suffisait d'avoir la certitude que le sort du pays ne serait pas compromis, puisqu'on sentait la nécessité de sanctionner ce que j'ai fait. — Je n'ai pas besoin de vous dire que le roi a été touché de cette preuve de dévouement, la plus forte sans doute que je puisse lui donner. Il n'entend point que je me retire; mais il pense que l'on pourrait peut-être gagner huit à dix jours en donnant à Goblet une mission extraordinaire à Londres. L'envoi

de Goblet préviendrait toute explication à la Chambre sur le conflit qui s'est élevé entre le ministère et moi... Je sens bien à quoi je m'expose par ce *mezzo termine :* l'opposition et les journaux vont triompher ; le public ne saura plus à quoi s'en tenir ; les soupçons les plus injurieux à mon honneur seront répandus et accrédités ; mais je ne vise point à une popularité du moment ; et, lorsque la vérité sera connue, un jour mes concitoyens me sauront gré, j'espère, du silence que je me suis imposé et de la conduite que j'ai tenue. Le roi d'ailleurs entend bien sanctionner ce qui s'est fait ; la conférence n'aura pas ainsi occasion de tirer avantage contre la Belgique de l'imprudence des Chambres, et tout finira par s'arranger... »

Trois jours après, M. Van de Weyer mandait à M. Wallez, chargé d'affaires à Londres [1] :

« ... Je n'ai mis dans tout cela ni haine ni passion personnelle ; je me serais volontiers sacrifié de nouveau pour les intérêts du pays, et j'étais tout prêt à renoncer à l'ambassade de Londres ; je devais au roi de lui montrer qu'après avoir assuré notre indépendance, après avoir obtenu la pleine approbation du souverain et celle de tous les hommes d'État, je me serais retiré sans peine dans la vie privée. Le roi a eu la bonté de me répondre que rien de ce qui est noble et généreux ne le surprend de ma part, et qu'il sait, depuis longtemps, que je sers mon pays avec désintéressement et une complète abnégation de moi-même ; mais qu'il

[1] Cette lettre était également écrite pour être communiquée à M. de Stockmar.

ne consentirait jamais à ce que je quittasse les affaires, après les avoir conduites comme je l'ai fait. Je n'ai donc point donné ma démission, démission qu'en tout cas M. de Muelenaere déclarait ne pas vouloir contre-signer... Les catholiques ont une grande influence; mais jusqu'à présent ils n'en abusent point, et ils n'ont montré un peu de mauvaise humeur qu'à l'annonce de la retraite de M. de Theux. En ma qualité d'unioniste sincère, je n'oublie jamais que les catholiques veulent avant tout l'indépendance nationale, et je voudrais que l'on fît trêve aux attaques assez injustes dirigées contre eux. Sous ce rapport, les ultra-libéraux font du mal, et, par leur exagération, leur haine ouverte pour toute espèce de religion, ils aigrissent les uns et épouvantent les autres. Plus tard, et lorsque la question extérieure sera tranchée, il faudra, d'une main ferme, contenir tous les partis, résister à toutes les exagérations, et ne s'appuyer que sur les hommes modérés de toutes les nuances d'opinion. C'est heureusement le grand nombre, et personne de sensé ne se montre admirateur de l'ultramontanisme des uns ou du dévergondage philosophique des autres. »

Les attaques violentes et les imputations calomnieuses de la presse avaient pourtant troublé, et pour la première fois, croyons-nous, la sérénité habituelle du diplomate-philosophe : naguère journaliste lui-même, il n'avait jamais eu recours, pour combattre ou contredire ses adversaires, à des armes déloyales. Il était navré de l'injustice de ses accusateurs, et,

cependant, dans l'intérêt du pays, il ne voulait point leur répondre (1).

M. Van de Weyer se trouvait en désaccord avec le chef du cabinet de Bruxelles sur une question plus grave que l'acceptation de la ratification russe. Le roi Guillaume ayant refusé son adhésion aux nouvelles bases de sépara-

(1) Dans un *projet* de lettre de cette époque, il faut signaler le passage suivant :

« ... Lorsque, pendant deux ans, un homme a consacré à l'indépendance de sa patrie tout ce que la Providence peut lui avoir donné de forces et de facultés ; que toutes ses journées, tous ses moments, toutes ses pensées ont été, sans relâche, sans repos et sans découragement, employé à atteindre ce noble but ; lorsque, au moment où ses vœux vont se réaliser, la conduite politique de cet homme est censurée, blâmée, tous les jours, par des écrivains qui se constituent juges, sans avoir sous les yeux les pièces et les éléments du procès ; lorsque l'injure lui prodigue ce qu'elle a de plus grossier, le mensonge de plus impudent, la calomnie de plus perfide ; lorsqu'enfin, pour imposer silence à tant de clameurs, il suffirait à cet homme de publier une seule pièce et de donner une explication sur cette pièce, et que cette note il ne la publie point, cette explication, il ne la donne point, parce que sa position et les intérêts de son pays le lui défendent ; croyez-moi, monsieur, il y a, dans son silence, une force, un dévouement qui ne sont pas d'une âme livrée à une mesquine ambition, ou vouée à de misérables intérêts... »

tion stipulées dans le traité des vingt-quatre articles, M. de Muelenaere prétendait que la conférence de Londres se chargeât d'assurer l'exécution de ces conditions, tandis que la conférence, de son côté, désirait faire dépendre cette exécution d'une négociation directe entre la Hollande et la Belgique. Mais, dans cette hypothèse encore, le cabinet de Bruxelles subordonnait, d'une manière absolue, toute négociation nouvelle à l'évacuation préalable du territoire attribué à la Belgique par le traité du 15 novembre. Ce système, sans avoir l'appui du prince de Talleyrand, était formellement condamné par lord Palmerston. Le chef du Foreign-Office disait nettement que l'Angleterre n'aurait pas recours à des moyens coercitifs contre le roi Guillaume, au moment où elle avait lieu de croire que des négociations pouvaient amener une solution conforme aux engagements que l'Europe avait pris envers la Belgique.

Toutefois, M. Van de Weyer, pour se conformer à ses instructions, avait, le 7 mai, remis une première note à la conférence. Une seconde note conçue en termes plus absolus, et portant la date du 11, lui fut envoyée par M. dè Muelenaere pour être transmise à la même destination. M. Van de Weyer, venu à Bruxelles,

s'efforçait de démontrer que la remise de ce document était inutile et offrait même des inconvénients, lorsque tout à coup le texte de la fameuse note paraît, on ne sait par quelle indiscrétion, dans le *Courrier francais,* d'où il fait le tour de la presse européenne. La Chambre des représentants s'emeut encore une fois, et M. de Muelenaere, qui ne demandait pas mieux, est sommé de rester fidèle à ses engagements; il répondit que la note serait remise ou qu'il ne serait plus ministre [1].

[1] Le système de M. de Muelenaere a été jugé avec beaucoup de sévérité par M. Lebeau dans ses souvenirs manuscrits : « Cette politique négative, dit-il, allait très-bien au caractère timide et irrésolu de M. de Muelenaere. Convaincu qu'elle ne pouvait aboutir à aucun résultat, que c'était une véritable impasse, il aimait, dans son antipathie contre toute responsabilité, dans son indolence d'esprit, dans son amour du *far niente,* de laisser à la Chambre seule, qui avait fait cette politique sienne, et, dans son aveugle imprévoyance, l'avait formellement imposée au cabinet, le poids de cette lourde bévue. M. Van de Weyer, qui, loin de jamais flatter les faiblesses ou les erreurs de son gouvernement, l'a toujours éclairé, souvent avec une franchise qu'on a trouvée un peu rude, était d'avis que si l'on insistait, comme condition de la reprise des négociations, sur l'évacuation préalable du territoire, on resterait dans un provisoire indéfini. »

Le général Goblet, envoyé à Londres comme plénipotentiaire près la conférence, lui remit, le 1er juin, une note conçue dans le sens de celle du 11 mai ; il réitéra, à plusieurs reprises, cette espèce de sommation, mais sans aucun succès.

Pour neutraliser néanmoins les efforts de la diplomatie belge, le plénipotentiaire hollandais à Londres, M. de Zuylen de Nyevelt, adressa le 30 juin à la conférence un nouveau projet de traité en vingt-quatre articles, destiné à être signé d'abord par la Hollande et les cinq puissances, puis par la Hollande et la Belgique. Lorsque ce projet, fort habilement conçu, parvint à Bruxelles, le roi Léopold pria M. Van de Weyer d'en faire l'objet d'un mémoire sous forme de lettre, qui serait censée être adressée à M. de Muelenaere ou au général Goblet. Pour se conformer au désir du roi, M. Van de Weyer rédigea cette lettre dans la nuit et la signa. Elle fut envoyée immédiatement à Louis-Philippe, et quelque temps après le roi Léopold ne laissa pas ignorer à M. Van de Weyer qu'elle avait produit de l'effet sur l'esprit du roi des Français, lequel, au premier abord, avait conseillé d'accepter la proposition de la Hollande.

Quand le jour du mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans eut été défi-

nitivement fixé, le chef de l'État dit à M. Van de Weyer : « Vous recevrez une réparation publique ; vous m'accompagnerez à Compiègne. On verra bien ainsi que vous avez toute ma confiance. » Le jour du départ, M. Van de Weyer se rendit avec sa voiture au palais, mais le roi l'en fit sortir, le fit entrer dans la sienne et dit à haute voix, en présence de nombreux spectateurs : « M. Van de Weyer, nous voyagerons ensemble. »

Le loyal ministre du roi Léopold reçut de Louis-Philippe et de sa famille un accueil distingué. Comme on devait s'y attendre, la question politique ne fut pas négligée, et M. Van de Weyer s'empressa de rectifier certaines erreurs des ministres français. Deux jours après son arrivée à Compiègne, le 8 août, il écrivait à M. de Stockmar :

« ... J'ai eu dans la soirée un entretien de plus d'une heure avec le roi Louis-Philippe, qui s'est montré plein de bienveillance et de bonté à mon égard. Nous avons discuté la nature et la portée des dernières propositions de la conférence. Il ne m'a pas été difficile de démontrer que la seule clause relative à la navigation de l'Escaut devait faire rejeter tout le projet. J'ai eu lieu de me convaincre que, malgré tous les mémoires rédigés en Belgique, cette question n'a été ni étudiée ni approfondie par les ministres français, tant ils mettent de précipitation et de légèreté dans les choses les plus sérieuses. En conséquence, je prépare un

résumé substantiel *ad usum Reg. Fr.....* Je voudrais bien avoir le temps de vous parler de notre voyage, de notre réception, de la tendre affection que toute la famille royale témoigne à notre *bon* roi, des mots agréables et flatteurs qui m'ont été adressés par le roi, la reine et M[me] Adélaïde ; mais les heures s'écoulent ici avec une effrayante rapidité.»

Le jour du mariage (9 août), il écrivait encore à M. de Stockmar :

« ... Chose singulière ! Tandis que tous les journaux se plaisent à me représenter comme le diplomate *à concessions,* j'écris à Paris, à Londres, lettres sur lettres, où nos droits sont défendus avec toute la chaleur et l'énergie d'un bon citoyen. Ces lettres n'ont pas été sans influence, parce qu'on sait que j'ai toujours voulu la paix. Ma modération, l'esprit de conciliation que je porte depuis deux ans dans les affaires, sont aujourd'hui des armes puissantes avec lesquelles je combats les nouveaux projets. Quatre mots sortis de ma bouche, un : *Cela n'est pas possible*, font plus d'effet que les déclamations et les protestations des chambres et de la presse... Le roi Louis-Philippe s'est conduit avec une franchise, une droiture, une loyauté parfaite. Il a rectifié lui-même une dépêche de Sébastiani dans laquelle ce ministre disait à M. de Mareuil (¹) que, si l'on décidait la question de l'Escaut en notre faveur, le roi Léopold céderait sur tous les autres points. Les deux rois ont fait sentir au général l'imprudence d'un pareil langage, et la dépêche a été modifiée. »

(¹) Ministre de France à Londres, en l'absence du prince de Talleyrand.

Il avait été convenu que, de Compiègne, M. Van de Weyer retournerait à Londres. Le 18 août, il reprenait les fonctions de ministre plénipotentiaire près la cour de Saint-James et près la conférence. Il eut aussitôt de longues entrevues avec lord Palmerston, qui l'attendait impatiemment.

L'annonce de son retour avait excité une grande sensation parmi les membres de la conférence. Comme on le croyait porteur d'instructions positives et muni de pleins pouvoirs, chacun entrevoyait la possibilité d'un arrangement prompt et définitif avec la Hollande. Il n'en était rien; le cabinet de Bruxelles n'avait pas modifié sa politique. Ne pouvant se dissimuler la stérilité de ce système, M. Van de Weyer se trouvait toujours dans une situation très-délicate. Il écrivait, le 21 août, au roi Léopold :

« Prêter une oreille même officieuse aux moyens qu'aurait pu suggérer lord Palmerston, c'était, aux yeux du général Goblet, s'écarter du système, dépasser les instructions et compromettre le succès de la thèse qu'il a défendue depuis trois mois; la conférence aurait pu s'emparer de cette circonstance pour rentrer dans la voie des négociations, et toute la responsabilité en eût rejailli sur moi : on m'eût imputé à crime les efforts les plus indirects pour pénétrer les intentions de nos adversaires. Le général

croyait à la nécessité de son départ, tant la moindre démarche paraissait devoir exercer une fâcheuse influence[1]. Je m'appesantis sur ces détails parce qu'ils servent à expliquer tout ce qui s'est passé depuis deux jours et dessinent, je pense, tout l'embarras de la situation. J'ai donc cherché à concilier ce que je dois : 1° au ministère, dont les instructions (que je veux observer fidèlement) étaient précises; 2° aux craintes du général, qu'il importait de calmer, avec les intérêts de mon pays et le désir de Votre Majesté. Pendant toute une matinée j'ai écouté attentivement et lord Palmerston et les autres plénipotentiaires. Je crois avoir compris la marche qu'ils voudraient qu'on adoptât... La conférence ayant été convoquée hier, je priai lord Palmerston de ne m'y point faire assister, attendu, lui dis-je, que mon arrivée n'a rien changé aux instructions antérieures et que je ne puis concourir à aucune discussion qui n'aurait pas pour objet la réalisation des vues du cabinet de Bruxelles. Mais je ne puis dissimuler à Votre Majesté que la surprise et le désappointement ont été fort grands. Lord Palmerston s'est exprimé avec une chaleur, avec une vivacité, qui prouvent combien il attache d'importance à la négociation[2]. »

(1) Le général Goblet avait exprimé le désir d'être rappelé. Le roi Léopold n'y consentit point : il jugeait que sa présence sur le théâtre des négociations était également désirable. Du reste, il écrivit à M. Van de Weyer le 28 août : « Votre présence à Londres, un champ de bataille où nous avons besoin de voir aussi clair que possible, est fort importante. Je désire donc vous y voir agir de concert et en harmonie avec Goblet. »

(2) Cette lettre au roi Léopold, qui contenait la substance

D'accord avec le gouvernement français, lord Palmerston maintenait l'avis que des négociations directes avec le cabinet de la Haye pourraient amener plus efficacement une conclusion conforme aux engagements pris par les puissances à l'égard de la Belgique. Les plénipotentiaires belges adoptèrent enfin l'opinion du ministre anglais, à savoir qu'il convenait, avant tout, d'éprouver au moins la sincérité du cabinet de la Haye.

Le 9 septembre, le général Goblet apporta inopinément à Bruxelles un projet de convention qui fut appelé le *Thème de lord Palmerston*. Concerté avec les plénipotentiaires belges, en grande partie rédigé par M. Van de Weyer, ce projet contenait des propositions au delà desquelles le cabinet de Bruxelles ne pourrait être entraîné dans la négociation qu'il s'agissait d'ouvrir directement avec la Hollande. M. de Muelenaere déclara que ses précédents ne lui permettaient pas de participer à cette négociation et résigna son portefeuille. Par dévouement au pays et au roi, le général Goblet consentit à le remplacer [1].

des entretiens du ministre belge avec lord Palmerston et ses propres réflexions, avait soixante pages in-4°.

[1] Il faut citer la lettre qu'il écrivit, le 15 septembre,

Nommé ministre des affaires étrangères le 18 septembre, le général Goblet envoya le jour

à M. Van de Weyer, et par laquelle il réclamait son concours. — Le général Goblet à M. Van de Weyer : « Bruxelles, 15 septembre 1832. Mon cher collègue, vous avez sans doute été étonné de ne pas avoir reçu de mes nouvelles, mais je n'avais rien à vous annoncer ; le terrain était trop mouvant pour oser écrire la pensée du moment ; je me félicite de mon silence et en voici les motifs : à l'exception de M. Raikem, les trois autres ministres furent promptement convaincus que le gouvernement du Roi se trouvait dans une impasse dont le moindre des inconvénients était de nous exposer à la risée de l'Europe.

« Ces messieurs avouèrent que le roi, pour tirer le pays de l'état incertain dans lequel il se trouve, ne pouvait que suivre la marche que je suis venu indiquer au gouvernement.

« Je croyais avoir tout gagné, parce qu'il me paraissait que l'on ne pouvait jamais hésiter à adopter et provoquer l'exécution de mesures, qui seules étaient propres à consolider l'indépendance de la Belgique. Je m'abusais ; car ces messieurs, tout en reconnaissant la bonté de mes propositions, déclarèrent qu'il ne leur appartenait pas de les mettre à exécution, que leurs engagements s'y opposaient et, enfin, ce soir ils ont déclaré au roi qu'ils se retiraient.

« Sans vouloir justifier une telle conduite, vous sentirez facilement, mon cher collègue, qu'elle doit donner aux membres de la conférence une idée assez exacte de la disposition des esprits en Belgique, et lord Palmerston doit y

même à M. Van de Weyer des pleins pouvoirs pour ouvrir une négociation directe avec la

puiser la conviction que, puisque l'on se conduit ainsi en présence des propositions qu'il vous a remises, elles doivent être considérées comme l'*ultimatum* de la Belgique.

« Dans une telle situation, vous ne devez pas douter des embarras qu'éprouve Sa Majesté : c'est le moment de lui prouver son dévouement et de ne voir que le salut du pays : c'est ce qui m'a déterminé à ne point refuser de me charger de l'*interim* des affaires étrangères, si, sous très-peu de jours, l'on ne trouve pas un autre moyen de vous autoriser à vous aboucher avec le plénipotentiaire hollandais.

« En consentant à me charger d'un fardeau si peu en rapport avec mes faibles moyens, je compte beaucoup sur votre fermeté et vos talents pour obtenir la solution de toutes les difficultés que nous rencontrerons sans doute dans la nouvelle ligne de conduite, que je regarde cependant comme la seule propre à consolider l'existence de la Belgique.

« Telle est en peu de mots la situation des affaires, et j'ai cru devoir vous en donner connaissance, tant pour éviter les reproches que vous auriez pu me faire sur mon silence, que pour que vous pussiez laisser entrevoir aux membres de la conférence que, s'ils ont l'intention de respecter leurs engagements envers la Belgique, ils la trouveront toute disposée à entrer dans leurs vues, si toutefois les modifications ne doivent porter que sur la forme et non sur le fond du traité.

« Veuillez agréer, etc. »

Hollande [1]. M. Van de Weyer promit au général de le seconder de toutes ses facultés et d'arriver à un prompt résultat. Cet engagement fut tenu. Le 21, M. Van de Weyer rendit compte au roi Léopold des importants entretiens qu'il avait eus avec lord Palmerston et M. de Mareuil, ministre de France.

« ... J'ai revu, ce matin, lord Palmerston; et, dans un fort long entretien, nous avons discuté toutes les mesures à prendre en cas de refus de la part de la Hollande. « Le roi Léopold, lui dis-je, en abandonnant le système suivi jusqu'à ce jour par M. de Muelenaere, a sans doute fait une chose utile, nécessaire, et dont il n'aura point à se repentir. Il s'est mis *en règle* avec tous les cabinets de l'Europe; il a montré qu'avec tous les moyens de faire la guerre, il aime mieux terminer par la paix; il a ôté tout prétexte au roi de Hollande, et a fourni à la conférence l'*argument* qu'elle attendait. Le roi Léopold est donc, en ce

(1) Le 18 septembre, le roi Léopold écrivit à M. Van de Weyer : « M. de Stockmar vous aura donné connaissance de la position des affaires ici. Le général Goblet signera vos nouvelles instructions qui partiront aujourd'hui. Votre activité et votre savoir-faire sont bien nécessaires. Ma position personnelle est fort pénible au milieu de tout cela. » Le 21, lord Palmerston chargeait sir Robert Adair de dire au roi Léopold combien il admirait sa fermeté et sa résolution à l'égard de ses ministres, et d'ajouter que rien au monde ne pouvait venir plus à propos que l'annonce des pleins pouvoirs envoyés à M. Van de Weyer.

qui concerne la question extérieure, dans une position plus avantageuse. Mais si le roi Guillaume, qui se berce encore d'illusions et vit toujours d'arrière-pensées, rejette les propositions faites par votre entremise, la position du roi des Belges devient d'autant plus difficile à l'*intérieur*, qu'il s'est exposé à toute l'impopularité que devait entraîner l'annonce d'une nouvelle négociation, sans recueillir ensuite ce qu'on se promettait de cette démarche. Je ne vois donc plus qu'un seul moyen d'éviter que le gouvernement ne soit *débordé,* et que le mécontentement ne prenne un caractère alarmant, c'est la guerre, la guerre immédiate, et justifiée par une année entière de patience et de longanimité. Cette guerre, vous pouvez encore la prévenir, en prenant, au sein de la conférence, une honorable et franche initiative, et en déclarant qu'après avoir épuisé auprès du roi Guillaume tous les moyens de conciliation, l'honneur de votre gouvernement, le respect pour la foi jurée vous imposent le devoir de faire exécuter les engagements que vous avez pris, et de briser l'obstination machiavélique du roi de Hollande. » — J'ai laissé lord Palmerston convaincu *that something must be done*. — J'ai tenu le même langage à M. de Mareuil. « Comment, lui dis-je, se dissimuler plus longtemps les vœux, les espérances, et peut-être les manœuvres plus actives de la Hollande en faveur d'une restauration de la branche aînée ? A la manière dont on reçoit, à La Haye, la duchesse d'Angoulême ; aux honneurs qu'on lui rend ; aux hommages dont on l'entoure, en la qualifiant de *dauphine de France* et en la recevant presque officiellement en cette qualité dans les palais royaux, il est facile de s'apercevoir que le roi Guillaume ne croit pas plus à la nécessité de déguiser sa pensée, que ne le font, à Londres, ses agents

officiels, qui ne se cachent nullement et parlent d'une double restauration comme d'une chose convenue et pour la réalisation de laquelle il ne faut plus qu'un peu de temps et un peu de patience. » — M. de Mareuil a reçu ces observations comme un homme qui les avait déjà faites à part lui, et qui était bien aise de se voir confirmer par un autre dans ses propres idées. Je crois que le moment est arrivé pour la France de prendre une attitude énergique. Les représentations de Votre Majesté au roi des Français, qui saisit toutes les questions avec une si merveilleuse promptitude, contribueront puissamment à déjouer toutes ces intrigues. »

Le représentant du roi Léopold sut profiter habilement des dispositions nouvelles de la conférence qu'avaient froissée les procédés dilatoires du plénipotentiaire hollandais, M. de Zuylen. Elle décida qu'elle appellerait celui-ci et lui poserait des questions nettes et précises auxquelles il devrait répondre verbalement. Le 25 septembre, M. Van de Weyer mandait au général Goblet [1] :

« La conférence s'est réunie hier au soir pour arrêter la rédaction des questions qui seront posées au plénipotentiaire hollandais. Ces questions résumeront en *principe* toutes les propositions faites dans le dernier projet de lord Palmerston. Ce n'est qu'après avoir obtenu une réponse

[1] Nous devons à la bonté du général Goblet la communication des lettres particulières que M. Van de Weyer lui adressait pendant cette période si dramatique.

sur chacun de ces points, que l'on abordera les détails. — C'est du *Foreign-office*, où je viens d'être appelé, que je vous écris ce peu de mots à la hâte. J'espère que l'on me donnera communication de la série des demandes et que je pourrai vous les transmettre ce soir par la poste ou par courrier, accompagnées d'une partie des réponses. Van Zuylen est dans l'appartement voisin. — Matuszewic [1], pris à la chasse pour un renard, a reçu un coup de feu dans la cuisse. J'entends des personnes qui disent : coup de feu diplomatique, arrivé fort à propos pour s'éloigner du *coup de feu* de la conférence.. Quoi qu'il en soit, il n'est pas resté inactif : je tiens de bonne source qu'il a broché un projet de traité à opposer à celui de lord Palmerston, qu'il envoie à MM. de Lieven et Bülow, et qu'il leur laisse le soin de défendre. L'adopte-t--on ? il s'en attribue le mérite. Est-il rejeté? La faute en est non à l'absent, qui, tout souffrant qu'il est, a payé son tribut au roi Guillaume; mais aux présents, qui n'auront eu ni persévérance ni fermeté. Pas mal imaginé... »

La mesure extraordinaire adoptée par la conférence reçut son exécution le lendemain. Neuf questions ayant été posées au représentant du roi Guillaume, la conférence constata que le plénipotentiaire hollandais n'avait jamais été muni des pouvoirs nécessaires pour négocier directement avec le plénipotentiaire belge et que, en outre, le cabinet de la Haye refusait

[1] Un des deux plénipotentiaires de la Russie.

d'accepter les vingt-quatre articles dans leur ensemble.

Quatre jours après, le 1er octobre, la conférence reconnaissait que des mesures coercitives étaient devenues nécessaires pour obtenir l'assentiment de la Hollande. Toutefois, les plénipotentiaires du Nord voulaient se contenter de mesures pécuniaires, tandis que les représentants d'Angleterre et de France déclaraient celles-ci insuffisantes et réservaient tous les droits de leurs gouvernements.

Dès lors M. Van de Weyer prévoyait que les dernières espérances du roi Guillaume seraient déçues et que la Belgique trouverait dans l'alliance de la France et de l'Angleterre un appui efficace. On racontait à Londres que la dernière entrevue du roi Guillaume avec sir Charles Bagot avait été très-vive. Le roi, ému, avait dit qu'il faisait à la paix de l'Europe un sacrifice immense, en proposant le nouveau traité; que ni lui ni son peuple n'iraient au delà; que, si ce projet était rejeté, il ne leur restait plus qu'à en appeler aux armes, et « au besoin, se serait-il écrié, en montrant le portrait de Van Speyck, nous imiterons l'exemple de ce jeune

héros[1]. » — « Mais, avait-il ajouté en se calmant un peu, je compte sur l'Angleterre : jamais elle ne consentira à employer des mesures coercitives contre son ancienne alliée ; jamais le peuple anglais, qui a tant de liens commerciaux avec nous, n'accordera les fonds nécessaires à une expédition contre moi ; je réveillerai son affection ; j'en appellerai à la vieille sympathie de cette nation, comme j'en appelle dès aujourd'hui à la justice de la *partie éclairée* du ministère, à lord Palmerston, à lord Goderich, etc. » M. Van de Weyer, rassuré, recommandait à Bruxelles du calme et de la confiance [2]. Il

(1) Van Speyck s'était, devant la rade d'Anvers, fait sauter avec son vaisseau plutôt que de se rendre aux volontaires belges.

(2) Le général Goblet lui répondait à ce sujet (5 octobre) : « ... Lord Palmerston m'a dit qu'il ne lisait jamais de journaux, pas même ceux de son pays, et il fait bien : mais, s'il en était autrement, il aurait pu se convaincre que ce sont ces derniers qui fournissent des détails sur les séances de la conférence et non pas les journaux belges. Vous recommandez à la Belgique une attitude calme et confiante ; vous en parlez fort à votre aise sur votre paisible square : commencez par donner de la fermeté à vos amis et surtout la conscience de leurs véritables intérêts, et alors nous serons calmes et confiants... »

était, au surplus, en parfaite conformité de vues avec le général Goblet, et il s'en félicitait dans sa correspondance particulière avec le roi. Il lui écrivait notamment, le 24 octobre : « Je suis heureux de pouvoir dire à Votre Majesté que, depuis l'entrée du général Goblet au ministère, je n'ai qu'à me féliciter de la direction régulière qu'il a imprimée aux affaires. Pas le moindre nuage n'est venu obscurcir nos rapports, et l'intelligence la plus parfaite continue à régner entre nous. Il y a eu dans ses vues un esprit d'ordre et de suite, qui ne contribuera pas peu au succès de la négociation. »

Trois jours auparavant, MM. Lebeau et Ch. Rogier s'étaient associés au général Goblet, le premier comme ministre de la justice, le second comme ministre de l'intérieur, pour compléter la délivrance du territoire belge.

Les dangers de cette nouvelle crise ne détachaient point entièrement M. Van de Weyer de ses anciennes études. Un jeune savant de beaucoup d'avenir lui ayant demandé son appui pour être appelé aux fonctions de professeur suppléant de philosophie au musée de Bruxelles, il s'empressa de lui écrire qu'il applaudissait de tout cœur à son zèle pour la science. « C'est surtout après les orages d'une révolution,

disait-il, que les graves études philosophiques sont nécessaires à la jeunesse, non pour la détourner du terrain mobile et dangereux de la politique, mais afin d'en asseoir les bases sur la connaissance de l'homme et de ses rapports, sans laquelle toutes les théories sociales n'ont ni force ni stabilité. Hâtez-vous, au début de votre carrière, d'être admis dans l'intimité de M. Van Meenen, excellent citoyen, penseur profond, qui ne vous refusera rien de ce qui peut contribuer aux progrès de la philosophie : nul ne l'a cultivée avec plus de persévéranee, plus de solidité, plus de désintéressement. Il a, pour la science du bon, du beau et du vrai, cet amour pur et élevé, qui lui fait ouvrir avec empressement des trésors de pensée accumulés par trente années de méditations consciencieuses et profondes....... A notre émancipation sociale, ajoutons une complète émancipation intellectuelle. Ne soyons pas toujours tributaires de l'étranger ; ayons, dans les lettres, les sciences et les arts *un nom en propre*, et conquérons notre place dans le monde savant, comme nous en avons conquis une dans le monde politique. »

Tel était l'homme que des plumes envenimées s'efforçaient, dans l'effervescence des

passions politiques, de dénigrer et de rabaisser. M. Van de Weyer méprisait ces attaques ; mais il n'en fut plus de même lorsque parut la *Biographie des hommes de la révolution, dédiée à M. A. Gendebien.* M. Van de Weyer écrivit à son ami (2 novembre) qu'il avait vu dans cette dédicace un gage d'impartialité, et qu'il n'en était rien. Puis il ajoutait :

« Il est impossible, me disais-je, que Gendebien ne répudie pas avec horreur et mépris un libelle où ses anciens collègues au gouvernement provisoire sont accusés d'*avoir rempli leurs poches*, c'est-à-dire d'être des voleurs, où l'on annonce que son ami Van de Weyer *a déposé à la banque de Londres les sommes d'argent que lui versait le prince d'Orange pour opérer une réaction orangiste !* — Il est impossible que les auteurs de pareilles infamies puissent compter un instant sur le silence de Gendebien qui sait, mieux que personne, que, si le gouvernement provisoire a fait des fautes, jamais administration révolutionnaire n'a montré plus de désintéressement et de probité ; qui sait, enfin, qu'après dix ans de travaux, son ami Van de Weyer est moins riche qu'il ne l'était au début de sa carrière. — Je suis cuirassé, mon ami, contre toutes les injures et les calomnies que l'on prodigue aux hommes politiques, mais elles prennent aujourd'hui, en s'appuyant de votre nom, un caractère plus sérieux ; et si je puis, si je dois même tolérer que l'on imprime que j'ai *mis en poche* une note diplomatiquè, je ne crois pas que la patience et la longanimité doivent aller jusqu'à permettre que l'on dise que je mets *de l'argent*

dans ma poche. On peut écrire, sans que je m'en plaigne, que je suis *un âne* en politique, ajouter que mes négociations ont *perdu* la Belgique ; mais nul ne dira que je suis un malhonnête homme et que mes mains ne sont pas pures d'or belge ou orangiste, sans que je ne le prenne à partie, et ne le livre à la justice. — J'attends donc *ma Biographie* que l'on annonce ; je ne ferai pas la moindre démarche pour en arrêter la publication. »

Dans sa réponse, M. Gendebien repoussa toute solidarité avec l'auteur de l'ouvrage qui, disait-il, lui avait été dédié à son insu.

Énergique et vigilant, M. Van de Weyer surveillait alors de nouvelles manœuvres contre l'indépendance belge. Les plénipotentiaires russes, mortifiés, reparlaient d'un projet de partage, vers lequel, selon l'expression de lord Palmerston, Talleyrand ne tendait point sa plus mauvaise oreille. M. de Zuylen exaltait ce plan, et l'on s'efforçait d'y convertir la Prusse. Le roi Léopold, malgré son mariage et la bonne foi du gouvernement actuel de la France, devait être sur ses gardes. Averti, il répondit le 19 novembre à M. Van de Weyer : « Vous faites très-bien d'être sur le *qui vive* ; votre position le rend particulièrement nécessaire, et la pauvre Belgique est toujours dans une position dangereuse. Cependant, comme

elle s'est déjà si souvent tiré d'affaires, j'espère qu'elle réussira aussi aujourd'hui. Je ne partage pas vos craintes relativement à une combinaison traîtreuse ; mais je crois qu'il faut garder les yeux ouverts sur ce qui pourrait se faire plus tard.... »

L'accord des cabinets des Tuileries et de Saint-James aboutit enfin au siége de la citadelle d'Anvers par une armée française. Le 30 novembre, la forteresse, où flottait encore la bannière des Nassau, fut sommée par le maréchal Gérard. Les Anglais voulaient un prompt résultat, un prompt succès, dussent les Français, malgré le désir contraire publiquement exprimé par le gouvernement belge, occuper momentanément la ville même d'Anvers [1]. M. Van de Weyer

[1] Le général Goblet à M. Van de Weyer : « 19 novembre 1832. J'ai ici beaucoup de mal avec les Français : ils veulent entrer dans Anvers, et aucun motif ne le réclame. Il faut absolument que l'Angleterre vienne à notre secours, et le ministère la secondera fortement. Traitez de suite cet objet avec lord Palmerston et envoyez-moi sur-le-champ l'opinion de ce ministre. »

Le roi Léopold n'était pas moins pressant : « Le gouvernement anglais peut nous faire beaucoup de bien en nous soutenant fortement. Il ne peut pas voir d'un bon œil qu'on occupe Anvers quand cela n'est pas nécessaire..... Dites

adressa le 21 novembre au roi Léopold la lettre suivante :

« Je me suis empressé de communiquer à lord Palmerston la lettre de Votre Majesté, ainsi que la note rédigée par le général Évain [1]. Il importe que Votre Majesté connaisse au plus tôt le point de vue sous lequel le ministère anglais envisage la question qui a été soulevée à Bruxelles, relativement à l'occupation par les troupes françaises de la ville d'Anvers. Il pense que tout obstacle, toute difficulté de nature à retarder la reddition de la citadelle, serait, dans les circonstances actuelles, *un très-grand mal*. Ce serait, en effet, jouer le jeu des torys, des carlistes et des orangistes, qui ne désirent rien tant qu'une mésintelligence entre les membres de la *triple alliance*, et les agents de ces partis unissent leurs efforts pour faire échouer l'exécution de la convention du 22. M. de Zuylen va disant partout, et les torys répètent avec complaisance, que, de la manière que la citadelle d'Anvers sera attaquée, le siége durera plus de six semaines. Le commerce en est fort alarmé ; les légitimistes s'en réjouissent, car ils espèrent que cette longue durée de l'occupation française amènera soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, une collision quelconque, dont ils tireront partie. — Il importe donc, Sire, qu'il y ait un résultat immédiat ; que le succès vienne couronner sans

beaucoup de belles choses de ma part au prince de Talleyrand. Vous pouvez lui dire que je suis très-calme, mais déterminé à me défendre à outrance contre quiconque m'attaquera. »

[1] Le général Évain était ministre de la guerre.

retard les efforts combinés de la France et de l'Angleterre. Si l'existence du cabinet anglais peut être menacée, ce n'est point par l'occupation française de la ville d'Anvers, mais bien par la lenteur et les embarras des opérations. Rien ne lui serait plus fatal que de voir traîner les choses en longueur, comme rien ne serait plus agréable aux torys, et au duc de Wellington en particulier, que de reprendre la discussion à laquelle l'entrée de l'armée française a donné lieu.

« On conçoit fort bien ici que Votre Majesté ait le désir d'épargner la ville d'Anvers, et de faire en sorte qu'elle soit considérée comme neutre ; mais on pense que le général Chassé ne pourra consentir à un pareil arrangement s'il a reçu les ordres de faire résistance.

« On conçoit encore, Sire, combien Votre Majesté tient à cœur de ne point laisser l'armée belge dans l'inaction, si la ville même est attaquée. Rien, dans ce cas, ne pourrait, en effet, empêcher que les Belges ne prissent part à l'action. Mais ce que l'on craint avant toute chose, c'est que des difficultés suscitées par nous ne viennent compromettre le succès d'une expédition, qui a coûté tant de peine à préparer et qui est encore actuellement menacée par tant d'ennemis.

« Le gouvernement anglais ne verra donc point d'un œil jaloux l'occupation momentanée de la ville d'Anvers par les Français : il veut tout ce qui peut amener à un prompt résultat ; il combat tout ce qui pourrait le retarder. Lord Palmerston se fera un devoir d'en écrire personnellement à Votre Majesté, et de dissiper les doutes et les craintes du cabinet de Bruxelles. L'opinion qu'il émettra n'est pas uniquement la sienne : il s'est empressé de soumettre la question à lord Grey, à ses autres collègues, et même au

Roi, à qui les pièces ont été envoyées par courrier à Brighton, de sorte que Votre Majesté aura la pensée du cabinet anglais et du chef de l'État. »

Les violents débats dont la Chambre des représentants fut le théâtre pendant que les Français assiégeaient la citadelle d'Anvers, — lutte parlementaire suivie d'une crise ministérielle, — affligèrent et consternèrent M. Van de Weyer. « .... On nous en veut beaucoup ici, écrivait-il, le 4 décembre, avec sa franchise ordinaire, et les derniers débats des Chambres nous font grand mal. On y voit tant de maladresse et d'ignorance politique, tant de misérables passions et de colères factices, tant d'oubli des services passés et d'ingratitude pour les services actuels rendus par l'Angleterre à la *Belgique indépendante,* au risque de la popularité et de l'existence même du ministère Grey, que l'on ne sait ici ce qu'on doit le plus admirer, ou de notre jactance ou de notre incapacité.... » Tout cela, disait-il encore, nous fait plus de mal que le canon de Chassé : c'est notre mois d'août parlementaire [1].

[1] Le général Goblet répondit (le 7 décembre 1832). — « Votre lettre particulière du 4 de ce mois est charmante et pleine de vivacité ; je suis pénétré de tout ce que vous me dites. Ce que je ne conçois pas très-bien, c'est l'impa-

Le général Chassé, après avoir énergiquement défendu la citadelle dont il avait la garde, fut enfin contraint de se soumettre. Le 23 décembre, il signait la capitulation. Le lendemain M. Van de Weyer écrivait au général Goblet : « ... Que le ciel soit loué ! La citadelle est en notre pouvoir ; le roi sain et sauf à Bruxelles ; l'effusion du sang arrêtée ; la garnison prisonnière de guerre jusqu'à la reddition des deux forts [1] ; toutes ces bonnes nouvelles nous sont parvenues ce matin à huit heures par une lettre particulière et par une dépêche télégraphique de Lille. Les courriers officiels arriveront probablement dans le courant de la journée. J'ai écrit et reçu, depuis ce matin, plus de vingt billets. Les félicitations pleuvent de tous les côtés. Quel *merry Christmas* pour nous ! Car la *Noël* est ici ce que la nouvelle année est en Belgique. Maintenant, mon cher général, c'est à la diplomatie à rentrer en campagne, quoique *aucuns*

tience que vous mettez à ce que les ministres reprennent à l'instant leurs portefeuilles. Aucune résolution politique n'est à adopter avant la reddition de la citadelle d'Anvers, et, dans tous les cas, je suis là ; je vous écris même du *bureau du ministre*, et j'aime à croire que mes collègues ne m'abandonneront pas. »

[1] Les forts de Lillo et de Liefkenshoek.

pensent ici que, l'armée française une fois partie, le prince d'Orange pourrait fort bien prendre l'initiative.... »

La prise de la citadelle d'Anvers accomplie par les armes françaises n'avait point satisfait les Belges (1). Les têtes étaient de nouveau en fermentation et, au sein même du gouvernement entraîné par l'opinion publique, on agitait la question de la conquête de la Flandre zélandaise en représaille de la fermeture de l'Escaut. Informé de ces velléités guerrières, lord Palmerston écrivit à M. Van de Weyer (29 janvier 1833) : « J'espère que le gouvernement belge sera beaucoup trop sage pour faire une chose qui serait en violation de ses engagements formels, et qui forcerait l'Angleterre de l'abandonner. Car si les Belges attaquaient la Flandre hollandaise, nous ne pourrions refuser à la Hollande le droit de marcher à Bruxelles (2). »

(1) Le général Goblet à M. Van de Weyer : « 28 décembre 1832. — Je vous avoue franchement que la prise de la citadelle d'Anvers n'a pas fait en Belgique autant de sensation qu'en France et en Angleterre ; et, en effet, il est difficile de voir dans ce succès et avec un homme tel que Guillaume un acheminement bien prononcé vers la conclusion de nos affaires. »

(2) Cette lettre était écrite en français.

La diplomatie voulut de nouveau dominer la situation.

Dès le 30 décembre, lord Palmerston et le prince de Talleyrand transmettaient aux représentants de leurs cours à la Haye un projet de convention préliminaire à conclure avec la Belgique, par l'entremise de l'Angleterre et de la France. Ce fut le point de départ d'une nouvelle série de notes et de contre-notes échangées pendant deux mois, et qui restèrent également stériles. M. Van de Weyer ne fut pas directement mêlé à ces négociations ; mais de même que les plénipotentiaires des puissances du Nord étaient en rapport constant avec le plénipotentiaire hollandais, lord Palmerston et le prince de Talleyrand tenaient le ministre belge au courant de leurs entretiens avec M. de Zuylen et lui donnaient ainsi la possibilité de faire entendre ses observations et ses conseils. Le rappel de M. de Zuylen, qui s'était compromis par ses trop étroites relations avec les torys, devait être enfin comme le signal d'un revirement dans les dispositions du cabinet de la Haye.

M. de Zuylen avait blessé la conférence, mécontenté le gouvernement anglais, et, ajoutons, irrité M. Van de Weyer. Le redoutable

polémiste achevait justement une réfutation des sophismes émis sur le traité du 15 novembre. Ce factum, comme il l'appelait modestement, était intitulé : *La Hollande et la conférence* ou *Examen raisonné des actes de la conférencc de Londres et de la conduite du cabinet de la Haye* (1). L'auteur avait pour but de signaler les

(1) Il fut publié en mars 1833 sous le pseudonyme de *Goubau de Rospoul,* et bientôt traduit en anglais et en allemand (*Opuscules,* 2e série). On ne tarda point à reconnaître la manière et le style du ministre de Belgique à Londres Il écrivit au roi Léopold, le 26 mars : « ... Je prends la liberté d'adresser à Votre Majesté un exemplaire de ma réponse aux brochures de M. de Zuylen. Cinq cents exemplaires en seront distribués demain dans les clubs et aux membres du Parlement. J'ai cherché à tempérer la sécheresse du sujet par quelques détails historiques et quelques *petites méchancetés* que le prince de Talleyrand n'a pas trouvées trop fortes. Votre Majesté remarquera qu'aux pages 58-59, j'ai donné l'analyse d'un mémoire remis au cabinet de la Haye par le comte Orloff. L'existence de ce mémoire a toujours été fort secrète. C'est une *indiscrétion calculée* d'un des membres de la conférence qui m'a mis sur la voie. Lord Palmerston en possède une copie..... La traduction anglaise de ma brochure est sous presse. Elle sera terminée cette semaine. Je dois ce service à M. Grattan, auteur de *High-ways et By-ways,* d'une histoire de la Belgique, etc., etc. Il a bien voulu descendre des hauteurs de la littérature pour se faire simple traducteur. » Le roi

tergiversations, les subtilités et les équivoques qui prolongeaient une situation périlleuse à tous égards, et, comme on l'a dit, il détruisait les sophismes du cabinet de la Haye aussi effectivement que les fusées de Paixhans avaient démoli les fortifications de la citadelle d'Anvers. Malgré sa vive défense contre les agressions diplomatiques des Hollandais, il entrevoyait cependant la fin de la lutte et la réconciliation des deux peuples. « Tout présage donc, disait-il, une issue prompte à cette négociation jusqu'à présent inextricable : ce n'est pas de nos jours que les gouvernements peuvent résister longtemps à des besoins réels et profondément sentis ; et la puissante volonté de l'Angleterre et de la France saura mettre, d'ailleurs, les peuples à l'abri du fléau de la guerre. »

M. Salomon Dedel, successeur de M. de Zuylen, arriva à Londres le 13 mars. Il n'était cependant autorisé qu'à conclure un arrangement préliminaire, et, d'accord avec le gouvernement prussien, à ne consentir qu'à

Léopold trouva la brochure « très-bonne » et exprima le désir que la traduction anglaise parût sans retard. « Elle importe, disait-il, au ministère anglais, cette question batavo-belge servant d'arme à toutes les oppositions. »

un armistice limité jusqu'au 1er août, et non à un armistice indéfini, ni à la reconnaisssance de la neutralité de la Belgique. « Quant à la neutralité, écrivait M. Van de Weyer le 19 mars, j'ai eu occasion aujourd'hui de rappeler à lord Palmerston l'opinion même du cabinet de Saint-Petersbourg, émise par l'organe du comte Orloff. Dans sa déclaration du 22 mars 1832, ce plénipotentiaire annonce au roi Guillaume que « Sa Majesté Impériale reconnaît comme juste et nécessaire que la Belgique reste neutre dans la jouissance actuelle des avantages qui résultent pour elle des vingt-quatre articles, et nommément de celui qui stipule sa neutralité. » J'ai trouvé sur le désarmement des passages tout aussi décisifs. Depuis huit jours, j'ai relu trois fois, et la plume à la main, toute la série des protocoles et des notes ; c'est mon bréviaire... » Il ajoutait dix jours après : « ..... On ne veut point entendre parler d'armistice limité, et c'est principalement sur ce point qu'il faut de nouveaux pouvoirs à M. Dedel. M. Ancillon, qui a le talent d'être toujours à côté de la question, et qui ne pousse jamais une idée jusqu'à ses dernières conséquences, avait d'abord pensé qu'un armistice limité jusqu'au 1er août était sans inconvénient, et qu'avant l'expiration de

ce délai, le traîté définitif pourrait être conclu; mais on lui a fait comprendre qu'une pareille mesure serait en contradiction avec tous les actes de la conférence; que, dès le 4 novembre, la cessation des hostilités a été placée sous la garantie des cinq puissances, qui ont, en conséquence, exigé d'abord la libre navigation de l'Escaut et la levée du blocus de Maestricht, et approuvé ensuite l'entrée de l'armée française en Belgique; — qu'un armistice limité était surtout incompatible avec la neutralité de notre territoire, principe européen; que la France et l'Angleterre ne pourraient y consentir, sans se mettre en opposition avec les intentions, tant de fois manifestées par les autres puissances; — qu'en un mot, il fallait asseoir la convention préliminaire à conclure sur les principes qui ont servi de bases à notre édifice politique. »

M. Van de Weyer, dans ces nouvelles et graves conjonctures, ne resta point au-dessous de sa tâche. Il regrettait certes le départ d'un homme éminent, dont l'expérience lui avait été plus d'une fois d'un grand service; mais il s'efforçait et réussissait à dominer, lui aussi, une situation encore périlleuse (1). Il était soutenu, animé par

(1) M. Van de Weyer au roi Léopold : « 19 février 1833. Vous

le noble désir d'affermir et de rendre inébranlable l'indépendance de la Belgique. Il faut citer la lettre suivante adressée, le 26 mars, au roi Léopold : « Sire, l'indépendance de mon pays est un article de ma religion ; ma foi n'est point une foi morte, mais vive, sincère, profonde, et pour laquelle rien ne me coûterait. Or, cette indépendance n'est possible qu'avec Votre Majesté, à laquelle je suis attaché par les plus sacrés des devoirs. Par où j'entends, Sire, qu'en vous parlant de mon dévouement, ce n'est point une formule banale que j'emploie, mais le mot le plus propre à exprimer ce que, comme citoyen, j'éprouve de reconnaissance pour Votre Majesté; et si, au milieu de mes travaux, j'ai parfois quelque inquiétude, c'est par la crainte que les difficultés à l'extérieur et les petitesses à l'intérieur ne causent à Votre Majesté de trop amers dégoûts, et que mes compatriotes ne sentent pas assez l'immense service que vous

avez eu la bonté, Sire, de remarquer combien je dois regretter l'absence de M. le baron Stockmar. Son départ laisse, en effet, un grand vide. Il a eu pour moi toute l'affection et la sollicitude d'un père, comme j'ai pour lui tout l'attachement d'un fils. Je n'oublierai jamais les sages conseils que je dois à son amitié. »

leur avez rendu et les sacrifices que vous avez faits pour eux. »

M. Dedel, qui désirait sincèrement que son gouvernement changeât de système, finit par demander des pouvoirs plus étendus. Il les obtint, et les négociations, rapidement menées par les plénipotentiaires de l'Angleterre et de la France, aboutirent à la convention qu'ils signèrent, dans la nuit du 21 au 22 mai, avec le plénipotentiaire hollandais [1]. Cette convention, qui portait la date du 21, stipulait un armistice indéfini entre la Belgique et la Hollande, laissait à la première les parties contestées du Luxembourg et du Limbourg jusqu'à la conclusion du traité définitif, l'affranchissait de l'obligation de payer sa part dans la dette commune du royaume des Pays-Bas et débar-

[1] A propos de l'accord qui régnait entre l'Angleterre et la France, Guillaume IV faisait dire à lord Grey : « ... The king admits that their conduct (la conduite des Français) in the belgic question has latterly been steady and correct, and in accordance with the engagements mutually contracted; but he doubts if it would have been so if the northern courts had not swerved, and thus enabled France to place England and France in opposition to them on this point... » Sir H. Taylor au comte Grey, 1er mai 1832. *Correspondence of the late earl Grey*, t. II, page 386.

rassait de leurs entraves la navigation de l'Escaut et celle de la Meuse [1].

M. Van de Weyer écrivit, le 2 juin, au ministre des affaires étrangères: « ... Un pas immense vient d'être fait : par l'armistice, la paix de l'Europe est assurée; notre désarmement immédiat *possible;* celui de la Hollande *forcé;* la conclusion du traité définitif plus nécessaire à la Hollande qu'à nous, car il lui importe de régulariser la

[1] M. Van de Weyer au roi Léopold : « 21 mai 1833. Sire, la convention préliminaire vient enfin d'être signée... L'échange des ratifications aura lieu dans dix jours. Mais il importe que cet acte soit tenu secret... Lord Palmerston tient beaucoup à ce qu'aucun détail ne paraisse dans les journaux, avant que la convention ne soit parvenue à la Haye. Il craint avec raison que, si la pièce tout entière ou quelques-unes de ses clauses étaient rendues publiques, les journaux ne s'empressassent les uns de les attaquer, les autres de les défendre. Suivant le langage que l'on tiendrait en Belgique, le roi Guillaume se déciderait à ratifier ou à ne point ratifier. Il a toujours agi de la sorte; et nous ne devons pas oublier combien la discussion publique, dans les Chambres et les journaux, des vingt-quatre et des dix-huit articles, nous a été préjudiciable. » Le 26, le roi Léopld répondait à M. Van de Weyer : « Lord Palmerston est toujours bien enchanté de votre bon jugement et de votre perspicacité; en toutes circonstances, je rencontre aussi en vous ces bonnes et belles qualités. »

navigation des fleuves, d'entrer dans la possession des territoires cédés et de percevoir annuellement ses 8,400,000 florins [1]. Le roi de Hollande s'est engagé à conclure le traité; c'est là une reconnaissance virtuelle de la Belgique comme *État* indépendant. Un traité définitif, dont les bases territoriales et autres sont déclarées finales et irrévocables, ne se peut entendre que d'État à État. On peut dire qu'à partir du 21 mai, le roi Guillaume a cessé de nous considérer comme des *rebelles*. Je suis étonné qu'on n'en ait pas fait l'observation... »

La convention du 21 mai disait aussi que les hautes parties contractantes s'engageaient à s'occuper sans délai du traité définitif à intervenir entre les Pays-Bas et la Belgique. En prévision des négociations annoncées, M. Van de Weyer, le 25 juin, s'adressait en ces termes au général Goblet : « ..... Nous allons avoir à négocier sur le fond du traité; et nous voilà replacés sur le terrain où nous nous trouvions en septembre 1832, avec un *statu quo* territorial, militaire et commercial *de plus*, qui est tout à notre avantage et nous permet de

(1) C'était le chiffre de la dette imposée à la Belgique par le traité des vingt-quatre articles.

voir venir nos adversaires [1]. Cependant, je pense que, même aujourd'hui, il importe que les difficultés ne viennent pas de notre côté. Nous devons achever de nous concilier l'Europe par notre droiture en affaires et notre promptitude à les conclure. Nous ne devons donner à la malveillance des uns et à l'impatience des autres aucun prétexte de nous traiter avec défaveur ou avec mauvaise humeur. On permet *vingt torts* à la Hollande; on n'en pardonnerait pas *un* à la Belgique. »

Le 15 juillet, la conférence se réunit de nouveau à Londres. M. Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères du roi Guillaume I[er], étant venu rejoindre M. Salomon Dedel, comme plénipotentiaire des Pays-Bas, le général Goblet, ministre des affaires étrangères de Léopold I[er], rejoignit M. Van de Weyer, à la demande même de ce dernier.

M. Van de Weyer avait insisté vivement sur la nécessité de transformer la convention préli-

(1) Telle était aussi l'opinion de lord Palmerston. Il écrivait à William Temple, son frère, le 3 septembre 1833 : « The convention of may puts the Belgians in a condition in which they can bear to wait. » *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 166.

minaire en traité définitif, qui consoliderait irrévocablement l'indépendance de la Belgique. Il écrivait, le 5 juillet, au général Goblet : « ... Si, comme vous me l'assurez, le ministère, tel qu'il est composé, ne peut s'exposer à faire un nouveau traité, « *quelque favorable qu'il puisse être* » : hé bien! il faut que ce ministère se retire; car, avec ces dispositions, il ne fera rien qui vaille et il finira par être fatal à la Belgique. Il sera applaudi dans les journaux et par les tribunes; — mais il perdra le pays. — Pourquoi des hommes de mérite quitteraient-ils le pouvoir? Ils ont déjà beaucoup fait; ils ont essuyé plusieurs bourrasques : encore un petit orage, moins dangereux que les premiers, et le navire arrive à bon port.... »

A la grande satisfaction de lord Palmerston, qui ne cessait de veiller avec la sollicitude la plus sincère sur les destinées de la Belgique, MM. Goblet et Van de Weyer reçurent de Bruxelles les pouvoirs qui leur étaient nécessaires [1]. Mais bientôt la conférence allait

[1] D'autre part, en informant lui-même, le 30 juillet, M. Van de Weyer de la naissance du prince royal, le roi Léopold lui disait : « Je suis sûr que vous qui avez travaillé, avec tant de dévouement et d'abnégation de vous-même, à

constater que le roi Guillaume ne renonçait pas encore à ses illusions, à ses arrière-pensées à l'égard de la Belgique. Il fut démontré encore une fois que le roi des Pays-Bas n'avait pas le dessein de conclure un arrangement définitif.

Le général Goblet et M. Van de Weyer adressèrent, le 28 septembre, à la conférence une note, dans laquelle la responsabilité de la rupture des négociations était formellement attribuée au cabinet de la Haye. Cette note était de la teneur suivante :

« Les soussignés sont convaincus que Leurs Excellences les plénipotentiaires des cinq grandes puissances réunis à Londres se plairont à rendre pleine justice au cabinet de Bruxelles, et à reconnaître qu'il a toujours apporté dans cette négociation, tout en défendant avec force les intérêts et les droits qui lui sont confiés, un esprit de concorde et de conciliation qui eût infailliblement conduit à la solution de toutes les difficultés, si l'autre partie eût été animée des mêmes sentiments. Le cabinet de Bruxelles se félicitait de voir la Belgique partager cet esprit de paix et de modération qui succédait heureusement aux agitations inséparables d'une rupture violente entre deux peuples réunis pendant quinze années. Les Belges, rassurés sur une indépendance qui leur est garantie, ne voulaient entretenir contre le peuple hollandais ni haine nationale, ni préventions

l'indépendance de votre pays, vous aurez vu avec joie un événement qui doit contribuer à sa consolidation. »

jalouses. Admis les derniers dans la grande famille européenne, ils ont voulu montrer qu'ils comprenaient les devoirs imposés à chacun de ses membres par l'ordre social, et qu'ils étaient tout disposés à les remplir. Ils n'ont négligé aucun moyen pour rétablir les communications commerciales, la base la plus solide d'une paix durable entre deux peuples destinés, par leur position et leurs intérêts, à des rapports journaliers. Il tardait au gouvernement du Roi de pouvoir prouver que les deux peuples ne seront jamais plus unis que lorsque leur séparation sera consacrée par le droit public international, comme elle l'est déjà par le droit public européen. Mais toutes ces tentatives sont venues échouer contre la politique du cabinet de la Haye, dont la nation hollandaise déplorera un jour amèrement les conséquences fatales. »

La conférence ayant reconnu l'exactitude de ces allégations, la note des plénipotentiaires belges reçut une grande publicité par la communication qui en fut faite, le 4 octobre, aux Chambres. Le même jour, M. Van de Weyer écrivait à son ancien collègue : « J'espère que vous avez fait aujourd'hui votre rapport à la Chambre; notre note a été lithographiée au Foreign-Office et expédiée partout. Il serait fâcheux qu'elle reçût une publicité non officielle. Frappons donc, frappons vite et frappons fort. Le mécontentement des cours du Nord est grand. Le prince de Schwarzenberg est à la

Haye, chargé d'exprimer au Roi la haute indignation des trois souverains et de dissiper les dernières illusions qu'on se fait en Hollande. La note vient donc on ne peut plus à propos... »

La convention provisoire du 21 mai, maintenue par l'obstination du roi Guillaume, fut en définitive un bienfait pour la Belgique. Peu de temps après la rupture des dernières négociations, lord Palmerston constatait que tous les rapports venant des provinces belges signalaient la prospérité croissante du nouvel État et les progrès du sentiment national dans toutes les classes. « Ce petit pays, disait-il à sir Robert Adair, nous fait honneur ; et, lorsque le traité définitif sera signé un jour, vous pourrez être fier d'avoir présidé au berceau de la Belgique indépendante. »

APPENDICE.

APPENDICE.

I

(Page 18.)

COUP D'OEIL SUR LA PHILOSOPHIE D'HEMSTERHUIS.

L'édition des œuvres d'Hemsterhuis, publiée par M. Van de Weyer, en 1825, est devenue très-rare. On nous saura donc gré d'en reproduire ici un fragment important : c'est l'examen par l'éditeur des idées du philosophe hollandais sur le *mal.*

« Il est un point essentiel de sa philosophie, où Hemsterhuis paraît en avoir momentanément oublié l'esprit général, et qui pourrait prêter aux plus graves objections : c'est sa manière d'envisager et d'expliquer le mal, que nous allons soumettre à un rapide examen.

« Le bien ou le mal, dit Hemsterhuis, ne dérivent pas des choses qui sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, mais nous appelons ces choses bonnes ou mauvaises suivant le bien ou le mal qui en résulte pour des êtres qui sentent. Le mal n'est donc qu'un effet relatif à celui qui en est affecté,

et il est produit par une cause quelconque qui ne saurait être mauvaise en elle-même.

« L'homme méchant n'est mauvais que relativement à d'autres êtres ; par lui-même, il n'est que d'une classe inférieure : il est moins parfait que d'autres. Et si la loi le punit, c'est qu'il le faut pour le maintien de l'ordre ; mais nous sommes juges iniques et très-incompétents les uns des autres. L'homme seul est son propre juge équitable et compétent, parce que lui seul et Dieu savent la source du mal qu'il a fait, et peuvent déterminer s'il est le résultat de l'imperfection naturelle de ses facultés ou de sa négligence à les cultiver et à les perfectionner.

« Mais qu'est-ce que le mal en lui-même?

« Le mal consiste dans les obstacles quelconques à la volonté. C'est parce que les hommes sont des êtres intellectuels, libres, actifs, bornés, de différents degrés de perfection, qu'il y a du bien et du mal. Otez à l'homme actif et borné ces facultés, il n'y aura plus ni choix, ni comparaison, ni conflit de volontés, et par conséquent point de mal, mais aussi point de bien. L'être libre et actif borné, sans gradation dans le bien ou le mal, est donc absurde. Ce qu'on appelle mal dans l'univers tient donc essentiellement à ce qui en fait le bien et la vie.

« Pour ce qui est de la douleur corporelle, elle consiste également dans une mortification contraire à la volonté. D'ailleurs, elle est proportionnée à la sensibilité de l'individu; et nous ne devons pas oublier les armes que nous trouvons dans le moral pour en repousser les atteintes et la vaincre.

« Mais il est un moyen puissant d'éviter l'une et l'autre :
« lorsque la volonté libre se dirige vers des objets fixes, lors-

« qu'elle se met hors du chemin fréquenté par les événements « du monde et par les passions actives des hommes, elle n'a « pas d'obstacles ni, par conséquent, de mal à craindre ; et si « l'on veut prendre la peine d'appliquer cette réflexion à « tous les désastres tant célébrés de la maison de Pélops, on « trouvera que c'est dans les directions des volontés libres « de Pélopides que résida la source de leurs maux. »

« Telle est la manière dont Hemsterhuis considère le mal. Sans doute, elle est noble, élevée, faite pour armer l'individu contre les maux et les douleurs de cette vie, et pour lui inspirer le pur et vif désir du perfectionnement et de l'harmonie de toutes ses facultés ; sans doute, elle le place au-dessus des événements et des accidents ordinaires, et, l'isolant en quelque sorte des intérêts matériels et mesquins du monde, elle nous montre cet individu, dédaigneux du jugement, de l'opinion et des faiblesses des autres hommes, uniquement occupé de son âme, qu'il perfectionne, et de Dieu, auquel seul il aspire à s'unir. Mais la morale sociale, la morale religieuse s'accommoderaient-elles de cette doctrine si abstraite et si élevée ? L'individu qui contemplerait les choses de cette hauteur serait-il accessible à la pitié, disposé à la bienfaisance ? Et cette doctrine ne dégènerait-elle point en un égoïsme spiritualiste, plus noble peut-être dans sa source, et plus facile à vaincre ou à guérir par cette noblesse-là même, que l'égoïsme matérialiste, mais tout aussi funeste dans ses premiers effets ? En effet, si la douleur n'est pas un mal, pourquoi le serait-elle plus pour les autres que pour moi ? Si la douleur n'est, dans celui qui souffre, que le défaut ou le vice de n'avoir pas établi l'harmonie entre toutes ses facultés, que lui dois-je, sinon le mépris, les reproches ? Et qui sait si, cédant à un attrait naturel et presque

irrésistible, je ne saisirai point cette occasion de comparer ma force avec sa faiblesse, la richesse de ma composition et sa florissante culture, avec la pauvreté et l'aridité de la sienne, et ne me renfermerai-je pas dans une orgueilleuse contemplation de moi-même et de mes perfections?

« Ne vaudrait-il pas mieux reconnaître (et cela même est, selon nous, dans l'esprit de la philosophie générale d'Hemsterhuis) que la douleur est dans l'essence et inséparable de l'existence d'une velléité bornée; qu'elle est le sentiment même de son impuissance, la conscience des bornes qui lui résistent; que la douleur est donc un résultat de notre essence, un sentiment auquel nous ne pouvons pas plus nous soustraire, que nous ne pouvons agir sans moyens, sans organes; que nous souffrons donc par une nécessité de notre nature et par sentiment; mais que nous pouvons calmer par réflexion et dominer, jusqu'à un certain point, par réflexion et par raison? »

II

(Page 24.)

MUSÉE DES SCIENCES ET DES LETTRES.

The foundation of the Free University at Brussels, in 1827, marks a period in the history of the European mind, and in french literature, in reference to the philosophy of history. The philosophical school of Belgium is its most eminent product. The patriarch of this school is Van Meenen, whose

disciple, Van de Weyer, has not ceased to be its most illustrious member by entering into public life. These men have taken up an original and highly important position between the sensualism of Condillac and of his successors on the one side, and abstract German metaphysics on the other. The Belgian school has now a young and distinguished representative in Tiberghien, as is proved by his *Essai théorique et historique sur la génération des connaissances humaines.*

(*Aphorisms on the philosophy of the history of mankind. Hippolytus and his age,* by Bunsen, t. II, p. 20.)

III

(Page 123.)

Lettre de sir J.-C. Hobhouse à M. Van de Weyer.

« London, december 17, 1830.

« My dear Sir,

« I received your esteemed letter a day or two ago and this day Dr Bowring showed me a letter of a later date. By both of these favors I find that you have written to me more than once and have transmitted certain documents for my perusal, — neither one nor the other have reached me, so that I know no more of Belgian affairs than I see in the Journals. I congratulate you and your country on your

appointment to the high office which you now occupy, and which will put you in communication with our new administration. You, of course, understand why I abandoned the motion respecting your affairs. The fall of the Wellington cabinet made that discussion unnecessary, for lord Grey, our new prime minister, in his first profession of faith declared against all intervention of any kind, and eulogized the struggles for liberty which his predecessor had condemned, so that it would only have embarrassed our friends to have discussed the Belgian question.

« I am glad you like lord Ponsonby. He has the full confidence of lord Grey, being his brother in law. I think you would do well to lose no time in sending some minister here IMMEDIATELY, for there is a set still in action who are trying to keep alive the hopes and pretentions of the prince of Orange. The language is, the Nassau family will be the best guarantee for peace and *against* french influence. The simple answer naturally is that your people would have nothing to do with that family if they were composed of the seven wise men of Greece. I do not wonder that you are tired of being a king. Nevertheless the crisis is worthy of the exertion, and a long delay is better than a hasty choice. We have a talk of prince Leopold, but it is only a talk. It would be a strange thing for a little german prince to miss, so nearly, three crowns, England, Greece and Belgium....... He may do very well for a citizen-king. — « Sans phrases et sans façons » most of us here are inclined to think that you or Merode would be the best man. But we know nothing of the real state of the case, and prescribe, like the physicians in Turkey for the Sultanas, without seeing them. I am delighted to hear there is some chance of your paying us a

visit soon. If you do come to London, pray recollect Charles Street.

« With every wish for your health and prosperity.

« Believe me your very faithful servant,

« J.-C. Hobhouse. »

IV

(Page 125.)

Lord Ponsonby à lord Grey.

« 17 décembre 1830.

« M. Van de Weyer will either send this letter to you, or be the bearer of it himself. He is the president of the committee for diplomatic affairs and the most influential of the members of Congress. I believe him to be sincerely desirous of doing what is best for his country — without much party views. He is a man much distinguished for his knowledge in the sciences and in literature. He was professor of philosophy, tho' he is now no more than seven or eight and twenty. In the battles here which were infinitely more serious to the citizens than those at Paris, M. Van de Weyer distinguished himself highly by his personal courage. He at all times was the friend or the main support of internal order, and perhaps no man has contributed so much as himself to its preservation, by his great influence with the people, who *respect* him. He is the advocate who defended de Potter when tried and condemned. But M. Van de Weyer

has broken off his political connexion with Potter in consequence of his dangerous, absurd and perhaps too selfish views. I think you will find him most highly worthy of being carefully cultivated by yourself. He is very agreeable when quite at his ease, and an excellent speaker in public. He is not a french partizan, but a true Belgian. — If I were to say what may be his fault, it is that he has still a little too much attachment to theory; but it is evident that the practise of affairs, has already diminished that error, and I doubt not it will wholly yield to a little more experience.

« I must just add that personally I like him extremely. »

V

PROJETS DE PARTAGE DE LA BELGIQUE.

(Pages 159 et 173.)

Lord Palmerston au vicomte Granville, à Paris.

(Extrait.)

« 13 avril 1831.

« ..... Maberly ([1]) also told me — that which you will do well to communicate in confidence to Périer, but *not* to Sébastiani — that there was over here, a little time ago, an agent of Soult, sent ostensibly to buy horses and equipments; but the agent, having got introduced to Maberly in the way of business, became too open to him upon politics — said that Soult was determined *to get possession of Belgium;*

([1]) Membre du parlement pour Abingdon.

that France, however, was not prepared to engage in a naval war with England, and was consequently most anxious to detach us from the other four powers, and to persuade us to consent to the views of France. That for this purpose they would offer us Antwerp and Ostend, and would make any arrangement almost that would be agreeable to us, but consistent with their views; that Soult, and those who acted with him, who, however, were not named, had not confidence in Talleyrand, and could not employ him in the negociation ([1]); but if Maberly could sound the government, and should find that we were disposed to listento such propositions, Soult would send over a confidential agent here, by whose means the affair might be settled without the conference knowing anything about it. Maberly said he told this person that these were matters he had nothing to do with; and he did not suppose that the government would be at all inclined to enter into such a negotiation; but that, nevertheless, he should mention the matter to me whenever he had an opportunity; and in the mean while the agent is gone back to France.

« My answer to Maberly of course was, that if the man came to him again, he should tell him that he was sure that any such proposition would be peremptorily rejected. But it is right, I think, that Périer should be aware what sort of colleagues he has, and the manner in which they create distrust in the sincerity of the french government... »

([1]) Le maréchal Soult se défiant de Talleyrand! Et cependant l'un et l'autre convoitaient la même proie! Mais sans doute que le vieux guerrier ne voulait pas céder au diplomate émérite l'honneur de la curée.

Le même au même.

(Extrait.)

« Foreign-Office, 12 août 1831.

« ... I think it right to lose no time in communicating to you a conversation which took place to-day between Talleyrand and Bulow, and which was related to me immediately, in confidence, by the latter, because it is highly important in the present state of things that you should be aware of it. We had a conference here to-day.... Talleyrand came first, and after him Bulow, both being in the red waiting-room till the rest should arrive. Talleyrand immediately began about Belgium, and said to Bulow that that country could not go on as it was ; that Leopold is a poor creature and unfit to be a king ; the Belgians a set of cowardly vagabonds, unworthy to be independent ; that we have got into a difficulty that threatens to upset either the French or the english ministry ; that if the french troops retire, there is and end of Périer ; and if they do not, the english government must fall ; that there is but one solution of these difficulties, and that is a partition ; that if France, Prussia and Holland united, the thing would be simple, and England must be contented with the making of Antwerp a free port. He dwelt at some length upon this, his old and favourite project, till their conversation was interrupted by the arrival of the other plenipotentiaries.... »

Le même au même.

(Extrait.)

« 26 août 1831.

« Talleyrand has for some time past been preaching to all who would listen to him the necessity of partitioning Belgium, and sending Leopold to Claremont, unless he were grand duke of Luxembourg; and he put up Alexander Baring the other day to broach this doctrine in the House of Commons... »

(*The life of lord Palmerston,* t. II, pp. 66 et suiv.)

VI

LES VINGT-QUATRE ARTICLES.

(Page 190.)

Lord Palmerston à sir Robert Adair.

« 11 novembre 1831.

« Van de Weyer arrived this morning and called upon me to day to explain to me the instructions which he has brought with him. I have earnestly pressed him to depart from them a little in form, in order the better to adhere to them in substance. He is instructed not to communicate to the conference the full and unqualified acceptance of the twenty-four articles by the king, until he has first obtained an assurance from the conference that king Leopold will be

acknowledged by the three powers who have not yet done so. I have told him that the conference yesterday came to the resolution to do that which is the only act of acknowledgment which they can perform; namely to conclude a treaty with king Leopold, which should consist of the twenty-four articles, an article guaranteeing to Belgium the execution of those articles, and another, providing that the treaty should be ratified within two months.

« The conference have convinced themselves that the best way of inducing the king of the Netherlands to accept the articles, is to avail themselves immediately of the acceptance of these articles by the king of the Belgians, to embody them into a treaty with him. This is the only way in which the plenipotentiaries of the three powers can on the part of their courts acknowledge king Leopold. They cannot send ministers to Brussels; that can only be done by their governments; but their signature of a treaty conjointly with the Belgian plenipotentiary is a regular and formal acknowledgement. This act we are all ready to perform, and yesterday therefore before Van de Weyer's arrival, we gave directions to my clerks to prepare six copies of the articles with the proper heading and tailing, to make six copies of the treaty, in order that each party might have one in which his name should stand first. This being the state of things, I have prevailed upon Van de Weyer to alter the note with which his government had furnished him, and which was drawn up to ask for acknowledgement, and to change it into one to accompany the communication of his king's acceptance, and to require that the articles may be converted into a treaty between the five powers and Belgium, in order that thus the arrangement may have a more solemn sanction and

that the state and sovereign of Belgium may thus at once take their place among the constituted and acknowledged powers of Europe.

« Van de Weyer felt great reluctance to do this, stating that his orders were positive and he dared not disobey them; and he wanted to send a courier back to Belgium for further authority. But I told him he would spoil all by delay, that I had got the conference ready and ripe, and it would be madness to risk any thing by delay; that delay and postponement had been fatal to the Belgians throughout the whole course of their affairs, and I hoped and trusted that he would have energy enough to take upon himself the responsibility of attaining the object which he had been instructed to press for, though he should reach it not precisely in the manner pointed out by his instructors. He has agreed to do what I recommend, and has promised to come here to morrow with his two notes. If he does we may perhaps be able to settle this matter to morrow, and a great point it will be for all, and not less for Belgium than for the rest.

« It is obvious to us that the king of the Netherlands fancies that the three courts will not acknowledge king Leopold till he himself has done so; that consequently he has in his own hands the means of keeping Europe at a dead lock for an indefinitive period, or of making some additional advantage, the condition of acquiescence. By signing a treaty with Belgium, we break at once through this trammel, and leave him his army and his expenses as the only gain of his obstinacy. My own belief is that this will bring him to; if it does not we must then after a certain time fire some other shot ahead; but when once Belgium is recognized and guaranteed by the five powers, it is obvious that she will stand,

in point of security, upon a very different footing from [that] she holds ad present, and that the refusal of the king of the Netherlands, though it may prevent a final and complete settlement, will no longer place her whole existence in jeopardy. Pray explain all this to the king. »

VII

(Page 200.)

Lettre de Jeremy Bentham à M. Van de Weyer.

« 10 feb. 1832.

« MY DEAR VAN DE WEYER,

« I understand from Bowring that just now you have a wish to see me. I am at all times desirous of seeing you, the earlier, the better. Hour, convivial, as usual. No objection to tomorrow.

« Talleyrand dined with me tête-à-tête yesterday. He spoke of you very kindly and respectfully : no great wonder that : the wonder would have been had it been otherwise.

« Answer desired.

« Yours ever,

« JEREMY BENTHAM. »

Bentham, né à Londres en 1747, avait donc quatre-vingt-cinq ans lorsqu'il écrivait cette lettre.

On lit dans une des nombreuses notices qui lui ont été

consacrées : « Bentham était simple et plein de dignité dans ses habitudes ; son commerce était doux, d'une aimable gaieté. Philosophe pratique, il exerçait la bienfaisance d'une manière peu ordinaire. Tout son extérieur, sa belle tête, son œil bien ouvert, ses longs cheveux ondoyants et la douceur de ses traits, joints à l'expression naturellement spirituelle et énergique de sa figure, lui donnaient une ressemblance frappante avec Benjamin Franklin... Même dans un âge avancé, il aimait encore à jouer de l'orgue et avait disposé, à cet effet, dans son jardin, une maison qu'avait habitée Milton et que décorait le buste de ce poëte. Il était passionné pour la poésie ; la botanique était un de ses passe-temps favoris. Le triomphe de la réforme venait d'embellir les derniers jours de sa vie, lorsque la mort l'enleva le 6 juin 1832. » — « Parmi les legs, dit une autre notice, que Bentham fit à ses amis, on remarque des bagues, portant son effigie et renfermant une partie de ses cheveux, qu'il donna au général La Fayette, à J.-B. Say, à Félix Bodin, à Van de Weyer, ambassadeur belge à Londres, à Jos. Delvalle, ancien président de la république de Guatemala, etc. »

VIII

(Page 233.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE M. VAN DE WEYER AVEC LE GÉNÉRAL GOBLET, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Cette correspondance était, pour ainsi dire, journalière. Bien que nous nous soyons déjà servi dans le texte de l'ou-

vrage d'un bon nombre des lettres qui ont été mises à notre disposition par M. le général Goblet, nous n'avons pu les citer toutes. C'est pourquoi nous donnerons encore ici quelques extraits caractéristiques : parfois, les expressions sont un peu vives, mais l'époque était belliqueuse, et le plénipotentiaire belge se trouvait constamment sur la brèche.

M. Van de Weyer au général Goblet.

« Londres, 18 septembre 1832.

« Mon cher général,

« J'ai à peine le temps de vous griffonner quelques lignes. — Toutes les nouvelles de la Haye sont *au refus*. On saura jeudi à quoi s'en tenir. Tout désappointé qu'est lord Palmerston de l'accueil fait à ses propositions, il n'en est pas moins satisfait d'apprendre que des instructions conformes à nos vues seront envoyées à Londres. Maintenant, dit-il, vous êtes en règle, et le roi Guillaume est mis dans son tort. — J'ai bien fait sentir à lord Palmerston combien il importait que, dès que la réponse négative sera connue, la conférence prît des *mesures vigoureuses*. C'est lui-même qui les proposera; et, cette fois, j'espère, il sera secondé. Adieu! le courrier part; j'attends de vos nouvelles avec la plus vive impatience.

« Votre dévoué,

« Sylvain Van de Weyer. »

Le même au même.

(Extrait.)

« Londres, 2 octobre 1832, 10 h. du soir.

. . . .

« Envoyez-moi le plus tôt possible *l'ordre* de demander l'exécution des engagements pris envers la Belgique. C'est une arme de plus entre les mains de lord Palmerston, et le cabinet prendra plus facilement la résolution de s'associer activement aux mesures coercitives dont *le principe* est arrêté. — Il n'est rien alors que ne fassent les plénipotentiaires du Nord pour empêcher la dissolution de la conférence. Et force leur sera d'adhérer à tout, pour prévenir l'alliance plus intime et exclusive de la France et de l'Angleterre. — Conservons, en attendant, en Belgique, notre attitude calme et confiante : un coup de tête nous serait plus fatal maintenant que jamais. Mais, en même temps, poursuivons avec fermeté l'exécution de notre plan. Ma note de ce jour en est la pierre d'attente. »

Le même au même.

« Londres, 24 octobre 1832.

« Vous aurez vu par la lettre de lord Palmerston au roi, lettre que Sa Majesté aura sans doute eu la bonté de vous communiquer, que l'on est parvenu à gagner une dizaine de jours, et qu'il faudra que le cabinet de la Haye réponde

le 2 *novembre* sur le fait de l'évacuation. La réponse *négative* sera connnue à Londres le 4; et, le jour même, embargo sur les vaisseaux hollandais, départ des deux flottes, puis entrée de l'armée française. C'est ainsi qu'il y aura une espèce de succession et de gradation dans les mesures.

« Il serait possible que, d'ici au 2 novembre, la Prusse consentît à s'associer à ces mesures. Lord Minto (¹) a envoyé un courrier à Töplitz. On s'attend à recevoir la réponse du roi Frédéric-Guillaume vers la fin de cette semaine.

« Lord Palmerston recommande fortement de ne rien laisser transpirer; le succès tient au secret. Je me suis engagé même à ne point communiquer ces détails. Veuillez donc considérer ma lettre comme *toute particulière*. La moindre indiscrétion me serait reprochée et pourrait me nuire.

« Je demande toujours la *simultanéité* des mesures de terre et de mer; — nous y arriverons peut-être. »

Le même au même.

« Londres, 5 novembre 1832.

« Je me suis empressé de voir lord Palmerston, après avoir reçu votre lettre particulière, et j'ai de nouveau insisté pour que les premières mesures coercitives fussent sévères et décisives, et rendissent inutiles l'emploi d'autres forces. Il ne m'a pas caché qu'il croyait la chose *impossible*. L'entrée de l'armée française pourra seule, dit-il, amener l'évacuation

(¹) Ambassadeur d'Angleterre à Berlin.

de la citadelle. — A-t-on proposé une convention à la Belgique? Êtes-vous tombés d'accord sur Anvers et sur les frais de l'expédition?... »

Le même au même.

« Londres, 21 novembre 1832.

« On regrette beaucoup ici que de nouvelles difficultés se soient élevées, et on désire vivement qu'elles soient bientôt aplanies. Le ministère anglais ne verra point d'un œil jaloux l'occupation de la ville d'Anvers par les troupes françaises. Il veut un résultat, un succès, une fin; il veut tout cela *promptement :* tout retard, tout obstacle de l'intérieur ou de l'extérieur est aussi dangereux pour lui que pour nous. Nos ennemis sont aux aguets et ils profiteront des plus petites circonstances. Soyons donc sur nos gardes, et, *en faisant les difficiles,* ne jouons pas le jeu du roi Guillaume. — Telle est la pensée du cabinet de Saint-James.

« Lord Palmerston en écrit au roi et à sir Robert Adair. Vous recevrez mes dépêches demain. »

Le même au même.

(Extrait.)

« Londres, 5 février 1833.

« ... La conduite de M. de Zuylen indigne tout le monde. Il ne trouve plus un seul défenseur. Les intrigues ourdies

par lui contre MM. de Bülow et Wessemberg, les articles injurieux au ministère anglais et à tous les ministres de la conférence, insérés par *ses soins* dans les journaux tories, ont converti en ennemis secrets ceux qui étaient censés devoir lui donner un appui officiel.

« Quoique M. Pozzo di Borgo n'ait à Londres aucune mission et que, depuis son arrivée, il n'ait eu qu'une seule entrevue avec lord Palmerston au Foreign-Office, M. de Zuylen a cru qu'il se rendrait la Russie plus favorable en consultant M. Pozzo sur la réponse à faire à la note adressée par lord Palmerston et le prince de Talleyrand, en réplique au *chef-d'œuvre* de M. Verstolk de Soelen. M. Pozzo lui donna, à ce qu'il paraît, le conseil de répondre, d'une manière générale, qu'il était prêt à conclure un arrangement propre à consolider la paix de l'Europe. M. de Zuylen ne tint aucun compte du conseil, et l'on assure que M. Pozzo en est tellement indigné, qu'il lui a fait refuser sa porte... »

Le même au même.

« Londres, 27 février 1833.

« La nouvelle du rappel de M. de Zuylen m'est parvenue hier trop tard pour vous la communiquer par la poste. Le ministre hollandais l'a annoncée officiellement à lord Palmerston et au prince de Talleyrand. — La lettre de rappel loue la conduite de M. de Zuylen et *constate* que c'est sur sa demande réitérée que le roi Guillaume a cru devoir enfin accéder à ses désirs. — Il est nommé ministre d'État. Son

départ aura lieu dans quelques jours. — Son successeur n'est pas connu. Des lettres particulières de la Haye disent que l'on n'a encore trouvé personne qui voulût accepter la mission *aux mêmes conditions*.

« L'horizon s'obscurcit un peu ici. La question irlandaise donne de grands embarras aux ministres. Tout porte à croire jusqu'à présent qu'ils triompheront de tous les obstacles. On assure cependant qu'ils sont peu d'accord entre eux. »

Le même au même.

(Extrait.)

« Londres, le 5 mars 1833.

. . . .

« L'arrivée de M. Dedel est différée. Lord Palmerston avait écrit à la Haye pour demander que l'on donnât à ce nouveau ministre les pouvoirs les plus étendus, et qu'on le mît à même de signer un traité définitif.

« Le roi de Hollande s'est emparé de cette circonstance pour gagner encore quelques jours, disant qu'un traité définitif ne se pouvait conclure qu'avec les cinq puissances.

« M. de Zuylen vient d'adresser à ce sujet une lettre aux plénipotentiaires de France et d'Angleterre.

« On lui répond ce soir.

« Il s'agit d'amener bon gré, mal gré, le roi Guillaume sur le terrain du projet nº 3 (1).

(1) Le projet auquel il est fait allusion ici accompagnait, avec

« Nous sommes soutenus, cette fois, par l'Autriche, la Prusse, et même par la Russie. « Rien, dit M. Pozzo di Borgo, « n'est plus équitable que ce projet, et il faut que la Hollande « l'accepte. »

« Cet ambassadeur prend congé de lord Palmerston cette après-midi. J'ai écrit, à cette occasion, un billet confidentiel au ministre anglais, afin de lui rappeler que le roi Guillaume exploite encore, au profit de son système de déceptions, la circonstance que les cours du Nord ne sont pas représentées en Belgique. »

Le même au même.

« Londres, 5 mars 1833.

« Je sors à l'instant de chez le prince de Talleyrand, où j'ai lu la lettre adressée, le 4, par M. de Zuylen à lord Palmerston, et la réponse faite par celui-ci dans le courant de la soirée, à son retour de Windsor. M. de Zuylen, après avoir renouvelé l'annonce de son départ, demande officiellement s'il serait agréable au gouvernement anglais qu'un plénipotentiaire hollandais fût envoyé à Londres, muni d'instructions dictées par un sincère esprit de conciliation, et de nature à amener un arrangement prompt et acceptable par toutes les parties intéressées.

les nos 1 et 2, une longue note adressée, le 14 février 1833, par les plénipotentiaires français et anglais au plénipotentiaire des Pays-Bas. Toutes ces pièces sont insérées dans le recueil intitulé : *Papers relative to the affairs of Belgium,* Part. II, pp. 12 et suiv.

« Tel est, en quelques lignes, le résumé de la lettre de M. de Zuylen. Il y a, en outre, comme dans tout ce qui sort de sa plume, des phrases incompréhensibles. Il dit, par exemple, que cette marche qui conduirait à la séparation définitive de la Belgique et de la Hollande est dictée à celle-ci par sa position géographique.

« Lord Palmerston a répondu que si le plénipotentiaire, dont on m'annonce la prochaine arrivée, venait effectivement avec des pouvoirs et des instructions dictées par le désir sincère d'amener un arrangement qui fût acceptable par toutes les parties intéressées, et de nature à obtenir la solution des questions qui ont empêché jusqu'ici la conclusion pacifique et satisfaisante des différends avec la Belgique et la Hollande, ce plénipotentiaire trouvera, dans le gouvernement du roi d'Angleterre, un esprit correspondant de conciliation, et un désir également sincère d'aplanir toutes les difficultés qui sont encore à trancher.

« Il ajoute qu'il a cru convenable de communiquer la lettre hollandaise et cette réponse au plénipotentiaire français, et qu'il est autorisé à déclarer que les sentiments exprimés par lui (lord Palmerston) sont complétement partagés par le gouvernement français.

« Cette réponse sera expédiée cette nuit à la Haye. M. Dedel sera probablement à Londres lundi prochain. »

Le même au même.

« Londres, 15 mars 1833.

« M. Dedel est à Londres depuis avant-hier ; son arrivée a été précédée d'éloges sur son caractère moral, sur sa probité politique, qui sont la critique la plus ingénieuse et la plus convenable que l'on pût faire de la conduite de M. de Zuylen. Cependant, aucune conférence officielle n'a encore eu lieu, et on tient même à ne les commencer qu'après le départ de M. de Zuylen, afin d'empêcher qu'il ne jette des obstacles dans la route où l'on veut faire entrer son successeur [1].

« D'après les nouvelles reçues de la Haye, on a cependant sujet de croire que M. Dedel n'est autorisé qu'à conclure un arrangement préliminaire et à ne consentir qu'à un armistice limité, et non à un armistice indéfini, ni à la reconnaissance de la neutralité de la Belgique. — S'il en est ainsi, M. Dedel n'avancera guère les affaires, à moins que par son influence, qui est très-grande sur le public hollandais, il ne fasse lui-même changer de système au roi Guillaume.

« Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir à cet égard. — M. de Zuylen a eu hier son audience de congé, mais il ne

(1) C'est ce que lord Palmerston avouait dans une lettre du 21 mars 1833 adressée à son frère, William Temple, ministre d'Angleterre à Naples. Du nouveau plénipotentiaire hollandais, il disait : « He was an Etonian and a Iohnian before our time, he beeing fifty-six. I like him much, and he speaks english like a native. » (*The life of lord Palmerston,* t. II, p. 147.)

se mettra en route que dans le courant de la semaine prochaine.

« Je n'ai pu voir lord Palmerston qu'un instant. Il m'a promis d'écrire à lord Granville dans le sens de ses premières dépêches *officielles,* relatives aux frais de l'expédition, dépêches conformes aux principes que vous invoquez.

« Je verrai cette *nuit,* au bal du prince de Talleyrand, MM. de Bülow et Wessemberg, qui ont eu une conférence particulière avec M. Dedel. Si j'apprends quelque chose d'important, vous recevrez demain de mes nouvelles par Calais.

« Adieu, mon cher général, je suis toujours,

« Votre dévoué,
« SYLVAIN VAN DE WEYER. »

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE

DE C. MUQUARDT, HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR.

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792, 1856), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, d'après des documents inédits (1794-1862), 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, d'après des documents inédits (1790-1869), 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 v. in-8°.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :

Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.

Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8° (1).

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold Ier. 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la fondation de la monarchie belge, 2 vol.

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790), 2 vol. in-8°.

Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de 1790, 3 vol. in-12.

Souvenirs diplomatiques du XVIIIe siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794), 1 vol. in-12.

Le Soulèvement de la Hollande en 1813 *et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.

(1) *Leopold I, king of the Belgians,* authorized translation by Robert Black, M. A. London, Sampson Low et Ce, 2 vol. in-8°.

Leopold I, König der Belgier, nach ungedruckten quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck (Gotha, F.-A. Perthes), in-8°.

Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen, naer het fransch van Th. Juste (Gent, W. Rogghé), in-8°.

XVIe SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé.*)

Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2e édition, 1 vol. in-12.

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'État, 1 vol. in-8°.



